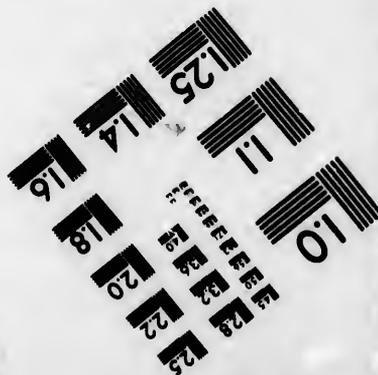
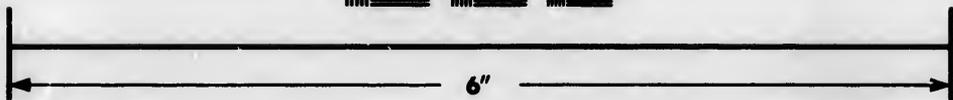
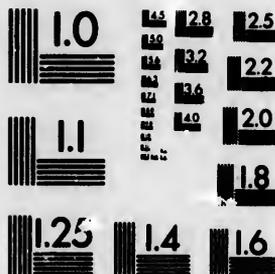


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N. Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distortion.  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

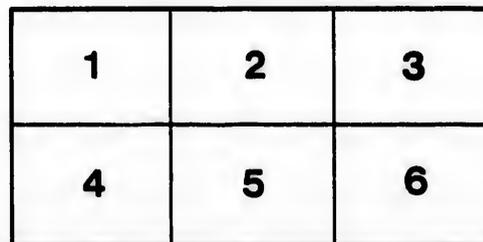
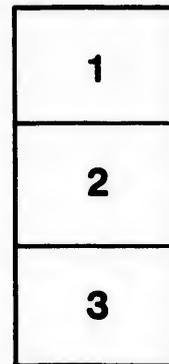
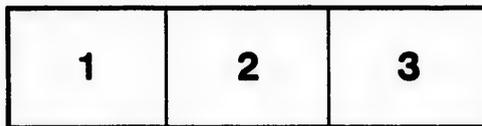
Morisset Library  
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset  
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
mage

rrata  
o

elure,  
n à

32X

TABLA DE MATERIAS

Faded table of contents listing various subjects and page numbers, including entries like 'De la naturaleza de la vida', 'De la vida animal', 'De la vida vegetal', 'De la vida mineral', 'De la vida humana', 'De la vida divina', 'De la vida eterna', 'De la vida eterna de los santos', 'De la vida eterna de los demonios', 'De la vida eterna de los ángeles', 'De la vida eterna de los santos', 'De la vida eterna de los demonios', 'De la vida eterna de los ángeles'.

É

**LETTRES**  
**ÉDIFIANTES ET CURIEUSES.**



**TOME TRENTE-DEUXIÈME.**

IMPRIMERIE DE LA BIBLIOTHÈQUE  
NATIONALE

LETTRES

ÉDIFIANTES ET CURIEUSES.

TOME TRENTE-DEUXIÈME.

---

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE,

RUE PALATINE, N° 5, A PARIS.

**LETTRES**  
**ÉDIFIANTES ET CURIEUSES.**

ÉCRITES

**PAR DES MISSIONNAIRES**

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

COLLATIONNÉES SUR LES MEILLEURES ÉDITIONS  
ET ENRICHIES DE NOUVELLES NOTES.

**MÉMOIRES DE LA CHINE.**



Imprimerie de Béthune.

**A PARIS,**  
**AU BUREAU, RUE PALATINE, N° 5,**  
**PRÈS SAINT-SULPICE;**

**ET CHEZ GAUME FRÈRES,**  
**RUE DU POT-DE-FER SAINT SULPICE, N° 5.**

**1852.**

LETTERS

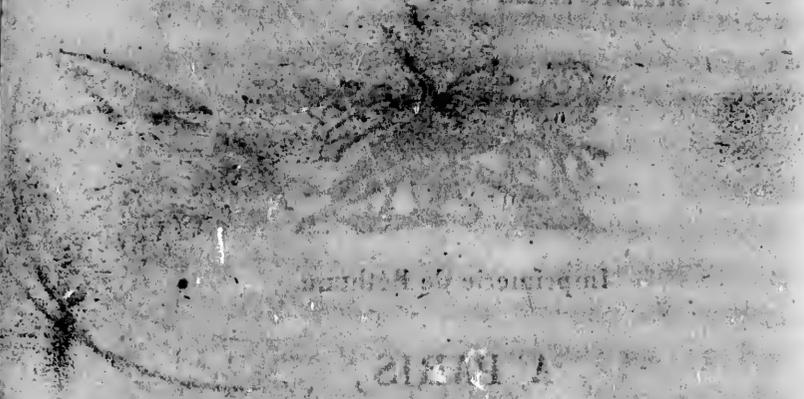
RECORDED AND INDEXED

THE NATIONAL ARCHIVES

COLLEGE PARK, MARYLAND

RECORDED AND INDEXED  
SERIALS SECTION

MEMORANDUMS OF THE CHIEF



Department of the Interior

A BUREAU

OF THE NATIONAL ARCHIVES

RECORDS SECTION

RECORDS OF THE NATIONAL ARCHIVES

RECORDS OF THE NATIONAL ARCHIVES

RECORDS SECTION

h  
E  
s  
B  
s  
-  
w  
L  
U  
-  
s  
c  
r  
du  
-  
t  
s  
e  
-  
n  
-  
s  
-  
E  
au  
pr  
lai

# LETTRES

**ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,**

ÉCRITES

**PAR DES MISSIONNAIRES**

**DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS**

**MÉMOIRES DE LA CHINE.**

**LETTRE**

du **P. PAREMIS**, missionnaire de la Compagnie de  
**Jésus**, au **P. DUHALDE**, de la même Compagnie,  
à **Pekin**, ce **22 octobre 1736**.  
**Mon très cher P. P.**  
**La paix de N. S.**  
Nous apprîtes, par ma dernière lettre, que  
l'Empereur avoit enfin procuré plus de liberté  
aux princes chrétiens qui ont été si long-temps  
prisonniers à **Fourdan**, qu'il les y avoit  
lâssés sans emploi, et que toute la grâce que

le général leur faisoit espérer, c'est que, quand il y en auroit quelques pièces de soldat vacantes, il les donneroit à ceux qui sont en état de porter les armes.

Dès que ces généreux chrétiens se virent un peu plus libres, leur premier soin fut de nous écrire. Ils gémissent sur les conjonctures présentes, qui ne nous permettent pas de sortir de Pekin, et ils nous prioient de leur envoyer du moins le R. Louis Fan jésuite chinois, pour leur administrer les sacrements, et leur apporter quelques secours tant que nos facultés pourroient nous le permettre : car, disoient-ils, « nous sommes sortis de prison à demi-vêtus, et nous nous trouvons sans aucune ressource. Nous avons beau solliciter le général des troupes de cette contrée de demander à l'Empereur ce qu'il veut faire de nous, il remet cette affaire de jour en jour, et, par ses délais continuels, il fait assez paroître qu'il n'est pas trop bien disposé à notre égard. Après tout, ce qui presse le plus, c'est la présence d'un prêtre, dont nous avons un extrême besoin. De quelques dévotions que nous nous pouvons être susceptibles aux yeux de Dieu, pour n'apoin pas du secours à profit les chrétiens, les nègres et les souffrances d'une si longue prison. Toutes les lettres que ces illustres exilés nous

écrivirent, étoient ce qu'on a peu prié de dire les mêmes termes, et ils marquoient tous le même empressement de se purifier par le sacrement de la pénitence, et de recevoir Notre Seigneur; mais, parce qu'ils s'imaginoient que de simples lettres ne suffisoient pas pour vaincre les difficultés qu'en auroit pu être à les satisfaire, ils eurent recours à Marc Ki, ce bon vieillard qui leur a rendu tant de services dans leur exil, et dont j'ai si souvent parlé dans les premières lettres où je vous ai entretenus de ces saintes confessions de Jésus-Christ; ils le prièrent d'aller à Bekin pour presser l'exécution de ce qu'ils demandoient, et de leur rendre encore ce dernier service. Il s'excusa d'abord sur son grand âge et sur sa faiblesse; mais enfin, ne pouvant résister à leurs instantes prières, il partit avec fort peu d'argent (car il est très-pauvre, et ceux qui l'envoyoient étoient encore plus pauvres que lui). Il arriva ici quelques jours avant les fêtes de Noël. Après nous avoir rendu compte de sa commission, il se confessa et communia pour se disposer à une sainte mort, qu'il jugeoit n'être pas fort éloignée.

Les pères portugais, que je consultai, conclurent avec moi qu'il falloit renvoyer Marc Ki, et lui remettre pour ces prières toutes les au-

mêmes que nous avions, tant celles qui nous sont venues de France, que celles que nous avions pu ramasser d'ailleurs. Nous eûmes aussi moins de difficulté à leur envoyer le P. Louis Fan, parce que le nouvel Empereur, qui depuis trois mois étoit monté sur le trône, avoit un beau naturel, et nous donnoit lieu de croire qu'il seroit plus favorable à la religion et aux Européens, que l'empereur Yong-tching, son père.

Ce missionnaire partit avec un domestique peu de jours après l'Épiphanie; il essaya un très-mauvais temps pendant son voyage, et, comme il n'est pas d'une complexion robuste, à peine fut-il arrivé à Foudane, qu'il tomba malade. Il se logea fort à l'étroit chez Marc Ki, dans les casernes mêmes des soldats, où il étoit très-difficile de le secourir. Les princes chrétiens nouvellement sortis de prison n'étoient pas logés plus au large dans les maisons de louage qu'ils habitoient dans la ville. Il n'y avoit que le prince Michel Chou, fils du prince Paul (mort dans les prisons de Nankin), qui fut logé assez commodément avec les petits-fils du troisième prince Jean, et leur mère Agnès. Ils firent transporter le missionnaire dans leur maison, où rien ne lui manqua que de bons remèdes. La faiblesse de son tempérament,

jointe à sa maladie, le retint au lit près de deux mois, sans pouvoir administrer les sacrements qu'à ceux des deux familles chez lesquelles il logeoit; encore fallut-il pour cela profiter des intervalles où il se trouvoit moins mal. A peine fut-il un peu rétabli, qu'il se livra tout entier à ses fonctions; mais il ne les pouvoit remplir qu'avec de grandes précautions et lentement.

Il en restoit encore quelques-uns dont il n'avoit pu contenter la dévotion; lorsque des lettres, venues coup sur coup de Peking, apprirent la persécution qui venoit de s'y élever contre la loi chrétienne. Elles parloient que, dans toutes les bannières, on recherchoit avec une extrême sévérité ceux des Mantcheoux ou des Chinois qui étoient chrétiens; qu'on les rouoit de coups pour les faire renoncer à leur religion, et que les mêmes ordres viendroient bientôt pour Foudane. La prudence demandoit que le P. Fan quittât sur le champ cette place, et qu'il retournât à Peking, et en effet c'étoit son dessein; mais les princes, accoutumés depuis long-temps aux plus rudes épreuves, s'y opposèrent, et le retièrent encore quelque temps, afin qu'il continuât ses fonctions. Il eut pour eux cette déférence, jusqu'à ce qu'un des premiers mandarins de Foudane, proche parent du prince Michel, chez qui

logeoit le P. Fan, alla voir ce prince, et le  
 pressa de renvoyer au plus tôt ce Chinois sans  
 aucun. Au lieu de vous en prier, lui dit-il, je  
 pourrois en donner l'ordre; un seul mot de  
 ma part suffiroit pour le chasser honteuse-  
 ment; mais je ne veux pas vous faire cet  
 affront: vous savez ce qui se passe actuelle-  
 ment à la cour; vous dites que vous ne  
 craignez rien, je le crois; car vous n'avez  
 plus rien à perdre; mais moi je crains pour  
 mon emploi, pour ma famille, et encore  
 pour vous-mêmes, qui vous exposez impru-  
 demment à rentrer dans la prison dont vous  
 ne faites que de sortir.

Ce discours du mandarin n'effraya nulle-  
 ment le prince Michel, et il eut bien de la  
 peine à se rendre aux raisons du P. Fan, qui  
 appuyoient celles du mandarin. Ce mission-  
 naire, craignant de nouvelles oppositions de la  
 part des autres princes, partit sans leur dire  
 adieu, et arriva à Pekin extrêmement fatigué.  
 Je l'allai voir aussitôt. Je vous épargnerai le  
 détail de tout ce qu'il me dit de la foi, de la  
 constance et de la ferveur de ces nouveaux  
 fidèles. Il faudroit vous répéter ce que je vous  
 ai déjà mandé dans plusieurs de mes lettres.

Je ne puis cependant omettre un trait assez  
 extraordinaire de zèle d'un prince, le seul de

sa famille qui n'ait pas encore été baptisé : il est le fils aîné du prince François-Xavier Sou, et se nomme *Kajounga*. Le P. Fan m'a rapporté qu'il le vit aussi empressé que l'ent pu être le plus fervent chrétien, pour procurer à sa mère, à sa femme et à ses enfants, le bonheur de participer aux sacrements. Il fit préparer lui-même un endroit décent et commode pour y célébrer le saint sacrifice; il invita à y venir ceux qui étoient intimidés par les recherches qu'on leur faisoit craindre, et il leur releva le courage, en les assurant que, s'il s'agissoit de répondre au mandarin, il en prendroit sur lui tous les risques. « Hé quoi ! » ajoutoit-il, tant de princes de notre famille sont morts si généreusement pour la défense de la sainte loi, ne sont-ce pas autant d'exemples à suivre ? N'allez pas croire que je ne parle d'un ton si ferme, que parce que, n'étant pas encore baptisé, j'aurai une excuse toute prête : d'autres motifs ne m'ont point encore permis de recevoir le baptême, et assurez-vous que s'il y a quelque danger, on ne me verra jamais reculer. »

Le P. Fan, avant que de partir de Rour-dane, eut la consolation de baptiser la seizième et dernière fille du regulo Sourniama. C'est celle là même dont je vous parlois dans

ma lettre du 24 août 1726. Je vous marquais alors qu'après avoir fait répudier cette princesse, on l'envoya à ses parents exilés à Fourdane, et qu'étant près d'y arriver, elle rencontra quelques-uns de ses frères, qui étoient conduits enchaînés aux prisons de Pekin, d'où ils devoient être dispersés dans les provinces du midi, et enfermés pour le reste de leurs jours.

Cette dame étoit bien éloignée de penser qu'elle embrasseroit un jour cette religion, à laquelle elle attribuoit la ruine de sa famille, et le malheureux état où elle se voyoit réduite. Loin de prêter l'oreille aux exhortations des autres princesses, elle blâmoit leur entêtement, et regardoit leur attachement à la loi chrétienne comme la cause de sa disgrâce particulière, et de tous les maux qu'elle alloit souffrir le reste de sa vie.

Cependant, peu à peu elle se sentit touchée de la patience et de la tranquillité qu'elle remarquoit dans ses frères et dans ses belles-sœurs. Elle étoit étonnée qu'il ne leur échappât jamais, comme à elle, la moindre plainte, quoique leurs souffrances fussent beaucoup au-dessus des siennes : car elle voit eu la permission d'emporter son argent, ses bijoux et ses habits ; d'ailleurs, son mari, qui étoit au désespoir de ce que, pendant son absence, on

l'avoit répudiée et reléguée à Fourdane, lui envoyoit de temps en temps quelques secours, quand il le pouvoit faire par une voie sûre, et sans trop risquer sa fortune. Mais il fut bientôt hors d'état de les lui continuer, comme je le dirai dans la suite. Elle se trouva donc en peu de temps dans le même état d'indigence que ses frères, et, au lieu de recourir à Dieu, qui lui ménageoit cette disgrâce pour son salut, elle s'abandonnoit à de continuelles plaintes, sans que les exemples de patience qu'elle avoit sans cesse devant les yeux pussent faire taire ses murmures.

Elle ne se rendit plus traitable qu'à l'arrivée de ses frères, qu'on avoit mis en liberté dans les provinces du sud, et qu'on avoit renvoyés à Fourdane. Stanislas Mou étoit de ce nombre; et, comme elle l'aimoit tendrement, non-seulement elle accepta volontiers l'offre qu'il lui fit de loger ensemble, mais encore elle l'écoutoit avec plaisir, lorsqu'il expliquoit la loi de Dieu, et l'obligation qu'ont tous les hommes de l'embrasser et de l'observer. Souvent il lui proposoit l'exemple de ses frères Jean, Joseph, Paul, François, etc. « Vous savez, » lui disoit-il, que le premier passoit pour le plus sage et le plus éclairé de notre famille, » il a pourtant mieux aimé mourir dans un

cachet, chargé de chaînes et orné de  
 membres, que de témoigner par aucun signe  
 qu'il chancelât dans une religion, qu'il n'a-  
 voit pas embrassée à l'aveugle, mais qu'il  
 regardoit comme l'unique voie d'aller au  
 ciel et d'éviter une éternité de supplices.  
 « Signez-vous de vous tromper en suivant  
 son exemple et celui de ses frères, qui ont  
 souffert comme lui pour la même cause, et  
 qui jouissent avec lui dans le Ciel du même  
 bonheur, ou sans doute ils prient Dieu de  
 vous éclairer? »

Cette dame se sentoit de plus en plus ébranlée  
 par les raisons et par les exemples qu'on lui  
 proposoit; mais rien ne la toucha davantage  
 que l'exemple de Stanislas, à qui elle pouvoit  
 appliquer une partie de ce qu'il venoit de dire  
 de prince Jean. Elle ne pouvoit revenir de la  
 surprise où elle étoit, de lui voir des senti-  
 ments si différents de ceux qu'il avoit avant  
 le baptême; de ne lui entendre parler des  
 chaînes qu'il avoit portées, des rigueurs de  
 sa prison et de son exit, que comme d'une  
 grâce singulière que Dieu lui avoit faite de le  
 punir si légèrement en cette vie, pour lui  
 épargner dans l'autre de bien plus terribles  
 peines dues à ses péchés. Elle le voyoit d'ail-  
 leurs doux, tranquille, humble et modeste,

ne laissant échapper aucune plainte, que lorsqu'après avoir eu autrefois toutes les commodités de la vie, il fut réduit à n'avoir pas même le nécessaire.

Tout cela, joint aux exemples et aux exhortations de ses belles-sœurs, lui ouvrit enfin les yeux, ou plutôt Dieu s'en servit pour éclairer son esprit et toucher son cœur. Elle se mit à lire les livres propres à l'instruire des vérités chrétiennes, à apprendre les prières, à garder les jeûnes et les abstinences aux jours marqués, enfin à imiter son frère, et à observer la loi chrétienne aussi exactement que si elle l'eût déjà embrassée; de sorte qu'à l'arrivée du P. Louis Fan, elle étoit parfaitement instruite et disposée à recevoir le baptême, qu'il lui conféra, en lui donnant le nom de *Rosalie*.

1 Nos lettres de l'année dernière vous apprirent la mort de l'Empereur *Yong-tching*, laquelle arriva le 7 octobre 1735, peu avant le départ de nos vaisseaux qui retournoient en Europe. L'avènement de son fils *Kien-long* au trône étoit tout récent, et nous ne pûmes

2 Nous avons placé de suite toutes les lettres qui rendoient compte de la situation des princes de la famille impériale, persécutés pour la religion, ce qui fait qu'on n'a point encore vu celles qui apprennent la mort de l'Empereur *Yong-Tching*.

vous mander autre chose, si ce n'est que ce prince étoit d'un caractère doux et bienfaisant, et qu'il avoit déjà donné des marques publiques de sa bonté et de sa clémence envers les peuples, et surtout envers les princes de sa famille. Les ordres qu'il donna au tribunal des princes marquoient que, les fils du huitième et du neuvième regulo, ses oncles, qui étoient en prison, ne devoient pas être punis pour les fautes de leurs pères; qu'il falloit les rétablir dans leur premier état, et faire pareillement la recherche des autres princes du sang, dégradés et exilés depuis long-temps en divers lieux; parce que, si l'on négligeoit cette affaire, il arriveroit dans la suite que, par des alliances peu sortables à leur condition, leurs descendants seroient confondus avec le peuple, et qu'ainsi il manqueroit quelques branches à la généalogie du fondateur de sa dynastie, ce qui est d'une grande conséquence. Il fallut du temps pour faire cette recherche, où les princes de Fourdane n'entrèrent que par cette occasion, sans qu'on eût fait d'eux aucune mention particulière.

Dans ce temps-là, le dixième et le quatorzième fils de l'empereur Cang-hi étoient encore en prison; le premier, dans la ville, et le second, à la campagne. Ce dernier, lorsque

Cang-hi mourut, étoit dans le fond de la Tartarie, où il commandoit l'armée chinoise contre Tchou-Kar. Comme il étoit d'un mérite distingué, et que son fils, âgé de dix-huit ans, nommé *Poki*, étoit tendrement aimé de l'Empereur à cause de ses belles qualités, on ne doutoit point que ce prince ne le nommât pour son successeur au trône; mais la mort ayant surpris l'Empereur plus tôt qu'il ne croyoit, et, dans la crainte que, s'il nommoit ce quatorzième fils qui étoit fort éloigné de Peking, il n'arrivât du trouble dans l'empire, pendant le temps qu'il viendroit de si loin prendre possession du trône, il jeta les yeux sur *Yong-tching*, son quatrième fils, frère de père et de mère du quatorzième. Leur mère vivoit encore et aimoit beaucoup plus celui-ci qu'*Yong-tching* qui venoit d'être nommé. C'est ce qui contribua beaucoup à accélérer la perte du quatorzième prince et de son fils *Poki*.

Dès que le nouvel Empereur fut sur le trône, il dépêcha en Tartarie courrier sur courrier au nom de l'Empereur défunt comme s'il eût été encore en vie, pour lui ordonner de remettre les sceaux à celui qu'il lui nommoit, et de revenir au plus tôt à Peking avec peu de suite, pour délibérer sur une affaire de la dernière importance. Le prince obéit sur-le-

champ, et n'apprit de quoi il s'agissoit qu'à trois journées de la cour. Il n'étoit plus temps de reculer; il arriva donc, et trouva son frère sur le trône, qui l'envoya garder la sépulture de leur père, où l'on se contenta d'observer de près ses démarches, parce que sa mère vivoit encore; mais elle ne fut pas plus tôt morte, ce qui arriva peu de temps après, qu'on le fit revenir à Pekin, et ensuite on l'envoya à Tchang-chun-yuen, où il fut enfermé plus étroitement, sans nulle communication au-dehors, pas même avec son fils Poki, qui fut mis dans une prison séparée. On le changea plusieurs fois de prison, et enfin il fut mis entre les mains de son frère aîné, qui étoit du même père que lui, mais d'une mère différente. Ce prince, aussi mauvais frère qu'il avoit été mauvais fils, le renferma dans un coin de son palais, où il ne lui fournissoit que bien modiquement, et encore à regret, ce qui étoit nécessaire à sa subsistance. C'est à ce Poki que l'Empereur régnant a rendu d'abord la liberté d'une manière assez singulière. L'année dernière, au mois de décembre, l'Empereur lui envoya un grand de sa cour, qui se fit ouvrir la porte de la prison, et ne dit au prisonnier que ces mots: « L'Empereur de- » mande quel est celui qui vous retient ici;

sortes. Il après ce peu de paroles il se retourna, laissant la porte ouverte.

Quelques jours auparavant, l'Empereur avoit ordonné au regolo, frère de Poki, d'aller au tribunal des princes pour y recevoir ses ordres. Ce prince, à qui la conscience faisoit de justes reproches, ne s'y rendit qu'en tremblant. Le président l'ayant fait mettre à genoux, lui fit entendre la lecture d'un ordre bien humiliant et bien désagréable pour lui. C'étoit un long détail de ses fautes, et surtout de celles qu'il avoit commises contre le respect et l'obéissance filiale. A l'égard de Poki, il fut admis en la présence de l'Empereur; il dit peu de paroles, et ne s'expliqua que par ses larmes. L'Empereur, pour le consoler, le fit regolo à la place de son frère, qui fut encore mieux traité qu'il ne méritoit: car on se contenta de le faire passer avec sa femme, ses enfants et quelques eunuques, dans un jardin qu'il avoit fait faire à côté de son palais pour s'y divertir, et qui est devenu aujourd'hui une vraie prison, par la défense qui lui a été faite d'en sortir. Le 17 janvier de cette année, l'Empereur fit appeler le président des regolo: c'est le douzième fils de Cang-hi. Sa Majesté lui donna ses ordres, dont on ne put avoir aucune connoissance; mais, au sortir du palais, on le vit partir

avec tout son équipage de regulo, pour se rendre à Tchang-tchun-yuen, où le bruit couroit qu'étoit renfermé le quatorzième fils de Cang-hi, dont on ne parloit plus, et que plusieurs croyoient n'être plus en vie. Il fallut ouvrir bien des portes pour parvenir jusqu'au prisonnier, qui ignoroit encore la mort de son frère, et l'élévation de son neveu sur le trône, parce que les murailles de sa prison étoient si épaisses, qu'il ne pouvoit rien entendre, ni de ce qui se passoit, ni de ce qui se disoit au-dehors.

Je vous laisse à juger, mon révérend père, quelle fut la joie et la surprise de ce prince, lorsqu'ayant été comme enseveli depuis plus de douze ans, on le tira de l'horreur de ses ténèbres. Les passants s'arrêtèrent à l'endroit où ils virent l'équipage du regulo, qui étoit entré dans la prison. On eut bientôt découvert de quoi il s'agissoit, et chacun voulut être témoin de la délivrance de ce prince infortuné. La nouvelle s'en répandit aussitôt à Pekin; et, comme le palais de ce quatorzième prince est assez près de la porte par laquelle on y entre, les peuples y accoururent en foule; et, pour témoigner leur joie, ils le recurent à genoux, frappant la terre du front, et tenant des *hiang*<sup>1</sup> à la main.

<sup>1</sup> Ce sont des baguettes de parfums qu'on allume par un bout, et qui se consomment peu à peu.

Le prince, qui ne s'attendoit pas à ces honneurs, et qui craignoit même qu'ils ne lui fussent préjudiciables, passa au plus vite, sans signer à tout le monde de se lever. Il étoit accompagné du regulo, de son fils Poï et d'un autre seigneur, qui avoit eu ordre de l'aller recevoir. Il arriva ainsi comme en triomphe à son palais, où toute sa maison l'attendoit. Aussitôt qu'il y fut entré, le regulo lui parla quelque temps en particulier. Tout ce qu'on a découvert de cet entretien, est qu'il lui fut dit de se remettre peu à peu, sans sortir sitôt de son palais, et de laisser à son fils le soin d'aller remercier l'Empereur. Le même jour, un autre prince eut ordre d'aller mettre en liberté le dixième fils de Cang-hi, et de le conduire, non pas à son palais, qu'on avoit détruit depuis long-temps, mais dans une maison particulière, où logeoit le seul fils qui lui restoit, l'aîné étant mort en prison. Cela se fit avec moins d'éclat; mais on lui donna les mêmes ordres qu'au quatorzième prince son frère. Quand ces nouvelles furent publiques, tout Pekin applaudit au bon naturel et à l'humanité de l'Empereur; chacun l'exaltoit à sa manière; et, pendant plusieurs jours, les éloges qu'on faisoit de la bonté de son cœur furent la matière de tous les entretiens.

Pour ce qui est de nous autres, nous ne sommes ni indifférents, ni insensibles à la grâce qu'on venoit de faire à ses princes, qui nous avoient toujours protégés, et dont en particulier j'avois beaucoup à me louer, parce que j'avois eu plus d'occasions que d'autres de les voir et de les entretenir. Tant de bienfaits que nous voyions répandre sur toutes sortes de personnes, excepté sur les honzes et les taoïses, dont il manifestoit les désordres, nous firent espérer que nous pourrions obtenir de ce nouveau maître quelque grâce en faveur de notre sainte religion, que son père avoit si fort persécutée, en faisant sortir des provinces les missionnaires pour les reléguer à Canton, et quelques années après à Macao.

Deux difficultés se présentèrent d'abord à l'esprit : la première, que le nouvel Empereur ne commenceroit pas son règne par révoquer les ordres qu'avoit donnés son père, ni par les expliquer d'une manière qui les rendit inutiles. La seconde étoit que nous n'avions nul moyen de parler nous-mêmes à l'Empereur, et que nous ne voyions personne qui osât prendre son loi de présenter de notre part un mémorial, où il s'agiroit d'une affaire si délicate, et qui intéressoit les ordres du feu Empereur. Enfin, je proposai à nos pères d'avoir recours au pré-

mon ministre Ma-tsi, qui a eu toujours de l'affection pour les Européens en général, et pour moi en particulier, qui suis en commerce de lettres et en liaison d'amitié avec lui depuis trente-six ans. Mon dessein fut approuvé. Je priaï le premier officier de ce ministre de présenter son maître sur notre affaire, que je lui expliquai dans un grand détail, afin qu'en cas qu'il fût disposé à y entrer, j'allasse en personne solliciter sa protection et recevoir ses ordres.

Dès le lendemain, le ministre m'envoya dire de dresser promptement un mémorial, pour demander le rétablissement de la religion et des missionnaires; que rien n'étoit plus raisonnable, et qu'il n'y avoit point dans tout l'empire de plus honnêtes gens que les Européens. Cette nouvelle nous remplit de joie et d'espérance. Je travaillai aussitôt au mémorial; et il n'étoit pas encore fini, que le ministre nous l'envoya demander, en nous faisant dire qu'il falloit se presser, et que son dessein étoit de le faire présenter par le douzième regulo, président du tribunal des princes et du tribunal des rites; mais que pendant le temps qu'on traiteroit cette affaire, nous ne devions point paroître chez lui, afin qu'elle demeurât secrète. Ce douzième regulo est gendre du ministre, pour lequel il a des égards particuliers. L'Em-

pereur se dit également son gendre, quoiqu'il n'ait épousé que sa nièce, fille de son frère; mais parce que ce frère mourut de bonne heure, laissant sa fille au berceau, le ministre Ma-tsi, son oncle, prit soin de l'élever chez lui, comme si ç'eût été sa propre fille, et il étoit regardé comme son père. C'est elle qui a été choisie préférentiellement à tant d'autres, pour être l'épouse légitime de l'Empereur régnant, dont elle a eu déjà un fils âgé de huit ans, et qui sera sans doute le prince héritier.

Quand notre mémorial fut en état, je l'envoyai au ministre, qui le fit passer au regno par un de ses eunuques. Ce prince le lut, le trouva bien fait, et ne fit changer que deux ou trois caractères qui lui paroissoient trop forts contre Mouan-pao, lequel étoit autrefois tsong-tou de la province de Fo-kien, et qui, par son accusation calomnieuse, fit chasser les missionnaires des provinces. Le prince étoit au fait de cette affaire, car il étoit président du tribunal des rites, auquel l'accusation de Mouan fut renvoyée. Il ne put alors nous servir, parce qu'il sut que l'accusation venoit de plus haut; et qu'elle avoit été faite par un ordre secret; mais à présent, sous un nouveau règne, il peut nous rendre service sans aucun risque. Quoi qu'il en soit, il se chargea de notre mémorial, sans

non avertir du jour qu'il le présenteroit. Il ne le savoit peut-être pas lui-même, car il vouloit bien prendre son temps. Malheureusement pour nous, il le prit mal. Le jour qu'il alla au palais pour le présenter, il rencontra le seizième regulo, son frère, qui est le premier des quatre gouverneurs ou régents de l'empire; il lui fit part de son dessein; il lui montra même notre mémorial, parce qu'il le croyoit son ami; mais il fut bien surpris de voir que ce prince s'opposoit fortement à la démarche qu'il vouloit faire en notre faveur.

Nous ne pûmes rien découvrir de leur entretien; mais, le 8 avril dernier, le douzième regulo nous renvoya notre mémorial par le même domestique du vieux ministre, avec ce peu de paroles: « C'est au seizième regulo qu'il faut vous adresser; votre affaire me sera en suite renvoyée, et je vous rendrai service. » Je demandai en particulier à ce domestique si le prince ne s'étoit pas expliqué plus en détail; « car enfin, lui dis-je, ce que vous nous dites de sa part a assez l'air d'une défaite; au reste,

Quoique les régents ne soient que pour le temps de la minorité du prince, l'Empereur en a nommé quatre en montant sur le trône; sur ce qu'il se croyoit encore trop jeune pour gouverner lui seul; mais il ne leur laisse d'autorité qu'autant qu'il lui plait,

» s'il y avoit du risque pour lui dans une pa-  
» relle démarche, nous n'aurions garde de l'y  
» exposer, et nous attendrions en patience un  
» temps plus favorable. » Il nous répondit qu'il  
ne savoit rien davantage. « Il est vrai, ajouta-  
» t-il, que ce matin, la princesse, son épouse,  
» m'a fait appeler, et m'a ordonné de vous dire  
» qu'une personne puissante s'y opposoit; j'en  
» n'ai pas osé lui en demander le nom, et peut-  
» être n'auroit-elle pas voulu me le dire. »

Je vous laisse à penser, mon révérend père,  
combien nous fûmes affligés de voir nos espé-  
rances évanouies de ce côté-là. Cependant, pas  
un de nous ne fut d'avis de recourir au sei-  
zième regulo; ce n'est pas qu'on crût qu'il  
nous fût contraire; car il nous témoignoit de  
l'amitié dans l'occasion; et, si l'on ne s'adresse  
pas d'abord à lui, c'est que nous étions bien in-  
formés qu'il n'aimoit pas à entrer dans d'autres  
affaires que dans celles qui le regardoient im-  
médiatement, et qu'il ne pouvoit pas se dis-  
penser de rapporter à l'Empereur. Il n'eût pas  
manqué de nous répondre, ce qui est vrai,  
qu'il n'étoit pas chargé de nos affaires parti-  
culières.

Ce même jour, j'allai sur le soir remercier le  
vieux ministre des marques qu'il nous avoit  
données de son affection. Il est certain que, s'il

n'eût tenu qu'à lui, notre affaire eût été bientôt terminée. Mais, quoiqu'il ait le nom de premier ministre, son âge de quatre-vingt-cinq ans ne lui permet plus d'aller au palais, que pour s'informer de temps en temps de la santé de l'Empereur, ni de se mêler des affaires publiques, quoiqu'il en seroit très capable, si les forces de son corps répondoient à celles de son esprit. Ce bon vieillard me dit qu'il falloit trouver quelque voie de parler à l'Empereur même.

Cette tentative ayant été inutile, nous crûmes que l'heure des miséricordes du Seigneur n'étoit pas encore venue, qu'il falloit nous tenir en repos pendant quelque temps, et ajouter de nouvelles prières et d'autres bonnes œuvres aux messes votives qu'on disoit tous les jours dans nos trois églises, depuis le 18 mars de l'année 1733, que l'Empereur fut sur le point de nous renvoyer tous en Europe.

Le 22 d'avril, un chrétien, nommé *Joseph Ouang*, petit officier du magasin des porcelaines dans le palais, m'envoya avertir de grand matin, qu'on lui avoit dit, la veille au soir, qu'une accusation contre les chrétiens avoit été présentée à l'Empereur, mais qu'il n'en savoit pas davantage. Nous primes d'abord cette nouvelle pour un de ces faux bruits qui se répan-

doiant pour lors, et nous étions persuadés que, si l'Empereur ne nous faisoit pas positivement du bien, il étoit d'un caractère à ne nous faire aucun mal. Cependant nous envoyâmes des personnes intelligentes s'en informer adroitement au tribunal intérieur, où vont tous les mémoriaux, dont on y tient registre, aussi bien que des réponses qui y sont faites, et des ordres de l'Empereur : ils ne purent rien découvrir, non plus qu'au tribunal des rites, où sont renvoyées toutes les accusations. C'est qu'effectivement, contre tout usage, on n'en savoit encore rien dans ces deux tribunaux ; mais nous ne fûmes pas long-temps dans le doute. Les chrétiens vinrent de tous côtés nous apporter des copies de l'accusation, de la sentence des régents de l'empire et de la ratification de l'Empereur par ces deux caractères *y y*, c'est-à-dire, je consens à la délibération.

Celui qui s'est porté pour accusateur se nomme *Tcha-ssé-hai* : c'est un assez petit mandarin d'un tribunal nommé *toang-ching-ssé*, qui avoit été condamné à l'exil par l'empereur défunt, et qui a été ensuite compris dans l'amnistie que fit publier son successeur. Au retour de son exil, il invita sa sœur à venir manger chez lui et à assister à une cérémonie. Cette

dame, qui est chrétienne, et mariée à un mandarin chrétien, craignant que cette cérémonie ne fût superstitieuse, s'excusa d'y assister. C'est ce qui acheva de brouiller ces deux familles, qui n'étoient pas déjà trop bien d'accord ensemble.

D'autres disent que son accusation étoit déjà faite long-temps avant qu'il fut envoyé en exil; que même il l'avoit fait passer à l'empereur *Yong-king*; que ce prince l'ayant lue, la rejeta, en disant qu'il s'embarrassoit peu que les gens de bannères se fissent chrétiens ou non; que d'ailleurs il avoit déjà donné ses ordres sur cette affaire.

Le fond de l'accusation de *Tcha-ssé-hai* n'étoit qu'une répétition des mêmes calomnies que d'autres avoient avancées avant lui. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'il insistoit fortement pour que les Mant-cheoux et les Chinois qui sont sous les bannères, n'eussent

Il y a huit bannières de Tartares Mant-cheoux, huit autres de Tartares Mongou, et huit de Chinois tartarises. Les troupes de la maison impériale et des princes, qui sont très nombreuses, sont sous les trois premières bannières, et font un corps séparé des autres. Ces bannières ont chacune leur étendard particulier, désigné par les couleurs jaune, blanche, rouge et bleue. Quatre ont chacune une

pas la liberté de se faire chrétiens. Car, dit-  
 » soit-il, c'est par le peuple que la séduction  
 » a commencé; les uns ont été abusés par des  
 » paroles artificieuses, les autres par des vues  
 » d'intérêt; et, ce qu'il y a de plus fâcheux,  
 » c'est que les Mandchoux se sont laissé en-  
 » traîner peu à peu par l'exemple du peuple  
 » et par les mêmes motifs. Si l'on n'arrête de  
 » bonne heure ce désordre par des punitions  
 » exemplaires, on verra bientôt notre religion  
 » et nos anciennes coutumes renversées et dé-  
 » truites; et, quoique les Chinois ne soient pas  
 » de la même origine que vous, Votre Majesté  
 » n'en fait aucune distinction, et elle les traite  
 » avec la même bonté. Il faut donc que la  
 » même défense soit faite aux uns et aux au-  
 » tres, et qu'on punisse également ceux qui  
 » embrasseront cette religion étrangère. En  
 » usant de cette sévérité, nos lois seront obser-  
 » vées, et il n'y aura aucune suite funeste à crain-  
 » dre pour l'empire.»

de ces couleurs, les quatre autres ont ces mêmes  
 couleurs bordées. La bannière jaune, la blanche et  
 la bleue sont bordées d'une bande rouge de quatre à  
 cinq ponce; la bannière rouge est bordée d'une  
 bande blanche. Chaque bannière a son quartier dans  
 la ville tartare, et sa justice particulière indépen-  
 dante de celle du peuple.

Ce *pen* ou mémorial fut présenté aux ré-gents de l'empire, dont le seizième régulo est le chef. Au lieu de le rejeter, comme il auroit dû faire s'il eût été bien intentionné, ou qu'il se fût souvenu des bontés que l'empereur Cang-li, son père, avoit eues pour nous, il le reçut et le présenta à l'Empereur, qui lui ordonna d'en délibérer avec les autres régents. La délibération fut bientôt faite, ou, pour mieux dire, elle étoit déjà prête; car ils ne firent que transcrire l'accusation de Mouan-pao et la sentence qui l'avoit suivie; d'où ils concluoient qu'il falloit ordonner aux chefs des bannières d'examiner ceux qui s'étoient faits chrétiens, de les exhorter à abjurer leur religion, et de les punir sévèrement s'ils refusoient de le faire; que pour les Européens qu'on laissoit à Pekin, parce qu'ils étoient habiles dans les sciences et surtout dans les mathématiques, le tribunal des rites auroit ordre de leur défendre d'attirer les gens des bannières et le peuple à leur religion. Cette délibération fut faite avec beaucoup de précipitation pour ne pas nous laisser le temps de prévenir la sentence; elle fut présentée le 24 avril, ratifiée le même jour, et, le 26 du même mois, envoyée au bureau des bannières pour être exécutée, puis au tribunal des rites et à

celui des censures qui gouvernent le peuple. Dès le lendemain de la publication de cet arrêt, les chrétiens vinrent en grand nombre à nos églises pour se confesser et se disposer à soutenir la persécution.

Elle commença ce jour-là même. Les mandarins n'eurent pas plus tôt reçu le *sché* impérial, qu'ils se mirent en mouvement, non pas tous à la vérité, mais ceux-là principalement qui étoient prévenus contre notre sainte religion, ou qui étoient les plus dévoués au seizième *regulo*. S'étant informés quels étoient les chrétiens de leur *néou* ou compagnie, ils les citèrent à leurs tribunaux, et là, ils leur déclarèrent le *sché* ou la volonté de l'Empereur, qui leur ordonnoit d'abjurer la religion chrétienne, sous peine d'être punis très sévèrement.

Tous nos chrétiens, à la réserve d'un très petit nombre, qui furent intimidés par l'appareil des supplices, donnèrent des marques d'une intrépidité et d'une constance héroïque au milieu des plus cruels tourments. Les infidèles en furent étrangement surpris, et la religion bien plus respectée. On avoit beau leur entangler le visage à force de soufflets, les étendre par terre et les assommer à coups de fouets et de bâtons, ils répondoient constamment qu'ils vouloient vivre et mourir chrétiens.

Les juges, se lassant de les tourmenter inutilement, les pressoient de dissimuler, au moins pour un temps, leur religion, et de se comporter à l'extérieur comme s'ils avoient renoncé à cette loi étrangère. « Ne vous suffit-il pas, leur disoient-ils, de la conserver dans le cœur? par ce moyen - la? vous obéirez à l'Empereur, sans préjudicier à votre créance. » Ils répondoient qu'ils étoient très soumis aux ordres de l'Empereur; qu'il ne leur défendoit pas d'honorer le souverain Maître du ciel et de la terre; que la religion chrétienne n'est pas une loi étrangère, et que tous les hommes devoient l'embrasser; que la mort soufferte pour leur foi étoit l'objet de leurs desirs; qu'en vain les exhortoit-on à la dissimuler; que la loi chrétienne défendoit le mensonge dans les choses les plus légères; qu'à plus forte raison, ils ne pouvoient ni dissimuler, ni user d'équivoques dans une affaire si importante.

Je voudrois pouvoir vous rapporter en détail tous les traits de fermeté et de constance qui illustrèrent nos chrétiens; mais je tomberoie dans des redites ennuyeuses qui fatigueroient votre patience. Je me bornerai à deux ou trois de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, qui vous feront juger de toutes les autres.

Le premier se nomme *Laurent Tchou*. Il s'est distingué dans cette persécution par sa fermeté à défendre sa foi, et par son zèle à encourager les chrétiens et à soutenir les faibles; aussi est-il parfaitement instruit de nos saintes vérités. Il n'a que vingt-six ans, et il a si bien ménagé les bonnes grâces de son père et de sa mère, qu'il a obtenu leur consentement pour ne point prendre d'engagement dans le mariage et pour se consacrer entièrement à Dieu. Étant allé dans la chambre de son département, où plusieurs s'étoient assemblés pour des affaires particulières, l'un d'eux lui adressant la parole: «Maintenant, lui dit-il, que l'Empereur vous ordonne de renoncer à la religion chrétienne, à quoi vous déterminerez-vous? si vous refusez d'obéir, vous vous suscitez de terribles affaires; au lieu qu'un mot que vous direz suffira pour contenter les mandarins, et vous n'en conserverez pas moins votre religion au fond du cœur. Croyez-moi, c'est l'unique parti que vous ayez à prendre.

Il y a long-temps, répondit *Laurent Tchou*, que je ressens les effets de votre bon cœur pour moi; mais si vous connoissiez la religion chrétienne, et si vous aviez eu le bonheur de l'embrasser, vous tiendrez un langage bien

différent. Personne ne connoît mieux que les chrétiens l'obligation où l'on est d'obéir à son prince, parce qu'il advient que son autorité vient de Dieu que nous adorons, et que transgresser ses ordres, c'est transgresser les ordres de Dieu même. Vous avez vu les ordres de l'Empereur : dit-il qu'il ne faut pas honorer le *Tien-tchou* ? lui-même l'adore. Cet ordre, comme vous le savez aussi bien que moi, a été donné à l'occasion d'un placet du manderin *Tha-ssé-hai*, qui accusa fausement la religion chrétienne de ne pas honorer ses ancêtres, de ne point faire les cérémonies accoutumées à son père et à sa mère; à quoi les régents de l'empire ont ajouté la calomnie de *Mouan-péu*, qui autrefois nous accusa fausement de nous assembler pêle-mêle, hommes et femmes, dans l'église. L'Empereur n'a pu s'empêcher de condamner de pareils déordres, et d'obliger ceux qui en sont coupables de changer de conduite. Tout est que la religion chrétienne ordonne se réduit principalement à deux articles; à honorer Dieu sur toutes choses et à aimer le prochain comme soi-même. Le premier article de cet amour du prochain est d'honorer son père et sa mère vivants et morts, et je doute fort que ceux qui ne sont pas chrétiens portent cet amour aussi loin que nous. Ce qu'on

à ce l'audace d'avancer, que les hommes et les femmes s'assembloient pêle-mêle dans nos églises, est une calomnie avérée, puisqu'il n'est jamais permis aux femmes d'entrer même dans l'église où les hommes ont accoutumé de s'assembler.

Cela étant ainsi, dirent ceux qui l'écoutaient avec une grande attention, Tcheou-hai a eu grand tort de présenter son accusation contre la loi chrétienne. Très certainement, répondit Laurent Tcheou. Vous m'exhortiez d'abord à donner du moins quelques apparences extérieures de changement. Je vous le demande, en quoi puis-je changer? Est-ce en disant qu'il ne faut plus honorer le Maître du ciel et de la terre? Un chrétien aimerait mieux mourir mille fois que d'en avoir la pensée. Vous me disiez encore que j'allois m'attirer de terribles affaires: elles seroient terribles, je l'avoue, si je n'étois pas chrétien; mais je ne les crains point, et la tranquillité où je suis, j'en suis redevable au bonheur que j'ai d'être chrétien. C'est aussi ce qui prouve que la religion chrétienne est la seule véritable, et que tout l'univers devoit la suivre: car, je vous le demande à mon tour, si une puissance supérieure vous ordonnoit de changer de religion, sous peine de perdre votre solde, qui de vous

n'y renonceroit pas pour conserver un petit royaume dont il entretiendrait sa famille? Mais si l'on vous menaçoit de cruels supplices, si l'on faisoit une recherche exacte de ceux qui ont embrassé la religion que chacun de vous professe pour les punir rigoureusement, auriez-vous le cœur tranquille? Marque certaine que votre religion n'est pas véritable. Vous savez qu'on recherche les chrétiens; en avez-vous vu quelqu'un qui n'ait pas avoué qu'il l'étoit? Vous savez également les terribles menaces qu'on nous fait, n'avez-vous pour cela moins tranquilles? Est-ce que nous ne sommes pas composés de chair et d'os comme les autres hommes? Les bêtes mêmes craignent leur destruction: pourquoi donc sommes-nous contents au milieu des menaces et des tourments? C'est que nous avons le bonheur de professer la seule véritable religion: c'est que le Dieu que nous servons, témoin de ce que nous souffrons pour son nom, récompensera notre fidélité par une félicité sans bornes et sans fin. Nul homme n'est immortel: je suppose que vous parveniez jusqu'à l'âge de cent ans: il faudra enfin mourir et paroître devant ce Maître souverain et juge de tous les hommes; alors dix mille repentira de ne l'avoir pas servi viendront trop tard. C'est par un effet de votre

amitié pour moi que vous m'exhortez à chan-  
ger, et moi, c'est par le même principe que je  
vous parle comme je fais. Je prie ce grand  
Maître que nous servons de vous en faire con-  
noître l'importance. Ce petit discours fut  
écouté dans un très grand silence.

Le 25 mai, Laurent Tcheou fut appelé par  
le mandarin, qui le pressa d'abjurer sa reli-  
gion, et qui employa toutes sortes de moyens  
pour y réussir, prières, sollicitations, caresses,  
menaces. Toutes ces démarches ayant été inu-  
tiles, le mandarin, outre d'une résistance à  
laquelle il ne s'attendoit pas, ordonna à ses  
gens de ne pas épargner le néophyte. Quatre  
soldats s'approchèrent de lui pour le prendre  
et le coucher par terre. « Je suis chrétien, dit  
le néophyte, et je n'aspire qu'au bonheur  
de souffrir pour Jésus-Christ; dites-moi où  
vous voulez que je me mette; » et il se cou-  
cha tranquillement au lieu qu'on lui marqua.  
Le mandarin ayant ordonné que deux hommes  
lui tinsent la tête et les pieds: « Il n'est pas  
nécessaire, répondit-il; ne craignez pas que  
je remue; un chrétien est trop heureux de  
souffrir pour sa foi. » Deux soldats, armés  
de fouets, lui déchargèrent plusieurs coups  
sur le corps de toutes leurs forces, sans qu'il  
poussât le moindre soupir. Deux autres sol-

dans relevèrent les premiers, et dans l'inter-  
 valle Laurent dit au mandarin : « Le plaisir  
 que je témoigne sous tant de coups redou-  
 blés est un témoignage que je rends à la vé-  
 rité de ma religion. Je mourrai volontiers  
 pour sa défense. Vous pensez à mourir pour  
 votre religion, lui dit le mandarin, et moi je  
 pense à exécuter les ordres de l'Empereur : »  
 puis il fit signe aux soldats de continuer à le  
 battre : ils n'eurent pas donné six à sept coups  
 que les fouets se rompirent ; on les renoua,  
 et de nouveaux soldats recommencèrent à le  
 frapper. Enfin, le mandarin plus las de tour-  
 menter le néophyte, que le néophyte ne l'é-  
 toit de souffrir, se retira de la salle et le laissa  
 en repos. Alors quelqu'un avertit Laurent que,  
 s'il persistoit dans sa désobéissance, on pré-  
 paroît de gros bâtons pour l'en frapper. « Fus-  
 sent-ils de fer, répondit Laurent, dût-on  
 me mettre en pièces, on n'obtiendra jamais  
 de moi ce qu'on demande ; le plus ardent  
 de mes desirs est de donner ma vie pour la  
 défense de ma foi. »

La mère de Laurent, qui avoit appris la fer-  
 meté invincible de son fils, l'attendoit avec  
 impatience à la porte de sa maison. Dès qu'il  
 parut, elle sauta de joie à son cou : « Allons  
 mon cher fils, lui dit-elle, allons remercier

» Dieu des grâces, qu'il vous a faites. » Ils s'élevèrent  
 tant mis ensemble à genoux devant leur oratoire,  
 ils y demeurèrent long-temps prosternés.  
 Après quoi elle se fit raconter en détail tout  
 ce qui s'étoit passé.

Le lendemain 26 mai, une autre mère ne  
 parla pas avec moins de générosité à son fils,  
 nommé Paul Yang, qui n'a que dix-neuf à  
 vingt ans. Apprenant l'ordre qu'on lui don-  
 noit de venir répondre au mandarin, elle le  
 tira à l'écart, et, jetant sur lui les regards les  
 plus tendres: « Je sais, mon fils, lui dit-elle, que  
 » vous avez la crainte de Dieu, ainsi j'espère que  
 » vous vous comporterez en fidèle et zélé chré-  
 » tien. Je suis votre mère, je vous aime tendre-  
 » ment vous devez m'obéir; je me croirois la plus  
 » heureuse mère du monde, et je vous re-  
 » garderois comme le fils le plus obéissant,  
 » si l'on m'apportoit la nouvelle que vous avez  
 » fini vos jours dans les tourmens pour la dé-  
 » fense de notre sainte religion. Mais sachez  
 » aussi que, si vous vous comportez en lâche  
 » et infidèle chrétien, je ne vous reconnois  
 » plus pour mon fils, et ne pénétrez plus à  
 » reparoitre devant moi, ni à rentrer dans  
 » ma maison tant que je vivrai. Ne craignez  
 » point, ma chère mère, répondit ce généreux  
 » fils, quelque foible et quelque jeune que je

sois, j'ai une si grande confiance dans les mérites de Jésus-Christ et dans l'intercession de sa sainte Mère, que j'espère, avec le secours de vos prières, soutenir jusqu'au bout tous les tourments qu'on me fera souffrir. Il partit à l'instant, et comparut au tribunal avec *Luc Quing*, plus âgé que lui, et également ferme dans sa foi. Ils reçurent, par l'ordre du mandarin, plus de quatre cents coups de fouet. Dans le pitoyable état où ils étoient, et presque sans mouvement, on les transporta dans leur maison, d'où ils furent retirés au bout de douze jours pour être jetés dans une prison: là, ils furent détenus jusqu'au mois de juin, sans que le mandarin ait pu obtenir d'eux d'autre déclaration sinon qu'ils étoient chrétiens, et qu'ils ne cesseroient jamais d'être chrétiens.

Le feu de la persécution, qui duroit depuis long-temps dans les bannières des Chinois tartarisés, commençoit un peu à se ralentir, lorsqu'il s'alluma dans les troupes de la maison impériale, dont le prince Yun-lo est le chef principal. Celui par qui il commença plus vivement, fut Pierre Tchang, fils de Thomas Tchang, mandarin de la porte du quatorzième prince, fils de l'empereur Cang-hi. Ce Thomas étoit mort depuis environ trois mois en vrai

prédestiné. Pierre, son fils, est un très fervent chrétien, qui dans ces tristes conjonctures a fait éclater son zèle en parcourant les maisons des fidèles, afin de les encourager à souffrir constamment pour leur foi. Etant allé au palais de son prince, il y trouva son mandarin, qui lui demanda s'il avoit connoissance de l'ordre impérial qui condamnoit la religion chrétienne. « J'en ai oui parler, répondit Pierre Tchang; mais, s'il y a eu effet un pareil ordre, on ne manquera pas de le publier. Il est tout oublié, dit le mandarin; allez le demander au posko (c'est une espèce de argent.) » Le néophyte alla le trouver, et il apprit de lui l'accusation de Tcha-ssé-hai, la délibération des régents et l'ordre de l'Empereur. « A ce que je vois, dit Pierre Tchang, tout se réduit à condamner une religion dans laquelle les hommes et les femmes s'assemblent en un même lieu, dans laquelle on n'honore point son père et sa mère après leur mort, on ne témoigne ni reconnoissance ni respect à ses ancêtres, on ne leur fait point les cérémonies accoutumées; or tout cela ne nous regarde point. »

Deux jours après, le mandarin envoya deux sergens dans la maison de Pierre Tchang, pour lui ordonner, de sa part, de déclarer, par

un écrit signé de sa main, qu'il obéïssoit aux ordres de l'Empereur, qu'il n'auroit plus chez lui d'oratoire, qu'il n'iroit plus à l'église, et qu'enfin il renonçoit à la religion chrétienne.

Je vois bien, dit Pierre Tchang, ce qui tient au cœur de notre mandarin; il appréhende que ses supérieurs ne s'en prennent à lui de mon ferme attachement à la loi chrétienne; mais dites lui, de ma part, qu'il n'a qu'à me déférer à leurs tribunaux comme étant chrétien depuis plus de vingt ans, et marquer dans son accusation, que je suis si fortement attaché à cette loi, que ses exhortations les plus pressantes et les menaces même n'ont pu rien gagner sur moi: par-là il se tirera de l'embarras où il me paroit être. Si quelqu'un devoit craindre, ce seroit moi sans doute: or, je vous déclare que je ne craints rien, parce que la religion chrétienne n'enseigne rien que de très saint et de très conforme à la raison. Je tâche d'en observer les commandemens; je rends à mes parents, vivants ou morts, tous les devoirs prescrits par les lois; j'honore et je respecte ceux qui sont au dessus de moi; je vis dans la plus grande union avec mes voisins; j'aime mon prochain comme moi-même, et je n'ai jamais fait tort à personne. Si vous ne m'en croyez pas, informez-vous-en de ma

famille, elle est fort étendue; il n'y a que ceux de ma branche et moi qui soyons chrétiens, tous les autres ne le sont pas; demandez-leur si nous manquons d'honorer nos pères et nos mères, ou d'assister aux justes cérémonies de nos ancêtres; s'ils ont jamais appris que nous ayons fait des assemblées d'hommes et de femmes dans le même lieu. Consultez nos voisins, ils sont témoins de notre conduite. Il y a plus de trente ans que je sers le prince; examinez les registres, et voyez si j'ai jamais manqué à mon devoir. »

Après cet entretien, on fut quelque temps sans l'inquiéter, lorsqu'enfin son mandarin, chez qui il se trouva, lui ayant fait de nouvelles sommations, et ayant reçu les mêmes réponses : « Si vous n'obéissez pas aux ordres de l'Empereur, lui dit-il, je serai contraint de vous faire cruellement châtier. Faites, lui répondit le néophyte, vous me procurerez un vrai bonheur, et plus grand que vous ne pensez. » Le mandarin, offensé de cette réponse, ordonna qu'on le menât hors de la salle, et qu'on le fit coucher par terre. Le généreux chrétien se coucha lui-même à l'endroit qu'on lui désigna. Alors le mandarin lui demanda s'il renonçoit ou non à la religion chrétienne, et sur sa réponse qu'il n'y renonceroit jamais,

il lui fit d'abord donner trente à quarante coups de fouet. Comme il les recevoit sans jeter le moindre cri, le mandarin s'en prit aux exécuteurs; il les chargea d'injures, et, après bien des menaces, il fit donner au néophyte près de cent coups. Ensuite il fit relever les exécuteurs par d'autres, et demanda de nouveau au patient s'il vouloit changer ou non. « Il est inutile, répondit-il, de me le demander davantage, vous n'aurez de moi d'autre réponse que celle que je vous ai déjà faite; je ne renonce point et je ne renoncerai jamais à ma religion; je respecte et respecterai toujours les ordres de l'Empereur. Le mandarin, plus irrité que jamais, continua à le faire battre, et fit relever jusqu'à trois fois par d'autres ceux qui le frappoient. Comme ce généreux néophyte ne pousoit pas le moindre soupir: « Je crois, » dit le mandarin, qu'il contrefait le mort. » A ces mots, Pierre Tchang tourna doucement la tête du côté du mandarin. Celui-ci prit ce mouvement pour une insulte: « Je vois bien, » s'écria-t-il; que les fouets ne suffisent pas; qu'on apporte les bâtons dont on se sert pour punir le peuple. » Quand on les eut apportés, le mandarin demanda à Pierre Tchang, s'il persistoit dans les mêmes sentimens. « Je vous ai déjà répondu, dit-il, que cette demande

«Étoit inutile; je suis chrétien, et je le serai jusqu'à la mort.» Sur quoi le mandarin le fit battre avec ces bâtons; huit hommes, qui se relèverent les uns les autres, lui donnèrent plus de deux cents coups, qu'il souffrit avec une égale fermeté; ce qui fit dire au mandarin, qu'il falloit que les chrétiens eussent l'art de se rendre insensibles. C'est ainsi que finit ce combat. Comme cet illustre confesseur de Jésus-Christ ne pouvoit se remuer, le mandarin ordonna à ses gens de le prendre, et de le porter dans la chambre des registres. Là, il trouva un grand nombre de ses parents infidèles qui le placèrent sur une estrade, où ils l'étendirent de la manière la moins incommode. Dans l'épuisement où il étoit, il demanda une tasse de thé, et, pendant qu'il la prenoit, ses parents ne cessèrent de l'exhorter à contenter son mandarin, ou du moins à dissimuler ses sentiments. Pierre Tehang leur fit un petit discours, pour les instruire des vérités de la religion, autant que ses forces le lui permettoient, et il le finit en leur disant : « Ne regarderiez-vous pas comme un traître et un perfide, tout Mant-cheou et tout Chinois qui renonceroit seulement de bouche à l'Empereur ? Et c'est le conseil que vous me donnez à l'égard du souverain Maître du ciel et de la terre ! pensez-vous ? »

En même temps vinrent plusieurs eunuques de ces princes, et deux entre autres nommés *Tchang-fou* et *San-yuen*, dont l'un est eunuque de la présence du quatorzième prince, et l'autre l'est de la présence du fils de ce prince, qui est aussi regulo. Le zélé chrétien, les ayant aperçus, ouvrit d'abord l'entréee, afin de ne pas leur laisser le temps de lui donner de mauvais conseils. « Vous savez, leur dit-il, ce que j'étois autrefois, et ce que je suis maintenant. Je veux vous rappeler à ce sujet un trait d'audace et d'insolence qui m'échappa avant que d'être chrétien, et dont vous fûtes témoins. Vous n'avez pas oublié qu'un chef des eunuques s'avisait de me dire un mot qui me déplut, et que je pris pour une injure. Alors, sans aucun respect, ni pour sa personne, ni pour son emploi, ni pour le lieu où j'étois, je me jetai sur lui, je le battis violemment, et je continuai de le battre jusqu'à la porte du prince, accablant d'injures et de malédictions ceux qui vouloient m'arrêter et les eunuques mêmes qui osèrent paroître. Voilà ce que j'étois avant que d'être chrétien. Depuis que je le suis, avez-vous vu rien de semblable ? Vous m'avez dit plusieurs fois vous-mêmes que vous ne me reconnoissiez plus, et que j'étois un tout autre homme :

« Mais je capable d'un pareil changement ? Il n'y a que la religion chrétienne qui ait pu l'opérer, et c'est la preuve sensible qu'elle est la seule véritable ; et l'on voudroit que j'y renonçasse ! Cela se peut-il ? Ces eunuques, l'ayant ainsi oui parler, se contentèrent de lui dire plusieurs paroles obligeantes sur le pitoyable état où ils le voyoient, et pas un n'osant lui rien dire contre la religion, ils se retirèrent. A peine furent-ils sortis, que Pierre Tchang vit arriver sa tante, âgée de près de soixante-dix ans. Eh quoi ! mon neveu, lui dit-elle, quel crime avez-vous donc commis, pour qu'on vous ait traité d'une manière si cruelle, vous qui avez plus de cinquante ans, et contre qui on n'a jamais formé la moindre plainte ? Soyez tranquille, ma tante, lui répondit-il, je n'ai commis aucun crime, et si vous me voyez en cet état, c'est parce que je suis chrétien, et que je ne veux pas cesser de l'être. Je vois bien, répondit-elle, que la religion chrétienne vous a renversé l'esprit ; sachez que, si vous vous obstinez à ne vouloir pas y renoncer, vous me verrez mourir ici à vos yeux. J'en serois fâché, lui répondit Tchang, mais, lié comme je suis et tout brisé de coups, on ne pourra pas m'imputer votre mort. Est-ce que vous croyez que, s'il n'étoit pas d'une importance

infinie pour moi de persévérer dans ma religion, j'aurois voulu m'exposer à tant de souffrances? Mais il s'agit d'être infidèle au souverain Maître de l'univers, et de précipiter mon ame dans des supplices éternels, et croyez-vous que je le puisse? Je vous l'ai dit souvent, et vous n'avez voulu jamais m'écouter: vous approchez de soixante-dix ans, combien de temps vous reste-t-il à vivre? Peut-être encore moins que nous ne croyons. Alors vous connoîtrez la vérité de tout ce que je vous dis: mais ne sera-ce pas trop tard? Il ne s'agit pas de cela, lui dit-elle; il s'agit de vous tirer de la peine où vous êtes. C'est pourquoi je vais trouver le mandarin, pour lui dire que vous avez changé. Vous pouvez dire ce que vous voudrez, répondit Tchang, je ne suis pas le maître de vos volontés ni de vos paroles. Tout ce que je puis dire, c'est que je suis chrétien, que je le serai jusqu'à la mort, et que j'en ferai profession devant tout l'univers.» Ces paroles fermèrent la bouche à sa tante; elle se retira.

Enfin, on lui permit de retourner dans sa maison. Ses parents infidèles le mirent sur une charrette et l'y accompagnèrent, dans l'espérance que par le moyen de sa femme ils obtiendroient son changement; mais ils se trompèrent. Il est vrai qu'elle ne put retenir ses

larmes à la vue' du triste état où étoit son mari : mais, quand on lui parla de se joindre à ses parents infidèles pour le pervertir, cette généreuse dame essuyant ses pleurs, et changeant de ton : « Je vois bien, dit-elle, que vous ne me connoissez pas : avez-vous donc oublié ce qui m'a porté à entrer dans votre famille ? La mienne qui étoit chrétienne ne me vouloit donner qu'à un chrétien, et si elle eût voulu le contraire, je n'y aurois jamais consenti. J'ai toujours regardé comme un grand bonheur de pouvoir donner notre vie pour le souverain Maître du ciel et de la terre. Que sais-je si cet heureux jour n'est pas venu ? Je me suis souvent représenté mon mari dans l'état où je le vois pour la défense de sa foi, et je le trouve heureux de souffrir pour une si bonne cause. Les larmes que vous m'avez vu répandre au premier abord ont échappé à ma tendresse naturelle ; mais je ne puis m'empêcher de le féliciter d'avoir été jugé digne de participer aux souffrances de notre divin Rédempteur : hé ! que ne puis-je y participer comme lui ! » Cette réponse les étonna si fort, qu'aucun d'eux n'osa y répliquer.

Ces mêmes parents revinrent peu après, envoyés par le mandarin, pour lui dire de sa part que, s'il persistoit dans son opiniâtreté, il devoit

s'attendre à un châtement encore plus dur et plus long que celui qu'il avoit souffert. Je ne crains point ses menaces, répondit le confesseur de Jésus-Christ. Il n'a pas le pouvoir de m'ôter la vie. Hé ! plut à Dieu qu'il l'eût, je serois au comble de mes desirs. Tout son pouvoir se réduit à me faire exiler en Tartarie, ou à me faire donner pour esclave à quelqu'un des fermiers du prince. Hé quoi ! dirent ses parents, ne seroit-ce pas pour vous la plus triste et la plus dure condition ? Vous ne savez pas, répliqua le néophyte, ce que c'est que d'être chrétien : ce que vous nommez peines, souffrances, tourments, ce sont pour lui des délices, lorsqu'il les endure pour le nom de Jésus-Christ. Que voulez-vous donc, lui demandèrent-ils, que nous répondions au mandarin ? Dites-lui, répondit le néophyte, qu'étant mon supérieur, il peut me condamner à toutes les peines qu'il lui plaira ; mais que, s'il espère obtenir de moi que je renonce à ma religion, il l'espère vainement. Ils allèrent en effet porter cette réponse au mandarin. A la vue d'une si grande fermeté, ce persécuteur de la religion ne sut plus quel parti prendre. Il en parloit continuellement ; et à l'entendre on eût dit que c'étoit l'affaire la plus importante qu'il eût jamais traitée. Enfin il se détermina à présenter

une supplique au fils du quatorzième prince, où il disoit que *Tchang-ouen* (Pierre Tchang) étoit un esprit orgueilleux, qui se moquoit des ordres qu'on lui donnoit, et qui manquoit de respect pour ceux de l'Empereur; qu'il méritoit d'être sévèrement puni, et qu'il falloit on l'envoyer garder les chevaux en Tartarie, ou le donner pour esclave à quelqu'un des métayers du prince. Le prince répondit que *Tchang-ouen* ne méritoit pas un si dur châtiement; mais qu'il suffisoit de le dépouiller de son emploi, ce qui fut exécuté. *Tchang* en reçut l'ordre avec joie, et rendit grâces à notre Seigneur de ce que cette destitution lui donnoit tout le loisir de vaquer librement à tous les exercices de sa religion.

Telle a été la constance de nos chrétiens, dont on nous rendoit chaque jour un compte fidèle. Je n'ai pu être également instruit de ce qu'ont souffert ceux des églises portugaises; mais, parmi ce grand nombre de fidèles qui fréquentent notre église française, il n'y en a eu que cinq ou six qui aient chancelé dans leur foi. Neuf ou dix autres furent d'abord intimidés, et on leur avoit arraché un écrit où quelques-uns disoient qu'ils ne suivroient plus la religion chrétienne, et où d'autres promettoient de ne plus réciter les prières et de ne plus fréquenter

l'église ; mais ensuite, rentrant en eux-mêmes et honteux de leur foiblesse, ils réparèrent leur faute par une rétractation authentique, qu'ils remirent à leurs mandarins, dont voici la teneur :

« Nous, cavaliers (de tel Nirou), offrons avec respect cet écrit à notre mandarin, pour lui dire clairement que, dans l'attestation que nous lui présentâmes le cinquième de cette quatrième lune, nous avons commis un énorme péché, les uns disant qu'ils ne suivroient pas la loi chrétienne, les autres qu'ils ne réciteroient point de prières et ne fréquenteroient plus les églises. Nous reconnoissons sincèrement que nous avons grièvement péché, et nous protestons que nous faisons véritablement profession de la religion chrétienne : nous vous prions donc, en qualité de notre mandarin immédiat, de nous déférer comme chrétiens à nos mandarins supérieurs ».

Nous fûmes fortement frappés, mon révérend père, d'une persécution si vive ; mais nous n'en fûmes pas entièrement abattus : nous savions qu'on ne pouvoit l'attribuer qu'au seizième prince ; que l'Empereur, ayant été tenu très resserré par son père, n'étoit point au fait de ce qui concerne les Européens, et qu'il ne savoit d'eux autre chose, sinon qu'ils étoient à

Pekin; qu'à la vérité nos chrétiens avoient beaucoup souffert; mais que, grâces à Dieu, ils avoient été très fermes dans leur foi; que la religion en avoit reçu un nouvel éclat, et que, peut-être même, Dieu n'avoit permis tout ce fracas que pour la faire mieux connaître. Après avoir délibéré ensemble, nous conclûmes qu'il falloit avoir recours à l'Empereur. Mais comment parvenir jusqu'à ce prince, auprès duquel nous ne pouvions avoir aucun accès, les voies ordinaires nous étant fermées? Nous crûmes pouvoir, dans des conjonctures si pressantes, nous servir d'une autre voie, bien qu'elle fût extraordinaire et contraire aux usages du palais: c'étoit de faire présenter notre mémorial par le frère Castiglione. L'Empereur l'occupoit à la peinture dans une chambre voisine de son appartement, où souvent il venoit le voir peindre.

Nous dressâmes au plus tôt notre mémorial, auquel nous joignîmes un exemplaire de l'édit publié la 31<sup>e</sup> année de l'empereur Cang-hi, qui permet le libre exercice de la religion dans tout l'empire. Cet édit est fort connu en Europe; mais l'Empereur régna n'en a jamais entendu parler. Le mémorial fut prêt pour le 2 de mai, et dès le lendemain le frère Castiglione eut occasion de le présenter. L'Em-

pereur vint à son ordinaire s'asseoir auprès de lui pour le voir peindre. Le frère quitta son pinceau, et, prenant tout à coup un air triste et interdit, il se mit à genoux, où, après avoir dit quelques paroles, entrecoupées de soupirs, sur la condamnation de notre sainte loi, il tira de son sein notre mémorial enveloppé de soie jaune. Les eunuques de la présence trembloient de la hardiesse de ce frère; car il leur avoit caché son dessein. L'Empereur l'écouta pourtant tranquillement, et lui dit avec bonté : « Je n'ai pas condamné votre religion; j'ai défendu simplement aux gens de bannières de l'embrasser. » En même temps il fit signe aux eunuques de recevoir le mémorial, et, se tournant du côté du frère Castiglione, il lui ajouta : « Je le lirai, soyez tranquille, et continuez de peindre. »

Quand nous apprîmes le succès de notre mémorial, nous fûmes bien consolés, jugeant que, par la lecture qu'en feroit l'Empereur, il se mettroit au fait de ce qui regarde notre sainte religion. Nous y exposions les accusations calomnieuses qu'elle avoit souffertes, les soins et l'attention avec lesquels on l'avoit tant de fois examinée, et surtout ce qui arriva à la 31<sup>e</sup> année de l'empereur Cang-hi, où cette religion, ayant été examinée de nouveau, fut

approuvée par le tribunal des rites, par les ministres et autres grands de l'empire. Cependant, nous voyions bien que l'Empereur, soit qu'il eût été surpris, soit qu'il n'eût pas fait les réflexions nécessaires sur l'accusation de Tcha-sse-hai, et sur la délibération de ses ministres, ne reviendrait que très difficilement de la résolution qu'il avoit prise.

Le 12 au matin, nous reçûmes avis que ce jour-là même le tribunal des censeurs avoit fait imprimer la condamnation de la religion, et qu'il alloit faire afficher ses placards aux portes de la ville. On m'en apporta une copie où il étoit marqué que si, parmi les soldats et parmi le peuple, quelqu'un étoit convaincu d'avoir embrassé la religion chrétienne, il seroit arrêté et livré à la justice, pour être sévèrement puni.

Le 13 du même mois, nous reçûmes un billet d'un grand seigneur de la cour, nommé *Hayouang*, qui nous ordonnoit de nous rendre le lendemain au palais. Nous y allâmes dès le matin. Il vint aussitôt à nous, tenant à la main notre mémorial, et nous dit : « L'Empereur ne fera pas mettre ce mémorial en délibération : il ne convient pas que les Mant-cheoux et ceux des bannières embrassent votre loi : on ne la défend pas, on ne dit pas qu'elle est fautive. ou

mauvaise et on vous en laisse le libre exercice. » Nous entendîmes cet ordre à genoux, auquel je répondis qu'on défendoit également au peuple et aux gens des bannières d'être chrétiens. « Y a-t-il quelqu'un parmi le peuple, dit ce seigneur, qu'on ait inquiété? — Je ne sais pas encore, lui répondis-je, mais on ne tardera pas à le faire, comme il est aisé de le voir par cette copie de l'ordre que le tribunal des censeurs a fait afficher. » Il la prit, et, après l'avoir lue, « puisque cela est sorti, dit-il, quel moyen de le faire revenir? Il falloit prendre les devants, et prévenir la conclusion de cette affaire. Hé! le moyen, lui répliquai-je, après les soins qu'on a pris de nous en dérober la connoissance? Mais, seigneur, continuai-je, puisque la loi chrétienne n'est pas défendue pour le peuple, obligez-nous de faire publier cette déclaration de l'Empereur. Comme il ne fit à cela aucune réponse, j'ajoutai que les Mant-cheoux et ceux des bannières qui avoient embrassé la religion depuis l'année 31<sup>e</sup> de Gang-hi, qu'elle fut approuvée, ne devoient pas être recherchés, et que néanmoins les mandarins subalternes les tourmentoient de la manière la plus cruelle pour les y faire renoncer. » Les autres pères qui se trouvèrent avec moi lui dirent aussi des choses très pressantes;

mais ce seigneur n'étoit pas venu pour nous écouter et encre moins pour reporter nos paroles à l'Empereur; et, comme il ne cherchoit qu'à se défaire de nous : En voilà assez pour aujourd'hui, nous dit-il; s'il arrive quelque nouvel incident vous pourrez parler. Hé! à qui parler, lui répondis-je? toutes les portes nous sont fermées, et c'est ce qui nous a obligés, contre l'usage, de faire présenter notre placet à l'Empereur par le frère Castiglione. S'il arrive que nous soyons obligés dans la suite d'avoir recours à Sa Majesté, à qui nous adresserons-nous? voulez-vous bien que ce soit à vous? Cola se pourra, répondit-il, et en même temps il se retira.

Quand le bruit se fut répandu qu'un grand de la cour nous avoit parlé de la part de l'Empereur, bien qu'on ne sût pas quel ordre il nous avoit donné, quelques-uns des mandarins usèrent de modération envers les chrétiens; d'autres continuèrent encore quelque temps leurs vexations; mais enfin la persécution fut assouplie, après avoir duré environ deux mois; elle n'est pas pour cela éteinte : car on a toujours lieu de craindre qu'elle ne se réveille, et c'est ce qui dépend de la fantaisie des mandarins, à moins que l'Empereur ne révoque l'ordre qui lui a été surpris; aussi le tribunal

des rites alla-t-il son chemin, puisque, le 18 du même mois, il envoya afficher le même ordre à nos trois églises.

Je vous ai déjà parlé de l'ordre que l'Empereur avoit donné au tribunal des princes, de faire la recherche de ceux de la famille impériale, qui avoient été dégradés et exilés. Comme on voyoit ce tribunal fort occupé de cette recherche, l'on ne doutoit pas que le dessein de l'Empereur ne fût de les rétablir dans leur première splendeur, surtout ses cousins-germains, fils du huitième, du neuvième et du dixième prince, fils de Cang-hi, et de leur rendre la ceinture jaune; marque d'honneur qui ne s'accorde qu'aux descendants du fondateur de la dynastie et de ses frères, qui lui aidèrent à conquérir l'empire. C'est parmi eux qu'on choisit les *regulo*. Ceux qui étoient anciennement de la même famille, et qui portent aussi le nom de *Kioto*, mais qui ne descendent ni du fondateur de la dynastie ni de ses frères, sont distingués par une ceinture rouge; ils peuvent être faits mandarins, mais non *regulo*.

Quand l'Empereur donna cet ordre, un censeur de l'empire lui représenta qu'il ne convenoit pas que des gens dégradés et mis au rang du peuple fussent tout-à-coup rétablis; que sa Majesté devoit premièrement leur faire

porter la ceinture rouge, et que dans la suite, s'ils se comportoient bien, il pourroit leur rendre la ceinture jaune, et même, si elle les en jugeoit dignes, les faire comtes ou regno. Ce censeur appuyoit sa remontrance de plusieurs raisons et de divers exemples.

L'Empereur trouva que le censeur avoit fait son devoir : c'est pourquoi le 27 de la troisième lune, ayant vu la liste des exilés, parmi lesquels étoient les fils et petits-fils de Sounou, il leur accorda la ceinture rouge, et ordonna qu'on écrivit leurs noms dans le registre de la famille impériale, après ceux qui portoient la ceinture jaune ; qu'on y ajoutât les fautes pour lesquelles eux et leurs pères avoient été punis, et qu'on les laissât toujours dans le même endroit et dans la dépendance du même général.

Cet ordre étoit conforme à la délibération du tribunal des princes, et il est à remarquer qu'en cette occasion, ce tribunal n'a fait aucune mention de la religion des princes descendants de Sounou, quoiqu'il vit tout le fracas qu'on faisoit actuellement à Peking, pour obliger les chrétiens des bannières de renoncer à la loi de Dieu. C'est peut-être parce qu'il n'avoit pas reçu d'ordre sur cela, ou qu'il craignoit de renouveler une ancienne querelle, qui mettroit obstacle à la grâce de l'Empereur, ou bien pour d'autres raisons que j'ignore.

Quand on en apporta la nouvelle à Fourdane, quelques-uns de ces princes la reçurent assez froidement. « On nous donne des ceintures rouges, dirent-ils, mais nous donne-t-on de quoi en soutenir le rang ? Nous n'avons ni maisons, ni terres; une ceinture de soie ne s'accorde-t-elle avec cette toile grossière dont nous sommes vêtus ? Ne valoit-il pas mieux nous laisser simples cavaliers, comme nous étions la plupart ? »

Effectivement ceux de ces princes qui n'ont point à Peking de parents riches du côté de leurs épouses, sont fort à plaindre. L'Empereur ne donne rien à ceux qui sont au dessous de vingt ans ; et à ceux qui ont atteint cet âge il ne donne par mois pour leur entretien que trois taëls, et du riz à proportion, ce qui ne fait en tout que quarante-cinq francs monnoie de France. Il ne leur reste donc que l'espérance de devenir mandarins, ou d'être rappelés à Peking, où ils trouveroient pour le corps et pour l'ame plus de secours qu'à Fourdane.

Je n'ai plus, mon révérend père, qu'à vous faire part de la manière dont la seizième fille de Sounou, nommée *Rosalie*, à son baptême, a été rappelée de son exil. Son mari, fort riche, et mandarin du troisième ordre, étoit absent quand on la renvoya à ses parents. Peu

de temps après, il fut accusé par un de ses esclaves sur plusieurs articles, et entr'autres, sur ce qu'il étoit encore en commerce de lettres avec la fille de Sounou, qu'on avoit répudiée. L'Empereur ne fit pas beaucoup de cas de cette accusation, et dit qu'il lui pardonnoit en considération de son père, qui avoit été tué depuis peu à la tête de l'armée. Ce jeune homme, bouillant et vindicatif, peu de jours après qu'il fut de retour dans sa maison, fit expirer l'esclave sous le bâton. L'Empereur en fut instruit, et, indigné d'une action si cruelle, qui avoit suivi de si près la grâce qu'il lui avoit faite, il le dépouilla de ses biens et de ses mandarinats héréditaires, qu'il donna à son frère cadet, et le fit mettre à la cangue pour le reste de ses jours, à une porte de la ville. Plusieurs croyoient que la honte, jointe à ce qu'il souffroit jour et nuit, lui feroit prendre la résolution de se tuer lui-même. C'est le parti que prennent ordinairement les plus lâches. Pour lui, qui ne manquoit pas de courage, il souffrit plus de trois ans ce supplice. Il en fut délivré à l'amnistie générale qu'accorda le nouvel Empereur, sans cependant rentrer en possession de ses biens et de ses dignités.

Lorsqu'après sa délivrance, il apprit que

l'Empereur désapprouvoit les séparations violentes du mari et de la femme, il demanda la sienne par une requête qu'il présenta au tribunal des troupes, pour être offerte à l'Empereur. Heureusement un des présidents étoit chrétien. ( C'est le prince Joseph, d'une autre branche que le prince exilé, et qu'on n'avoit point inquiété pour sa religion. ) Ce président en ayant conféré avec ses collègues, tous prononcèrent qu'il n'étoit pas nécessaire d'en parler à l'Empereur, qu'ils savoient ses intentions, et qu'ils lui donneroient une patente avec les sceaux du tribunal, au moyen de laquelle son épouse lui seroit remise. Cependant lorsqu'il fut arrivé à Fourdane, avec des litières et des femmes de chambre pour servir sa femme, le général, nonobstant la patente du tribunal auquel il est soumis, s'opposa à son retour. Ce général raisonnoit juste, selon l'usage ordinaire de ce pays-ci; car, si ses parents eussent été infidèles, ils ne l'eussent pas certainement rendue, à cause de l'affront fait à leur famille; ils l'eussent plutôt mariée à un autre. Mais ceux-ci, qui étoient de fervents chrétiens, consentirent volontiers à son départ, et firent à leur beau-frère le meilleur accueil qu'ils purent dans l'état où ils se trouvoient. Le prince Stanislas se distingue parmi les autres.

Quand cette dame fut arrivée à deux journées de Pekin, elle y trouva le frère de son mari, et quelques autres de ses parents qui n'avoient pu avec bienséance se dispenser d'aller au devant d'elle, et de la régaler jusqu'à la capitale, où néanmoins elle ne voulut point entrer. Elle s'arrêta dans une petite maison de campagne avec son mari, où elle est encore pour des raisons de famille qu'on ignore.

Parmi ceux qui allèrent la féliciter de son retour, se trouva un eunuque qui servoit autrefois le prince Xavier Sou: c'est un excellent chrétien qui se nomme *Paul Ly*. Après lui avoir témoigné combien elle étoit sensible à l'attachement qu'il conservoit pour ses anciens maîtres, elle lui apprit la triste situation de sa famille à Fourdane, l'histoire de sa conversion, et la grâce que Dieu lui avoit faite de recevoir le saint baptême avant son départ. Aussitôt, ajouta-t-elle, que mon mari apprit que j'étois chrétienne, il me dit qu'avant que de faire cette démarche, je devois bien l'en informer; que mes réponses lui faisoient assez connoître qu'inutilement il entreprendroit de me faire changer; qu'il n'ignoroit pas que ceux qui s'étoient faits chrétiens ne reculoient jamais (il désignoit par-là les princes ses beau-

» frè  
» qu  
» co  
» ch  
» qu  
» ne  
» C  
que  
qu'e  
pers  
qui l  
roit  
sacré  
ses b  
parc  
ce pa  
jama  
proc  
ance  
deux  
EHe  
dans  
loge  
cusa  
étoit  
le co  
ainsi  
qu'e

» frères ) ; mais du moins, ajouta-t-il, la grâce  
 » que je vous demande, est de ne pas faire  
 » connoître à nos domestiques que vous soyez  
 » chrétienne; priez en votre particulier tant  
 » qu'il vous plaira, mais assurez-moi que vous  
 » ne sortirez pas au-dehors.

Cette dame me fit dire par ce même eunu-  
 que d'être tranquille sur sa fermeté dans la foi,  
 qu'elle espéroit, avec la grâce de Dieu, d'y  
 persévérer jusqu'à la mort; que la seule chose  
 qui lui faisoit de la peine, c'est qu'elle ne pour-  
 roit ni entendre la messe, ni participer aux  
 sacrements, qu'au retour de ses frères et de  
 ses belles-sœurs. Elle n'en dit pas la raison,  
 parce qu'elle nous est assez connue: c'est qu'en  
 ce pays-ci les personnes de qualité ne sortent  
 jamais que pour visiter leurs parents les plus  
 proches, ou pour aller à la sépulture de leurs  
 ancêtres. Or, elle n'a actuellement à Peking que  
 deux sœurs mariées à deux seigneurs infidèles.  
 Elles allèrent l'une et l'autre lui rendre visite  
 dans sa retraite à la campagne, et lui offrir un  
 logement dans leurs hôtels; mais elle s'en ex-  
 cusa sous différents prétextes: la vraie raison  
 étoit qu'elle regardoit comme très dangereux  
 le commerce avec des familles infidèles. C'est  
 ainsi que m'en parla l'eunuque Paul. Il m'ajouta  
 qu'en prenant congé de cette dame, elle lut

enjoignit plusieurs fois de nous prier, tous tant que nous sommes, de nous souvenir d'elle au saint sacrifice, et de demander à Dieu qu'il daigne éclairer son mari et lui toucher le cœur, pour le faire entrer dans la voie du salut. Je recommande également à vos prières cette mission si fort persécutée, et suis avec bien du respect, dans l'union de vos saints sacrifices, etc.

### MOTIFS

Du prince Jean pour embrasser la religion chrétienne.

Le Ciel ne m'a point donné de talents ; mon esprit est fort borné ; cependant dès mon enfance j'ai aimé à m'instruire : c'est pourquoi je me suis appliqué à connoître à fond les deux sectes des *Ho-chang* et des *Tao-sse*, et cette étude m'a occupé plusieurs années. Au commencement, j'y ai trouvé quelque chose de bon ; mais dans la suite leur doctrine m'a paru destituée de toute vraisemblance. Ne voulant pas m'en rapporter à mes propres lumières,

je me suis mis à consulter les livres des lettrés, et j'y ai employé bien des années: J'ai tiré peu de profit de cette lecture, parce que je n'ai point rencontré de maître habile qui pût me guider. Quelques connoissances assez superficielles ont été tout le fruit de mes longues recherches; elles n'ont pu me conduire à bien pénétrer le vrai sens de ces livres. Toutes les fois que je tombois sur les articles qui regardent l'origine du monde, la vie et la mort des hommes, je pesois fortement dans mon esprit leurs dissertations, comme, par exemple, ce qui est dit dans le *Ta-tchuen* de l'*Y-king*. « Le ciel et la terre existent; après eux viennent toutes les productions de la nature, et puis l'homme et la femme. » Je vois tout cela; mais ce ciel et cette terre, me disois-je à moi-même, par qui existent-ils? On lit dans le même livre ces paroles: « l'air subtil produit les êtres; l'ame est sujette au changement: » mais cette ame, que devient-elle? Ces réflexions ne faisoient qu'augmenter mes doutes, et me jetoient dans un labyrinthe de perplexités.

Un jour que j'allois me promener, c'étoit la 46<sup>e</sup> année de l'empereur *Cang-hi* (1707), je rencontrai par hasard dans un temple d'idolâtres un livre intitulé: *Traité de l'ame*. Frappé de la nouveauté de ce titre, je l'achetai, et

retouruai à ma maison. Je n'eus rien de plus  
empresé que de le lire. Quelque attention que  
j'y donnasse, je sentis que je ne pouvois pé-  
nétrer le fond de la doctrine qui y étoit ren-  
fermée; que le but de ce livre étoit bien diffé-  
rent des autres livres que j'avois lus jusqu'a-  
lors. Je m'aperçus qu'il avoit été imprimé dans  
l'église du Dieu du ciel; j'ignorois parfaitement  
alors quelle espèce de gens demouroient dans  
cette église, et ce qu'ils y faisoient. Piqué par  
la curiosité, j'envoyai un de mes domestiques  
y demander des livres; l'on m'envoya celui qui  
traite de *la connoissance du vrai Dieu*, celui  
des *sept victoires*, et quelques autres de cette  
nature. Leur lecture me plut fort; je pris goût  
à leur méthode d'expliquer la création du ciel  
et de la terre, la nature et la fin de l'homme,  
les suites de la mort, la spiritualité et l'immor-  
talité de notre ame, la génération et la con-  
servation de tous les êtres; tout y étoit traité  
si clairement, qu'on ne pouvoit former aucun  
doute. Un point cependant m'arrêtoit, avec  
quelques autres trop élevés au-dessus des sens:  
c'étoit le mystère de l'Incarnation et de la Ré-  
demption; mon esprit se refusoit à leur créance.  
Je passai ainsi quelques années sans quitter  
tout-à-fait la lecture de ces ouvrages, et sans  
m'y livrer avec ardeur. Enfin vers l'été de la

50<sup>e</sup> année de l'empereur *Cang-hi* (1711), je tombai malade ; je guéris, et, durant ma convalescence, n'ayant rien qui pût me distraire, je me mis à réfléchir sur la religion chrétienne, sur son parfait rapport en tous ses points, sur son extrême importance ; je pris le parti d'aller visiter les missionnaires, de raisonner avec leurs catéchistes, et de tirer d'eux des lumières sur les points qui me faisoient de la peine. Ces visites et ces disputes durèrent trois ans ; après lesquelles je me réveillai comme d'un songe ; mes doutes se dissipèrent, et peu à peu la lumière commença à m'éclairer.

Je continuai à lire les livres de la religion qui traitent des récompenses et des châtimens éternels. Mon cœur se trouvoit alors partagé entre l'amour et la joie, la crainte et l'effroi ; mon parti fut même pris d'embrasser la religion chrétienne : une réflexion qui me survint m'en détourna. La doctrine qu'elle renferme, disois-je, est parfaitement vraie et bonne ; je ne puis me le dissimuler, après tant d'examens que j'en ai faits : on n'y trouve aucune contradiction. Mais pourquoi vient-elle d'un pays étranger ? pourquoi la Chine n'en a-t-elle pas entendu parler ? Il est vrai que plusieurs lettrés de la dynastie des *Ming* en ont publié de grands éloges dans leurs écrits ; mais ne se seroient-ils

point laissé éblouir par l'amour du merveilleux? De plus, reconnaître ce Jésus incarné dont parle cette loi, pour le souverain maître du ciel et le père du genre humain! comme la créance de cet article est de la dernière conséquence, dois-je m'en rapporter à moi-même, et prendre légèrement ma dernière résolution? agir autrement, ne seroit-ce pas me tromper moi-même, et me mettre dans le cas d'en tromper beaucoup d'autres? C'est pourquoi je redoublai mon application à m'instruire; à la lecture, je joignais d'instantes prières au Dieu du ciel, pour qu'il daignât m'éclairer et secourir mes efforts. Si, dans mes profondes méditations et l'examen des livres, je trouvois quelque passage plus difficile à entendre, j'allois consulter les missionnaires, je les interrogeois, je disputois avec eux: plusieurs années s'écoulèrent de cette sorte.

Depuis la première connoissance que j'ai eue de la religion chrétienne jusqu'à cette année, qui est la 56<sup>e</sup> de l'empereur Gang-hi (1717), je compte dix années et au-delà. Je remercie de toute mon ame le Père des miséricordes, non-seulement de ne m'avoir pas rejeté, moi grand pécheur, mais d'avoir encore daigné m'éclairer intérieurement, et conduit par sa grâce à connoître la vraie religion. J'ai

enfi  
ont  
pou  
qu'i  
créa  
lett  
bra  
écla  
con  
guic  
cho  
fait  
Chr  
de l  
de  
écla  
san  
tion  
C  
11<sup>e</sup>  
le s  
Lie  
de r  
eus  
pro  
fair  
je m  
être

enfin compris que tous les peuples de l'univers ont un cœur semblable et une même raison pour guide, qu'un même ciel les couvre, et qu'ils doivent tous honorer un même Dieu créateur du monde. J'ai aussi reconnu que les lettrés de la dynastie des *Ming*, qui ont embrassé la religion chrétienne, étoient gens fort éclairés, qui ne se sont rendus qu'à la vérité connue; ces grands hommes n'ont point été guidés par le goût de la nouveauté, ni des choses extraordinaires. Enfin Dieu m'a encore fait cette dernière grâce de croire en Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur des hommes, de le reconnoître pour le vrai Dieu, créateur de l'univers. A ce doux souvenir mon cœur éclate en sentiments de la plus vive reconnoissance, en cantiques de louanges et d'admiration envers un Dieu si miséricordieux.

Ceci est écrit du commencement de la 11<sup>e</sup> lune. Vers le milieu de cette lune où tombe le solstice d'hiver, ayant été visiter le chrétien Licou Joseph, je lui fis part de mon dessein de mettre sur le papier les motifs que j'avois eus d'embrasser la loi chrétienne; il l'approuva fort: c'est ce qui m'a déterminé à le faire, en les réduisant en cinq articles. Par-là je m'affermirai dans ma foi, et je serai peut-être cause que d'autres l'embrasseront.

## Premier motif et première preuve.

J'ai bien examiné nos livres, et j'ai remarqué que *Yao-chun*, *Ya-tung*, *Ouen-vou*, *Kong-tze*, *Mong-tze*, tous ces sages philosophes et ces anciens empereurs n'honoroient et ne servoient que le suprême Monarque du ciel; qu'ils regardoient ce culte comme la première et plus essentielle affaire, comme la base de leur gouvernement. Quand l'empereur *Yao*, fort âgé, institua son successeur, nommé *Chun*, il lui adressa ces paroles : « C'est à vous de recevoir avec respect les années de règne que le Ciel vous destine, d'en user avec modération, et de conformer toutes vos actions aux règles invariables de l'équité. » L'empereur *Chun* assembla un jour les quatre mandarins supérieurs, ministres d'état, les neuf mandarins subalternes chargés de veiller en général à l'observation des lois, et sur les douze mandarins inférieurs préposés au gouvernement des villes et du peuple en particulier : « Respectez, leur dit-il, l'autorité que je vous ai donnée; elle vient du Ciel, et quand vous m'obéissez en l'employant avec sagesse, c'est au Ciel que vous obéissez. » L'empereur *Ya-yal*, successeur de *Chun*, se disoit à lui-même : « Le Maître du ciel m'a confié le gou-

» vernement de l'état; je dois obéir à ses ordres,  
 » et les exécuter en usant bien de mon auto-  
 » rité. » L'empereur *Tang* disoit: « Je dois  
 » rendre compte à l'Être suprême de toute ma  
 » conduite; je n'ose m'écarter en rien du droit  
 » chemin. » Le roi *Ouen-ouang* parloit en ces  
 termes: « Comment puis-je me dispenser de  
 » veiller sans cesse sur toutes mes actions,  
 » puisque le Souverain du ciel que je sers est  
 » si clair-voyant? » Le prince *Ou-ouang* s'ex-  
 primoit ainsi: « Etant établi par l'Empereur  
 » du ciel pour gouverner les peuples, comment  
 » oserois-je m'écarter de mes devoirs en la  
 » moindre chose? » Le philosophe *Confucius*  
 dit: « Les cérémonies qu'on pratique pour  
 » honorer la terre doivent se rapporter toutes  
 » au culte du Maître du ciel. » *Mongoze*, autre  
 philosophe célèbre, dit: « Veillez sur votre  
 » cœur, veillez sur votre esprit, parce que  
 » vous servez le souverain Monarque du ciel. »  
 Enfin il paroît que tous ces princes et ces phi-  
 losophes n'avoient en tout d'autre but et  
 d'autre fin que de faire respecter et honorer  
 le Seigneur suprême. Tous les sages de ces  
 premiers siècles ont enseigné la même doctrine:  
 ils l'ont conservée très pure et sans mélange de  
 fausseté.

Ce fut durant la dynastie du *Tchin*, qu'un

Empereur ayant fait brûler les livres et mettre à mort les lettrés, cet incendie et ce ravage furent la ruine de la littérature et de la saine doctrine. On vit alors les superstitions et le mensonge s'accréditer de tous côtés, la vraie lumière s'éclipser; on perdit de vue les bonnes et solides maximes; ce malheur subsista, non pas des jours et des années, mais dura très long-temps.

Enfin, vers la fin de la dynastie des *Ming*, plusieurs savants d'Europe sont venus prêcher la religion chrétienne; ils ont composé des livres. Ce sont eux qui, les premiers, ont donné une vraie et juste idée du suprême Empereur du ciel, dont il est tant parlé dans les livres classiques, en nous éclairant sur sa nature. C'est, prouvent-ils, cet Etre infini qui n'a point eu de commencement, qui est par lui-même et ne reçoit point d'ailleurs son existence, dont la toute-puissance et la sagesse sont infinies, qui renferme en soi l'assemblage de toutes les perfections sans bornes et sans mesures, qui est un dans son essence, unique en sa grandeur, souverainement heureux, plein de gloire et de majesté; c'est lui qui est le Créateur des hommes et de l'univers; sa parole féconde a tout tiré du néant; il récompense la vertu et punit le vice, chacun sera traité sans distinction selon ses œuvres; il est

souverainement juste et souverainement éclairé, rien ne lui échappe; il est le Roi et le Père commun à qui tous les hommes de tous les siècles, de tous les pays, doivent leurs hommages et leur culte. Si l'on veut faire maintenant le parallèle de ce que nous enseignent ainsi ces savants étrangers, avec la doctrine de nos anciens sages et philosophes, nous y trouverons une grande ressemblance; de même que cette doctrine comparée avec les rêveries et les mensonges de nos sectaires modernes, en est aussi éloignée que le ciel et la terre le sont entr'eux.

Ainsi donc il est évident que cet Être suprême a créé toutes choses pour l'usage de l'homme : le ciel pour nous couvrir; le soleil, la lune et les étoiles pour nous éclairer; les différentes semences de la terre pour nous nourrir. De plus, il a doué l'homme d'une ame intelligente avec ses trois puissances, la mémoire, l'entendement et la volonté; il l'a revêtu d'un corps avec tous ses sens et les facultés naturelles pour agir. Tous ces bienfaits viennent de cet Être suprême. Comment peut-on les oublier un seul instant de sa vie? C'est ce Dieu que nos sages de l'antiquité ont reconnu et adoré. Depuis plus de mille et quelques cents ans les superstitions et les fausses

doctrines qui ont inondé l'empire, ont obscurci cette belle lumière. A présent qu'elle a reparé par la prédication de la religion chrétienne, savants et ignorants, grands et petits, tous sont également instruits de nouveau, et connaissent l'Etre suprême pour le souverain Maître de toutes choses, pour le Père commun des hommes, pour celui en qui ils doivent mettre toute leur confiance, pour celui dont la doctrine peut seule les sanctifier et les conduire au vrai bonheur. Voilà tout le résultat de cette preuve, qui seule peut suffire. La religion chrétienne nous procure la connaissance du vrai Dieu; elle nous apprend à lui rendre le culte qui lui est dû. Elle est donc la seule véritable.

#### Deuxième motif, deuxième preuve.

En contemplant le ciel et la terre et leur étendue, on ne peut s'empêcher de demander d'où ils ont tiré leur origine; quand on examine les hommes dont le cœur est occupé de mille soins, et dont les conditions sont si variées, on doit penser qu'ils ont tous un but et une fin où ils tendent. C'est un principe dicté par la raison. Comment est-il arrivé que, dans

les s  
et à  
cipe  
com  
lâtri  
ver.  
Ce  
gile  
parc  
vers  
tout  
Qui  
leme  
tout  
là q  
son  
les  
perf  
tous  
qu'il  
ce q  
pas  
l'a f  
subl  
tienti  
suffi  
hom  
faut

les siècles postérieurs à nos grands empereurs et à nos anciens philosophes, les grands principes de la loi naturelle aient été oubliés et comme anéantis par les superstitions de l'idolâtrie, au point de ne pouvoir plus rien trouver qui me ramenât à cette source primitive? Ce n'est que depuis la prédication de l'Évangile que la vérité fondamentale recommence à paroître, comme on le voit dans le premier verset du symbole. *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du Ciel et de la Terre.* Qui dit ciel, qui dit terre, ne prétend pas seulement dire que le ciel et la terre renferment toutes les autres créatures; mais on entend par là que tout ce que Dieu a fait est achevé dans son genre, qu'il n'y a aucun défaut, que tous les ouvrages de la création ont la dernière perfection propre à leur espèce; de plus, que tous ces ouvrages n'existoient point auparavant, qu'ils ont tous été tirés du néant. Or, qui est-ce qui a pu leur donner leur existence? n'est-ce pas la toute-puissance admirable de Dieu qui l'a fait et qui a pu le faire? C'est ici une vérité sublime et fondamentale de la religion chrétienne. Quoique ce premier verset du symbole suffise pour éclairer tout l'univers, et instruire hommes et femmes, savants et ignorants, il faut encore quelque chose de plus pour suivre

la vérité, et devient homme de bien : il est nécessaire que Dieu répande sa lumière sur l'esprit de l'homme, et lui touche le cœur pour parvenir à la connaissance essentielle des vérités et des enseignements de la religion; et les lui faire pratiquer. Que si on parvient à cette connaissance, et qu'on n'y joigne pas la pratique, à quel sort d'entree dans cette religion? Or, elle prêche et recommande l'observation des dix commandements. Le premier est celui-ci: *Nous adorons le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui*, (Jeia. x. 10.)

Comme Dieu est tout-puissant, qu'il est le Créateur du ciel, de la terre et de toutes choses, il mérite seul le culte de l'adoration suprême. Que si quelqu'un veut transférer ce culte à un être créé, et lui faire rendre les honneurs dus à la divinité, ne blesse-t-il pas la droite raison, et ne renverse-t-il pas les premiers principes? En les suivant, au contraire, ne faut-il pas d'une paix et d'un calme de conscience admirable? N'est-ce pas ce qu'ont reconnu nos anciens sages, en rendant leurs hommages au suprême Empereur du ciel, en le craignant, en lui adonnant leur culte? Cette science surpassa toute autre science; toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe, éclairées et ignorantes, sont capables de la goûter,

et el  
voirs  
prom  
enve  
premi  
ter le  
fier ;  
du p  
rites  
maie  
déta  
térab  
chari  
à par  
de sa  
plus  
réflé  
sept  
comb  
sur le  
décor  
lemm  
semer  
nitenc  
sion e  
grand  
quand  
sont l

et elle les engage à remplir tous leurs de-  
voirs. Il est vrai que, si Dieu n'avoit pas daigné  
promulguer la loi écrite, nous serions restés  
enveloppés dans nos ténèbres. Maintenant les  
premiers mots du symbole suffisent pour por-  
ter la lumière dans tout l'univers et le sancti-  
fier ; à plus forte raison, quand on est instruit  
du profond mystère de la rédemption, des mé-  
rites infinis de Jésus-Christ, des exemples ad-  
mirables de vertu qu'il nous a laissés, de son  
détachement des richesses, de sa patience inat-  
térable, de son amour infini pour Dieu, de sa  
charité immense pour les hommes, de sa bonté  
à pardonner les injures sans en tirer vengeance,  
de sa conduite irréprochable, exempte de la  
plus légère atteinte des passions ; quand on  
réfléchit sur les trois sources des vices, sur les  
sept péchés capitaux, sur les moyens de les  
combattre, sur les trois vertus théologales,  
sur les quatre vertus cardinales ; qu'on voit à  
découvert le vrai chemin de pratiquer excel-  
lemment la vertu ; qu'on examine l'établis-  
sement des sacrements, du baptême, de la pé-  
nitence, qui sert comme de porte à la conver-  
sion et à une meilleure vie, et de barrière aux  
grands désordres pour les pécheurs obstinés ;  
quand on considère les huit béatitudes qui  
sont la source du vrai bonheur, les dix com-

mandemens qui nous servent d'échelle pour monter au ciel, tant de saints réglemens, tant d'excellents usages, tant de sages moyens si multipliés qu'on ne sauroit les compter; peut-on n'être pas convaincu de la vérité d'une si sainte religion? C'est avec tous les secours spirituels qu'elle fournit, qu'on réforme son intérieur, qu'on dompte ses passions, qu'on s'efforce d'arriver à la sainteté; avec les mêmes secours, on règle l'extérieur, un particulier est édifiant, un père de famille gouverne bien sa maison, un souverain entretient le bon ordre dans ses états; tout est dans une tranquillité parfaite; chacun s'étudie à l'envi à exercer la vertu; et donne un spectacle ravissant d'émulation. Certainement les docteurs d'Europe, quelque génie, quelque talent qu'ils eussent, étoient toujours des hommes; s'ils n'avoient puisé leur science dans les vraies sources et les principes admirables de la religion chrétienne, comment auroient-ils pu, de leur propre fond, imaginer des maximes si belles, établir des pratiques si efficaces pour le changement des mœurs, les faire observer partout et dans tous les âges, sans se démentir en aucun point? Il faut convenir que c'est là une preuve invincible de la vérité de la religion chrétienne.

## Troisième motif, troisième preuve.

L'homme ne peut perdre la vie qu'une fois ; mais si , en preuve de quelque vérité , il la sacrifie volontiers , ce témoignage est le plus fort qu'il puisse donner. On lit dans le livre intitulé : *Témoignages de la Religion chrétienne* , que plusieurs savants d'Europe , il y a près de deux siècles abandonnèrent leur patrie , leurs parents , leurs amis sans espoir de retour , entreprirent un voyage sur mer de neuf mille lieues , à travers mille dangers et mille périls de mort , qu'ils y employèrent trois années , et cela uniquement pour venir prêcher ici la religion chrétienne. Or , s'exposer ainsi volontairement à la mort , en témoignage de la vérité de cette religion , c'est à quoi personne n'est capable de se résoudre , à moins qu'il n'en soit bien persuadé. Que , si quelqu'un veut attribuer cette entreprise au désir de se faire un nom , ou à celui d'amasser des richesses , il ne voit pas combien un pareil dessein est entièrement contraire à celui qui les anime uniquement , qui est d'acquérir pour eux-mêmes les biens éternels , et de les procurer aux autres. Si l'on fait encore réflexion que ces missionnaires étoient la plupart gens de naissance ; qu'en entrant

dans un corps dévoué à la pratique de la plus sublime vertu, ils renonçoient aux honneurs et aux richesses du siècle; qu'ensuite destinés à aller dans des royaumes étrangers et des pays fort éloignés annoncer la religion chrétienne, ils se procuroient eux-mêmes, pour n'être à charge à personne, des sommes d'argent proportionnées aux frais de si longs voyages par mer et par terre, et durant bien des années; on ne peut les accuser du vain désir des biens et des honneurs de la terre; mais on voit évidemment qu'ils ne cherchoient qu'à faire rendre à Dieu l'adoration suprême, qu'à exercer envers les hommes la plus tendre charité, en les instruisant, en leur enseignant à servir le Père commun, en leur montrant le chemin du bonheur éternel et le moyen d'éviter les supplices de l'autre vie. Voilà le but de leurs voyages; voilà la preuve de la vérité, de la sainteté de la religion chrétienne, qui ne doit plus laisser aucun doute. S'il n'en étoit pas ainsi, comment se persuader que ces savants eussent affronté tant de périls, se fussent exposés à tant de dangers évidents de mort, s'ils n'avoient pas été convaincus d'une éternité de peines ou de récompenses? autrement, ils auroient mérité de passer pour des imposteurs devant Dieu et devant les hommes, ce qu'on

ne doit pas supposer de gens idiots, à plus forte raison de personnes aussi éclairées. D'ailleurs, si parmi ces missionnaires il s'en étoit trouvé par hasard un ou deux qui seulement, ou dans un temps, ou dans un pays, eussent souffert la mort en preuve de la vérité de la religion chrétienne, on pourroit les accuser de simplicité, et les taxer d'esprits foibles; mais nous savons qu'il y a eu et qu'il y a des milliers de ces prédicateurs de l'Évangile répandus dans toutes les contrées de l'univers; dans notre Chine, on y en a compté jusqu'à présent plus de cent, tous gens éclairés et versés dans les sciences; le royaume d'où ils sont venus nous est connu, ainsi que leur nom, leurs talents, l'année où ils sont arrivés, celle où ils sont morts, le lieu où ils sont enterrés, les livres qu'ils ont composés; le détail en est marqué exactement dans un livre écrit à ce sujet. On voit que chacun de ces missionnaires s'est appliqué dès ses jeunes ans à l'étude profonde de la religion, de la philosophie, de la morale; qu'ils s'y sont distingués et ont excellé dans toutes ces sciences. Le nombre des livres qui sont sortis de leur plume en notre langue monte à présent à plus de cent dix. Outre ceux qui traitent uniquement de la religion, il y en a qui expliquent la nature du

ciel et des globes célestes; le cours des astres; d'autres parlent des météores et des différents phénomènes; certains donnent les règles d'un bon gouvernement particulier et public; ceux-ci s'attachent à donner des connoissances utiles sur le mécanisme des différents arts; enfin rien ne leur a échappé en tout genre de sciences, dont ils nous ont laissé des préceptes très lumineux dans leurs ouvrages. Cependant ces hommes habiles faisoient peu de cas de ces talents; ils ne les regardoient que comme l'accessoire de leur but principal. Faire connoître l'excellence de la religion chrétienne, la faire aimer et pratiquer, voilà l'essentiel de toutes leurs veilles. Maintenant je raisonne ainsi: Si ces missionnaires, sur des points de peu de conséquence, nous ont fourni des lumières si pures et des preuves si convaincantes, ne convient-il pas de les écouter; lorsqu'en matière importante de religion ils établissent la vérité de la loi chrétienne sur des principes aussi solides et aussi irréfragables? Ce qui me frappe encore et doit achever de convaincre, c'est ce que racontent les annales de l'Église. Durant plus de dix-sept siècles que nous comptons depuis que Dieu s'est incarné, on fait monter presque à l'infini le nombre des martyrs. Ces généreux chrétiens ont tous répandu leur sang

pour attester la vérité de la foi qu'ils professent, rien n'a pu ébranler leur constance; leur foi leur a été plus chère que leur vie. Leur nombre prodigieux mérite notre admiration, et elle sera bien plus ravissante, en lisant les vertus héroïques dont ils étoient doués. Or, si leur esprit n'avoit pas été parfaitement convaincu de la vérité de la foi qu'ils avoient embrassée; si leur cœur n'avoit pas goûté ses maximes, et ne les avoit pas rendus parfaits observateurs de ses lois, comment auroient-ils pu se dévouer à la mort? n'est-ce pas ce que nous avons sous les yeux? tous ces respectables et savants missionnaires ne prodiguent-ils pas leur vie en venant ici, et ne sont-ils pas martyrs de volonté, si le fer ou le feu ne tranche pas le cours de leurs jours?

D'après ces réflexions, mes chers compatriotes, qui peut ne pas se rendre à la vérité? Chercherons-nous des témoignages plus éclatants? Connoissons notre bonheur, servons avec fidélité le Maître suprême du ciel, pénétrons-nous de sa grandeur et de ses bontés, nous viendrons à le connoître tôt ou tard, et sa connoissance sera pour nous le principe de la véritable sagesse.

Quatrième motif, quatrième preuve.

Suivant le livre intitulé : *Relations curieuses de l'Europe*, et cet autre, *Éléments de géographie*, l'Europe est une des quatre parties du monde. Elle a pour confins à l'orient le Tanais, à l'occident l'Océan, au midi la mer Méditerranée, au septentrion la mer Glaciale. Cette partie du monde contient plus de trente royaumes. Dans chacun d'eux, depuis les souverains jusqu'au peuple, tous suivent la religion chrétienne et une même doctrine, qui ne permet pas d'avoir plusieurs femmes, d'où l'on peut conclure l'excellence et la sainteté de la religion chrétienne. Confucius dit quelque part que, pour porter un bon jugement des choses, il vaut mieux consulter les actions que les paroles. Si Dieu n'étoit pas l'auteur du christianisme, ses lois ne seroient pas si saintes et si admirables; ceux qui le pratiquent ne méneroient pas une conduite si irréprochable. Voyez l'Europe depuis que la loi chrétienne y est établie, tous des états sont en bonne intelligence, et sont unis entre eux comme membres d'un même corps; les chefs de la justice ne se laissent point séduire par l'appât de l'argent ni des présents, et leurs subalternes n'u-

sent point d'artifices pour tromper les plaideurs; le peuple s'empresse à payer les tributs, sans qu'il soit besoin d'user de violence; les mœurs sont si douces et si portées à la bienfaisance, qu'on aime à faire du bien aux malheureux, qu'on soulage les indigents, qu'on a humilié le barbare usage de vendre ses enfants. Quelle est enfin la cause de la tranquillité dont jouissent ces différents royaumes et du bon ordre qui y règne, si ce n'est qu'on y observe exactement ce que prescrit la sainte loi, et que chacun remplit les devoirs de son état? S'il y avoit quelque chose de défectueux, quelque léger qu'il fût dans cette loi, les hommes sont trop éclairés pour ne pas le remarquer, et pour lui donner une entière croyance. Qui est-ce en effet qui, avec ses doutes, voudroit s'astreindre à observer des préceptes si durs et si rigoureux, tel que celui qui défend la pluralité des femmes? Qui est-ce qui se détermineroit à renoncer aux honneurs et aux richesses, à se retirer dans les déserts et y mener une vie austère? Qui est-ce qui quitteroit sa patrie, renonceroit à ses proches et à ses amis, exposerait sa vie à travers tous les dangers d'une pénible navigation pour aller prêcher cette loi aux nations reculées, et devenir leurs pères dans la foi? A présent, dans

toute l'étendue de l'Europe, qui renferme plus de mille lieues, depuis dix siècles et au-delà, savants et ignorants, pauvres et riches, jeunes et vieux, hommes et femmes, tous suivent généralement la religion chrétienne; l'émulation est si grande qu'on la pratique à l'envi: de là, on peut conclure sans aucun doute combien elle est véritable et solide. Que si quelqu'un prétend que tout cela peut bien être vrai, mais qu'après tout on ne parle que sur le témoignage des oreilles, et non pas sur celui des yeux, qui est bien plus sûr, à cela je répons que, pour certaines choses, il est plus sûr de les voir que de les entendre; mais que pour celles dont j'ai parlé ci-dessus, entendre et voir c'est la même chose: et comment cela? à examiner les sentiments de la nature et les principes de la raison, est-il des hommes qui voulussent se résoudre à quitter leur patrie, à se livrer aux plus pénibles fatigues du corps, au risque de leur vie, pour venir tromper le monde par des livres faits à plaisir et pleins de contes fabuleux? D'ailleurs n'avons-nous pas dans notre empire des gens de réputation qui ont été eux-mêmes dans ces royaumes chrétiens, qui y ont demeuré plusieurs années, qui ont appris leur langue, qui ont été témoins de la beauté de leurs mœurs et de la sagesse de leurs gouver-

nements? Revenus en Chine, et même à la cour, ne sont-ce pas des personnes dont le témoignage des yeux est recevable? Or, qu'on les interroge: ne s'accorderont-ils pas avec tout ce que je viens de dire, sans me démentir en aucune façon? Peut-il donc y avoir à présent là-dessus quelque doute raisonnable?

Cinquième motif, cinquième preuve.

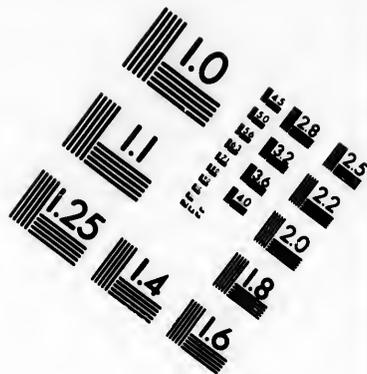
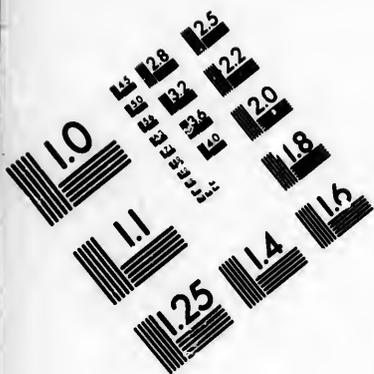
Il faut convenir que la religion du vrai Dieu renferme quantité de mystères profonds et incompréhensibles à l'esprit humain; mais aussi tous ceux qui en ont entendu parler ont été extrêmement contents des preuves qu'on en apportoit. Une seule chose les arrêtoit, c'est que nos anciens sages et nos lettrés ne s'en étoient point expliqué dans leurs livres, et ne l'avoient point suivie; aussi se sont-ils contentés de lire ces livres et de les admirer, sans se mettre en peine d'aller plus avant, et attendant toujours que quelques personnes d'un savoir éminent leur fissent comme toucher au doigt la vérité, afin de les déterminer à suivre cette religion ou à la rejeter. Eh! qui ne sait combien nous avons eu de grands hommes qui ont reconnu que cette religion est la véritable et la seule qui doit être embrassée! Dans certain livre

composé par notre docteur *Licou-ying*, n'est-il pas prouvé comment ces grands hommes ont successivement mis au jour avec beaucoup de clarté leurs pensées sur cet article? Dès le commencement que cette loi a été annoncée dans notre empire, le fameux ministre *Siu-Kouang-Ki* démontra la vérité de la doctrine qu'on prêchoit. « Dans cet univers, dit-il, il y a une » souveraine raison, immuable, invariable; » tout ce bel ordre de choses que nous voyons » découle d'elle comme de son principe; c'est » la première cause qui est au-dessus de tout, » et cette première cause, c'est le Dieu du » ciel. » Ce peu de paroles est énergique et donne une idée claire de l'Être suprême, telle que personne avant lui n'en avoit donné de pareille. Depuis, tous ceux qui ont écrit, et tous les lettrés ont puisé dans cette source, et se sont étudiés à l'envi de faire connoître la grandeur de Dieu et la sublimité de ses œuvres; tout ce qu'ils en disent est parfaitement conforme à la doctrine de nos anciens livres et à la tradition constante de nos sages. Que disent *Li-ngo-tse*, *Li-tche-tiao*? leurs écrits ne sont autre chose qu'un parfait énoncé de la loi chrétienne et qu'un développement de son excellente morale. *Yang-hong-yven* et *Ting-Kiun* s'accordent à publier que cette loi n'est point

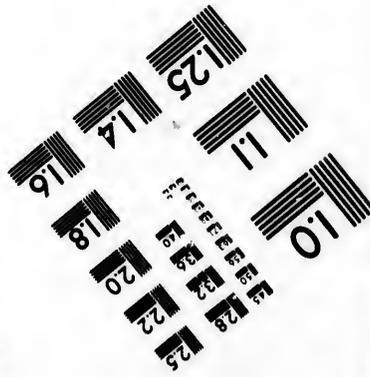
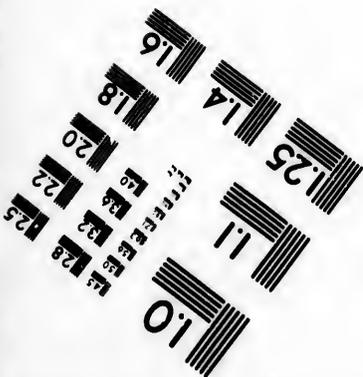
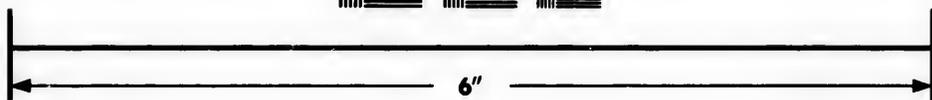
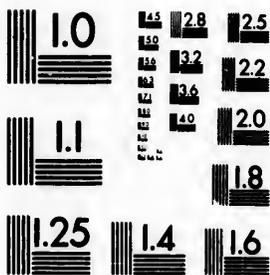
Yang, n'est-  
hommes ont  
beaucoup de  
Dès le com-  
onée dans  
u-Kouang-  
rine qu'on  
, il y a une  
invariable;  
ous voyons  
ncipe; n'est  
us de tout,  
e Dieu du  
nergique et  
ême, telle  
t donné de  
nt écrit, et  
sources, et  
onnoltre la  
es œuvres;  
ment con-  
livres et à  
Que disent  
ts ne sont  
a loi chré-  
son excel-  
Ting-Kiun  
n'est point

nouvelle ni extraordinaire, qu'elle a une entière ressemblance avec ce que Yao, Chum, Tchou-Kong, Kong-tze nous ont enseigné. Onang-motchong, Kia-tche tiennent le même langage; Tchou-Kong, Kong-zi expliquent cette doctrine en expliquant la leur; Thing-hoï-fou, Leang-tai; disent que cette doctrine s'appuie à merveille de celle de nos anciens sages, qu'elle est le bonheur de tous les siècles et de tous les âges, sans en avoir aucun mal à redouter. Les savants d'Europe qui nous l'ont apportée, selon Lieou-ving-chouï et Yuen-tchang doivent être regardés comme nos fidèles citoyens à qui nous avons des obligations essentielles. Selon Hiong-tanche et Ming-yu, la loi chrétienne s'accorde entièrement avec les enseignements de Fo-hi, Ouen-ouang, Tchou-Kong, Kong-tze, et même elle renferme quelque chose de plus parfait. A entendre Lieu-lo, Quan-ming, ils auroient été fâchés de n'avoir pas vécu de notre temps. Tchang-tze-houï, Ouai-Ku, plaignent les gens qui s'amusoient à voir des conteurs de fables, et à entendre débiter des maximes extravagantes qui ne sont bonnes qu'à énerver l'ame et à fomenter les passions; cela, disent-ils, est insupportable; mais quelle satisfaction, au contraire, quelle douce joie du cœur, quel avantage pour les mœurs, d'écou-





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



ter et de fréquenter des hommes qui ne débi- tent que la vérité et une sainte morale : c'est le témoignage que rendent encore à la sainte loi *Foug-ko-tu*, *Yun-kin*, en assurant que cha- cun de ses articles porte l'empreinte du vrai, sans l'alliage de la moindre fausseté. *Quang- yao-ki*, *Ping-yuen*, en lisant nos livres qui font voir la différence des plantes et des animaux d'avec les hommes, en qui réside une âme in- telligente et immortelle, disent que c'est là précisément ce qu'enseigne *Mont-tze*, dans son livre *Ki-hi*. Tous nos lettrés, disent *Tching- ming* et *Fong-y*, qui ont écrit beaucoup sur le *li*, sur le *hi*, sur le *you-hie*, le *tai-hie* (systèmes des philosophes), ressemblent à ces personnes dont l'estomac est surchargé et incapable de digestion. *Hoang-kin-fang* dit que tous nos écrivains, en parlant du ciel, l'ont fait si haut et si éloigné de nous, que les yeux et les oreilles n'y peuvent atteindre, au lieu que les lettrés européens nous en rapprochent, en le com- parant à un vêtement extérieur avec sa dou- blure qui en est inséparable. Le dehors et le dedans se touchent de près. *Ye-heang-hao* dit qu'il faut commencer par bien examiner et sonder à fond la doctrine proposée, qu'ensuite après en avoir reconnu la vérité, il s'agit d'en tirer son profit : il ajoute que, si on vouloit

faire revivre les beaux enseignements des trois premières dynasties, il ne croit pas qu'on en pût venir à bout sans le secours de la religion chrétienne. Le sentiment de *Sun-hoa-yuen* est, que cette religion si sainte est bien supérieure à tous les cultes anciens et nouveaux, que les forces humaines n'y peuvent pas atteindre, et que son établissement marque bien son auteur. Enfin *Chin-quang-yu* s'exprime ainsi : « tous » les écrits publiés en faveur du christianisme » sont si solides et si éloquents, qu'on ne trouve » point de termes pour les louer; leurs auteurs » éclairés, et dont le nombre est très grand, » après avoir étudié les dogmes de la religion, » en ont fait voir la solidité, et ont pris plaisir » à nous les développer. Les anciens et ceux qui » les ont suivis ont tous parlé le même langage, » de quelque nation qu'ils fussent; leur éloignement n'a point empêché qu'ils ne fussent » d'accord. » Que conclure de là? que la religion chrétienne est très véritable, qu'elle est seule la véritable, et qu'il faut par conséquent la suivre, s'étudier à la connoître toujours davantage, et s'efforcer de mettre en pratique ses saintes lois, pour obtenir un bonheur éternel.

## LETTRE

De P. Contencin, missionnaire de la Compagnie de  
Jésus, au P. Etienne Souciot, de la même Com-  
pagnie.

A Canton, ce 2 décembre 1725.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La pais de N. S.*

Dans le triste état où vous savez que cette mission est réduite, vous ne vous attendez pas sans doute que je vous mande rien de bien consolant; c'est pourquoy, sans entrer dans le détail de nos souffrances, que vous ne pouvez ignorer, je ne vous entretiendrai que du nouvel Empereur, qui depuis trois ans occupe le trône. Tout aliéné qu'il paroit être de la religion chrétienne, on ne peut s'empêcher de louer les qualités qui le rendent digne de l'empire, et qui en si peu de temps lui ont attiré le respect et l'amour de ses peuples. Quel-

ques traits que je vais vous rapporter vous le feront suffisamment connoître.

Ce prince est infatigable dans le travail ; il pense nuit et jour à établir la forme d'un sage gouvernement, et à procurer le bonheur de ses sujets. On ne peut mieux lui faire sa cour, que de lui proposer quelque dessein qui tende à l'utilité publique et au soulagement des peuples : il y entre avec plaisir, et l'exécute sans nul égard à la dépense.

Deux villes de la province de Nankin, *Sou-tcheou* et *Song-kiang*, gémissent chaque année sous le poids du tribut. On représenta à l'Empereur que ces villes étoient trop chargées, et qu'il étoit à propos de les soulager. Aussitôt il diminua d'un million cinq cent mille livres le tribut annuel que *Sou-tcheou* doit payer, et de sept cent cinquante mille livres celui de la ville de *Song-kiang*. Il accorda la même grâce à la ville de *Nan-tchang*, capitale de *Kiang-Si*.

Une grande sécheresse désola, l'année dernière, la province de *Tche-kiang*. En plusieurs endroits la récolte fut très légère. L'Empereur fit distribuer cent quatre-vingt-seize mille boisseaux de riz. La centième partie d'un boisseau est pour un jour la nourriture ordinaire d'un homme.

Cette année, au contraire, les pluies ont été trop abondantes; elles ont inondé la province de Pékin et les environs; le prix des vivres est devenu excessif. Le premier soin de l'Empereur a été de soulager les pauvres familles de soldats qui sont à la cour; il leur a fait distribuer 450,000 livres. Également attentif aux besoins du peuple, il a écrit de sa propre main et du pinceau rouge un avertissement dans lequel il parle ainsi aux grands de l'empire :

Cet été, les pluies ont été extraordinaires; les provinces de Pékin, de Canton et de Honan en ont été inondées. Je suis très sensible à l'affliction de mon peuple: je le porte dans mon cœur; j'y pense jour et nuit. Comment pourrai-je goûter un sommeil tranquille, sachant que mon peuple souffre? Ceux qui faisoient un petit commerce pour gagner leur vie se trouvent sans fonds: d'autres, qui avoient une maison, l'ont vue renversée par les pluies, et n'ont plus où se retirer. Surtout à présent que l'automne approche, je fais réflexion que les grains ayant été ensevelis sous les eaux, il n'y aura point de moisson à recueillir: c'est ce qui renouvelle et augmente ma douleur. Il faut secourir au plus tôt tant de pauvres affligés. Vous, grands de l'empire, choisissez des officiers fidèles, attentifs, capa-

bles de seconder mes intentions, et qui préfèrent le bien public à leurs propres intérêts. Qu'ils parcourent ces trois provinces pour y porter les effets de ma compassion; qu'ils pénètrent jusque dans les endroits les plus obscurs et les plus reculés, pour y découvrir le pauvre, afin qu'aucun de ces malheureux n'échappe à leurs recherches et à mes bienfaits. Je sais qu'il se commet des injustices dans ces sortes de distributions; mais j'y veillerai: veillez-y aussi. Je charge le tsong-tou et les vice-rois des provinces d'y donner tous leurs soins: je punirai sévèrement les coupables: qu'on m'informe exactement. Regardez donc ces affligés comme vos enfants ou comme vos petits neveux; soyez équitables et vigilants dans la distribution de mes bienfaits; usez-en comme vous feriez si vous aviez à partager votre propre bien. Il suffit de vous dire que vous me ferez plaisir, et que votre conduite sera conforme à mes intentions. Qu'on respecte cet ordre.

Cette instruction impériale fut insérée dans la gazette publique, et répandue dans l'empire, afin que les mandarins et le peuple même fussent informés des intentions de Sa Majesté. Ce qui rend la gazette de la Chine très utile pour le gouvernement, c'est qu'au lieu de la

remplir, comme il se fait en certaines contrées de l'Europe, d'inutilités, et souvent de médisances et de calomnies, on n'y met que ce qui a rapport à l'Empereur; et comme le gouvernement chinois est parfaitement monarchique, et que toutes les affaires tant soit peu considérables de l'empire lui sont rapportées, cette gazette ne contient rien qui ne puisse beaucoup servir à diriger les mandarins dans l'exercice de leur charge, et à instruire les lettrés et le peuple.

On y lit, par exemple, le nom des mandarins qui ont été destitués de leurs emplois, et pour quelle raison; l'un, parce qu'il a été négligent à exiger le tribut impérial, ou qu'il l'a dissipé; l'autre, parce qu'il est, ou trop indulgent ou trop sévère dans ses châtimens; celui-ci, à cause de ses concussions; celui-là, parce qu'il a peu de talent pour bien gouverner. Si quelque un des mandarins a été élevé à quelque charge considérable, ou s'il a été abaissé, ou bien s'il a été privé pour quelque faute, de la pension annuelle qu'il devoit recevoir de l'Empereur, la gazette en fait aussitôt mention. Elle parle aussi de toutes les affaires criminelles qui vont à punir de mort le coupable. Il est à observer qu'à la réserve de certains cas extraordinaires, qui sont marqués dans le corps des

lois chinoises, nul mandarin, nul tribunal supérieur ne peut prononcer définitivement un arrêt de mort. Tous les jugemens de crimes dignes de mort doivent être examinés, décidés et consensés par l'Empereur. Les mandarins envoient en cours l'instruction du procès, et leur décision, marquant l'article de la loi qui les a déterminés à prononcer de la sorte. Ces informations étant arrivées à la cour, le tribunal supérieur des affaires criminelles examine le fait, les circonstances et la décision. Si le fait n'est pas clairement exposé, ou que le tribunal ait besoin de nouvelles informations, il présente un mémorial à l'Empereur, lequel contient l'exposé du crime et la décision du mandarin inférieur; et il ajoute : « Pour juger sagement, il paroit qu'il faut être encore instruit de telle circonstance; ainsi nous opinons à renvoyer l'affaire à tel mandarin, afin qu'il nous donne les éclaircissements que nous souhaitons. » L'Empereur ordonne ce qui lui plaît; mais sa clémence le porte toujours à renvoyer l'affaire, afin que, quand il s'agit de la vie d'un homme, on ne décide point légèrement et sans avoir les preuves les plus convaincantes. Lorsque le tribunal supérieur a reçu les informations qu'il demandoit, il présente de nouveau sa délibération à l'Empereur. Alors l'Empereur

souscrit à la délibération du tribunal, ou bien  
 il diminue la rigueur du châtement; quelque-  
 fois même il renvoie le mémorial en écrivant  
 ces paroles de sa main : « Que le tribunal dé-  
 libère encore sur cette affaire, et me fasse son  
 rapport. » Vous seriez surpris, mon révérend  
 père, si vous étiez témoin de l'attention scru-  
 puleuse que l'on apporte à la Chine, quand il  
 s'agit de condamner un homme à mort. Tout  
 cela est marqué dans la gazette. On y voit en-  
 core le nom des officiers qui remplacent les  
 mandarins cassés, de leurs emplois, leur nom,  
 leur pays, les accusations portées contre les  
 mandarins, et la réponse de l'Empereur; les  
 calamités arrivées dans telle ou telle province,  
 et les secours donnés par les mandarins du  
 lieu, ou par l'ordre de l'Empereur; l'extrait  
 des dépenses faites pour la subsistance des  
 soldats, pour les besoins du peuple, pour les  
 ouvrages publics, et pour les bienfaits du  
 prince; les remontrances que les grands de  
 l'empire ou les tribunaux supérieurs prennent  
 la liberté de faire à Sa Majesté sur sa propre  
 conduite ou sur ses décisions. On y marque le  
 jour que l'Empereur a labouré la terre, afin  
 de réveiller dans l'esprit des peuples l'amour  
 du travail et l'application à la culture des cam-  
 pagnes : le jour qu'il doit assembler à Pékin

tou  
 mar  
 stru  
 vres  
 a est  
 a sa  
 pres  
 nou  
 pers  
 prin  
 a ma  
 s'il  
 je l'  
 telle  
 dre a  
 ner l  
 la pl  
 vatic  
 cond  
 cette  
 era  
 revie  
 A  
 vinc  
 nem  
 dans  
 qu'il  
 abor

tous les grands de la cour et tous les premiers mandarins des tribunaux, pour leur faire l'instruction dont le sujet est toujours tiré des livres canoniques : car, disent les Chinois, « il est empereur pour gouverner, pontife pour sacrifier, et maître pour enseigner. » On y apprend les lois ou les coutumes qui sont établies nouvellement. On y lit les louanges que l'Empereur a données à un mandarin, ou les réprimandes qu'il lui a faites, par exemple : « Tel mandarin n'est pas d'une réputation saine ; s'il ne se corrige, je le punirai. » Enfin, comme je l'ai déjà dit, la gazette chinoise se fait de telle sorte, qu'elle est très utile pour apprendre aux mandarins la manière de bien gouverner les peuples. Aussi la lisent-ils exactement ; la plupart même mettent par écrit des observations sur les choses qui peuvent diriger leur conduite. Pardonnez-moi, mon révérend père, cette digression sur la gazette chinoise ; j'espère qu'elle ne vous seroit pas désagréable. Je reviens à l'Empereur.

Ayant été informé par un vice-roi de province, que la sécheresse menaçoit son gouvernement d'une stérilité générale, il s'enferma dans son palais, il jeûna, il pria, jusqu'à ce qu'il eût appris que la pluie y étoit tombée en abondance ; après quoi il porta un édit, où, té-

moignant combien il étoit touché des misères de son peuple, il ordonna à tous les grands mandarins de l'informer avec soin des calamités dont les peuples de leur district seroient affligés; puis il conclut par ces paroles: « Il y a entre le *Tien* (le Ciel) et l'homme une correspondance de fautes et de punitions, de prières et de bienfaits; remplissez vos devoirs; évitez les fautes: car c'est à cause de nos péchés que le *Tien* nous punit. Quand le *Tien* envoie quelque calamité, soyons attentifs sur nous - mêmes, mortifions - nous, corrigeons - nous, prions: c'est en priant et en nous corrigeant que nous fléchissons le *Tien*. Si je porte cet ordre, ce n'est pas que je me croie capable de toucher le *Tien*; mais c'est pour vous mieux persuader qu'il y a, comme je viens de le dire, entre le *Tien* et l'homme, une correspondance de fautes et de punitions, de prières et de bienfaits. »

Cette année le fleuve Hoan - go a inondé les campagnes, et causé de grands ravages. Les mandarins supérieurs ne manquèrent pas, selon la coutume, d'attribuer la cause de ce malheur à la négligence des mandarins subalternes, et de les déferer à l'Empereur. « Ne jetez point cette faute sur les mandarins, répondit l'Empereur: c'est moi qui suis coupable. Ces calamités affligent mon peuple;

parce que je manque des vertus que je devrois avoir. Pensons seulement à nous corriger de nos défauts, et à remédier à l'inondation. A l'égard des mandarins que vous accusez, je leur pardonne, et je n'accuse que moi de mon peu de vertu. » Sur la fin de la 6<sup>e</sup> lune, qui répondoit cette année au mois de juillet, les chaleurs ont été excessives à Peking. L'Empereur fit alors attention à tant de malheureux détenus dans les prisons, ou condamnés à porter la cangue dans les carrefours. Sur quoi il fit venir les quatre mandarins du premier ordre, auxquels il ordonna ce qui suit : « Les chaleurs sont insupportables : ceux qui sont renfermés dans les prisons, ou qui portent la cangue, doivent beaucoup souffrir : il faut les soulager : je ne parle pas de ceux qui sont dans les cachots, et qu'on a condamnés à être punis de mort dans l'automne : ils ne méritent point de grâce, et il ne convient point de les élargir : je parle de ceux qui sont détenus pour dettes, ou pour des différends qui demandent une longue discussion. Demain joignez-vous à tel président, et, de concert avec lui, voyez ce qui se peut faire pour adoucir la peine de ces malheureux. » Le lendemain l'ordre de l'Empereur fut exécuté : la liberté fut donnée aux criminels qui trou-

vèrent une caution sur laquelle on pût s'assurer qu'ils seroient représentés à la fin des chaleurs. On fit la même grâce et sous la même condition à ceux qui portoient la cangue. A l'égard de ceux qui ne purent trouver de caution, ils furent délivrés de leurs fers, et on les laissa libres dans toute l'étendue de la prison qui est fort spacieuse. Les mandarins furent approuvés de l'Empereur; et ce trait fit connoître au peuple que l'attention et la clémence de ce prince s'étendoit généralement à tous ses sujets, et qu'il n'y en avoit point de si misérable, pour qui il n'eût une tendresse de père.

Depuis le peu de temps qu'il est sur le trône, il a fait plusieurs autres réglemens qui prouvent sa vigilance et son application à bien gouverner ses peuples. Je me contenterai de vous en rapporter quelques-uns.

Pour exciter les laboureurs au travail et leur inspirer l'amour d'une vie régulière, il a ordonné aux gouverneurs de toutes les villes de l'informer chaque année de celui qui, parmi ceux de cette profession, se sera le plus distingué dans leur district par son application à la culture des terres, par l'intégrité de sa réputation, par le soin d'entretenir l'union dans sa famille, et la paix avec ses voisins; enfin par son économie et son éloignement de toute

dépense inutile. Sur le rapport qui lui sera fait par le gouverneur, Sa Majesté élèvera ce sage et actif laboureur au degré de mandarin du huitième ordre, et lui enverra des patentes de mandarin honoraire. Cette distinction lui donnera droit de porter l'habit de mandarin, de visiter le gouverneur de la ville, de s'asseoir en sa présence et de prendre du thé avec lui. Il sera respecté le reste de ses jours, et après sa mort on lui fera des obsèques convenables à son degré, et son titre d'honneur sera écrit dans la salle des ancêtres. Quelle joie pour ce vénérable vieillard et pour toute sa famille! Outre l'émulation qu'une pareille récompense excitera parmi les laboureurs, l'Empereur donne encore un nouveau lustre à une profession si nécessaire à l'état, et qui, de tout temps a été estimée dans l'empire.

Il a fait un autre règlement pour engager les femmes veuves à garder la continence, et les femmes mariées à demeurer fidèles à leurs maris. « La beauté du gouvernement, dit l'Empereur, dépend surtout de la régularité des femmes; elles doivent s'appliquer à remplir leurs devoirs, et à vivre dans la retenue qui convient à leur sexe. Lorsqu'une femme encore jeune a perdu son mari, si elle demeure dans son état de veuve sans passer à un second ma-

riage, et qu'elle vive au moins vingt ans dans la continence avant sa mort; ou si une autre, pressée, forcée même, a résisté jusqu'à donner sa vie plutôt que de commettre le crime, j'ordonne à ceux de sa famille, de quelque condition qu'ils soient, d'en informer le mandarin du lieu, qui vérifiera le fait et m'en instruira, afin que, suivant mes ordres, on tire du trésor impérial l'argent nécessaire pour ériger dans sa patrie un arc de triomphe en son honneur, sur lequel sera gravé son éloge.

Il y a deux mois que, pour mieux entretenir et augmenter, s'il étoit possible, la piété des enfants envers leurs parents (car c'est un point capital dans l'empire), il donna ordre à tous les vice-rois des provinces de s'informer exactement quels sont les bacheliers de leur gouvernement qui ont le plus excellé dans l'observation d'un devoir si essentiel, et d'envoyer leurs noms à la cour, afin que pour cette seule raison Sa Majesté leur accorde le degré de *kié-t-seng*, qui est plus élevé que celui de bachelier, et avec lequel ils peuvent devenir mandarins, celui de simple bachelier ne suffisant pas pour être élevé aux charges. Il ne leur accorde pas le degré de licencié, de peur d'avilir ou de dégrader les belles-lettres; cet honneur ne se donnant qu'au mérite re-

connu par les épreuves des examens publics, Par un autre règlement qu'a fait l'Empereur, il semble vouloir porter cette piété filiale au plus haut point où elle puisse monter. Comme les mandarins, selon le degré où ils ont été élevés, ont un titre particulier qui les distingue et sous lequel ils doivent être honorés après leur mort, l'Empereur permet aux enfans mandarins de renoncer à ce titre, et de le transporter à leur père, et par conséquent à la mère qui participe au titre honorable de son mari. C'est, dit l'Empereur, renoncer à soi-même en faveur de son père et de sa mère; c'est se priver d'un honneur qui subsisteroit même après la mort, afin qu'il soit rendu au père. Rien n'est plus juste, parce qu'enfin le fils est bien moins redevable à lui-même de son mérite qu'à ceux dont il a reçu la vie et l'éducation. Ce sentiment des Chinois paroitra singulier, mais il n'en est que plus digne d'éloge. Dans le dessein qu'a l'Empereur de bien connoître tous les mandarins de l'empire, il a fait aussi à leur sujet de nouveaux réglemens. 1° Il a ordonné à tous les grands mandarins d'examiner soigneusement quels sont les officiers de leur district qui ont le plus de talents pour bien gouverner les peuples, et d'envoyer leurs noms à la cour. 2° Il a ordonné qu'on lui envoyât

pareillement les noms des mandarins inférieurs, qui sont capables d'exercer des charges du premier ordre, afin que, sans passer par les degrés ordinaires, ils puissent être élevés aux emplois les plus considérables. 3°. On a coutume tous les trois ans de faire l'examen de tous les mandarins de l'empire, sans en excepter un seul. Le vice-roi de chaque province en délibère avec les quatre officiers généraux qui résident à la capitale et envoie à la cour ses notes sur chaque mandarin. Il marque, par exemple, que tel mandarin, de tel degré, de telle ville, est trop sévère, qu'il est avide d'argent et qu'il vexé le peuple; ou bien, qu'il est trop âgé, qu'il a peu d'application aux fonctions de sa charge; ou bien, qu'il est brusque, sujet à se mettre en colère et peu aimé du peuple. Suivant ces notes adressées au premier tribunal de Peking, la cour casse, abaisse et punit un grand nombre de mandarins. Au contraire, ceux qui n'ont point de notes mauvaises, ou qui sont loués comme gens extraordinaires et au-dessus du commun, on les élève aussitôt à de plus grands mandarinats. Il semble que ces connoissances devoient suffire: le nouvel empereur veut quelque chose de plus. Il ordonne aux mandarins supérieurs de chaque province, de distinguer en trois classes tous les manda-

riu  
cet  
tes  
son  
cou  
ava  
san  
les  
foi  
doi  
bus  
C  
per  
trie  
ma  
et  
les  
ner  
ains  
d'êt  
tréc  
des  
J  
reu  
Son  
une  
pay  
joie

rins de leur district. La première doit être de ceux qui ont des manières polies et engageantes, qui ne cherchent point à s'enrichir, qui sont habiles dans les lettres, qui possèdent les coutumes et les lois de l'empire, qui sont peu avancés en âge et qui ont de la force et de la santé. La seconde doit contenir ceux qui ont les mêmes talents, mais qui sont d'une santé faible ou d'un âge avancé. Enfin, la troisième doit être de ceux qui ont un corps sain et robuste, mais dont les talents sont médiocres. Cette liste me fera mieux connoître, dit l'Empereur, les mandarins qui, dans l'examen triennal, mériteront des éloges ou des réprimandes. La gloire qui en reviendra aux uns, et la honte dont les autres seront couverts les piquera d'une louable émulation. J'examinerai moi-même cette liste, ajoute l'Empereur; ainsi j'ordonne aux mandarins, sous peine d'être sévèrement punis, d'agir avec une extrême équité, sans partialité et sans acception des personnes.

J'ai parlé plus haut de la grâce que l'Empereur a faite aux villes de Sout-cheou et de Song-kiang, en leur remettant pour toujours une partie du tribut annuel qu'elles doivent payer. Cette bonté du prince causa une grande joie parmi le peuple. Le tsong-tou crut faire

sa cour à l'Empereur, en lui apprenant quelle avoit été la joie des peuples : il lui envoya un mémorial, où, après avoir fait l'éloge de Sa Majesté, il disoit, entre autres choses, que le peuple, pour marquer sa reconnoissance, faisoit réciter des prières dans les temples pour la conservation d'une vie si précieuse à l'état; qu'on y représentoit des comédies; et que, pour perpétuer le souvenir d'un bienfait si signalé, on alloit élever un édifice public, et y placer un monument de pierre, où sera gravée une inscription propre à éterniser la mémoire de ce bienfait. L'Empereur écrivit de sa propre main au tsong-tou la réponse suivante :

Ce que vous me mandez est tout-à-fait contraire à mes intentions. Quand j'ai accordé cette grâce, je n'ai eu d'autre vue que de procurer le bonheur de mon peuple, et non pas de m'attirer un vain honneur. Ces comédies et ces prières sont superflues et ne peuvent m'être d'aucune utilité. Après que j'ai envoyé des instructions dans tout l'empire pour exhorter les peuples à l'économie et à la frugalité, comment osez-vous permettre ces folles dépenses? Défendez-les au plus tôt. Il est même à craindre que les officiers subalternes, sous prétexte d'avoir de quoi fournir à ces divertissemens, ne tirent des contributions et ne

s'engraissent de la substance du pauvre peuple. Veillez-y. Pour ce qui est de l'édifice et du monument de pierre, je défends aussi qu'on les élève : car, encore une fois, quand j'accorde des grâces, je ne prétends pas me faire une vaine réputation. Tout ce que je souhaite, c'est que, parmi ce grand peuple, il n'y ait personne qui n'observe les coutumes, qui ne remplisse ses devoirs et qui ne vive tranquille. Voilà ce qui peut me faire plaisir. C'est pourquoi, aussitôt que vous aurez reçu cet ordre, défendez ces prières et ces comédies ; empêchez qu'on n'élève l'édifice et le monument de pierre, et donnez vous-même par un écrit une instruction publique, qui soit affichée aux carrefours, par laquelle vous exhortiez le peuple à observer les coutumes, à remplir ses obligations et à vivre dans une parfaite union. Alors je m'estimerai heureux. »

L'attention de ce prince s'étend jusqu'aux criminels. Voici ce qu'il a ordonné, par rapport à ces malheureux. « Deux choses, dit l'Empereur, doivent me rendre très attentif, quand il s'agit de condamner quelqu'un à la mort : premièrement, l'estime que nous devons faire de la vie de l'homme ; secondement, la tendresse et la compassion que je dois avoir pour mon peuple. Ainsi, que dans la

« suite on ne puisse personne du supplice de mort, que son procès ne m'ait été présenté trois fois. »

« Lorsque le crime est fort énorme, l'Empereur, en soucrivant à la mort du criminel, ajoute: « Aussitôt qu'on aura reçu cet ordre, & qu'on l'exécute sans aucun délai. » Pour ce qui est des crimes dignes de mort, qui n'ont rien d'extraordinaire, l'Empereur écrit au bas de la sentence: « Qu'on retienne le criminel en prison, et qu'on l'exécute au temps de l'automne. » Il y a un jour fixé dans l'automne pour exécuter tous les criminels. Voici la conduite que le souverain tribunal des crimes a tenue cette année.

« Quelque temps avant le jour déterminé, il a fait transcrire dans un livre toutes les informations qui, pendant le cours de l'année, lui ont été envoyées des justices subalternes; on y a joint le jugement qu'a porté cette justice, et celui du tribunal de la cour. Ce tribunal s'est ensuite assemblé et a lu, revu, corrigé, ajouté, retranché ce qu'il a jugé à propos. Après quoi il en a fait tirer deux copies au net: l'une qu'il a présentée à l'Empereur, afin que ce prince puisse la lire et l'examiner en particulier; l'autre qu'il a gardée pour la lire en présence de tous les principaux officiers des tribunaux

souverains, et la réformer selon leurs avis. Ainsi, comme vous voyez, on accorde ici à l'homme, le plus vil et le plus misérable, ce qui ne s'accorde en Europe, comme un grand privilège, qu'aux personnes les plus distinguées, je veux dire le droit de n'être jugé et condamné que par toutes les chambres du parlement assemblé en corps.

On fait encore plus à la Chine: cette deuxième copie ayant été ainsi examinée et corrigée, on la présente à l'Empereur; puis il s'en tire quatre-vingt-dix-huit copies en langue tartare et quatre-vingt-dix-sept en langue chinoise. Toutes ces copies se remettent entre les mains de Sa Majesté, qui les donne à examiner encore aux plus habiles officiers, soit Tartares, soit Chinois, qui se trouvent à Pekin. Cette attention de l'Empereur, lorsqu'il s'agit d'ôter la vie à un homme, est une autre preuve de sa tendresse pour ses sujets.

Enfin, ce nouveau monarque a si fort à cœur le bien de l'empire, qu'il a donné un avertissement écrit du pinceau rouge, par lequel il exhorte tous les mandarins qui, selon leur dignité, ont droit de présenter des mémoires, à bien réfléchir sur ce qui peut contribuer au bon gouvernement et à lui communiquer leurs lumières par écrit. Il ajoute qu'au

cas que leurs réflexions doivent être secrètes, ils peuvent envoyer ou présenter leur manuscrit cacheté, et il promet qu'alors il ne le rendra point public, ou bien qu'il effacera le nom de l'auteur.

Vous voyez par tous ces traits, mon révérend père, quelle est l'application de ce prince. Sa continuelle étude est d'apprendre à bien gouverner ses peuples, et à procurer leur bonheur. Dieu veuille lui inspirer des sentiments plus favorables à notre sainte religion, afin que les pasteurs, arrachés par ses ordres à leur cher troupeau, puissent quelque jour y être réunis. C'est une grâce que je vous prie de demander dans vos saintes sacrifices, en l'union de laquelle je suis avec respect, etc.

## LETTRE

Du P. d'Entrecolles, missionnaire de la Compagnie  
de Jésus, au P. Duhalde, de la même Compagnie.

A Pekin, ce 26 juillet 1726.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La paix de N. S.*

DANS le déplorable état où se trouve la  
chrétienté de la Chine, nous avons encore  
cette légère consolation, que les missionnaires  
sont soufferts à Pekin, où, nonobstant le peu  
de liberté qu'ils ont d'exercer les fonctions de  
leur ministère, leur présence ne laisse pas  
d'être très utile au troupeau que Jésus-Christ  
leur a confié. Vous en jugerez par le détail que  
je vais vous faire de plusieurs particularités  
édifiantes qui m'ont véritablement touché, et  
qui feront sans doute la même impression sur

vosre cœur. Je ne vous entretiendrai point des exemples héroïques de force et de vertu que donne depuis plusieurs années une nombreuse famille de princes du sang impérial; je laisse au P. Parennin le soin de vous en informer, comme il l'a déjà fait par plusieurs de ses lettres; je me bornerai à ce que j'ai vu de plus singulier parmi les chrétiens qui sont sous ma conduite.

Il n'y a point d'année qu'on ne vous fasse part du grand nombre d'enfants ou exposés ou moribons, qui ont été régénérés dans les eaux du baptême. Nous en comptons pendant celle-ci plus de six cents; on en compte beaucoup plus dans chacune des deux églises portugaises, parce que leur district est d'une bien plus grande étendue que le nôtre. N'y eût-il que ce seul bien à faire, ne serions-nous pas bien dédommagés de tout ce que nous éprouvons de peines et de contradictions? Je visite de temps en temps les tombeaux de nos chrétiens, surtout le quartier destiné à la sépulture des enfants morts avant l'âge de raison: et là, me représentant cette multitude innombrable d'ames innocentes qui sont à la suite de l'Agneau, j'implore leur secours, et je les prie d'intercéder auprès du Seigneur pour le salut de leurs proches et de

leurs compatriotés, qui court de si grands risques dans ces jours de tribulations. Je regarde tous ces petits prédestinés comme des troupes de réserve, toujours prêtes à fortifier du haut du ciel ceux de leurs frères, dont la constance a de si rudes assauts à soutenir pour s'affermir dans la foi.

C'est principalement dans cette vue, que j'exhorte sans cesse nos néophytes à baptiser les jeunes enfants qui se trouvent dans le danger évident d'une mort prochaine. Outre les catéchistes entretenus par les aumônes qui nous viennent d'Europe pour une œuvre si sainte, je consacre volontiers une partie de l'argent qui m'est destiné à aider les chrétiens dont je connois le zèle, afin qu'ils ne plaignent point le temps qu'ils emploient à une fonction si charitable. A l'égard des autres qui n'ont pas besoin d'un pareil secours, je leur fais sentir l'obligation où ils sont d'épier les occasions qui se présentent, d'assurer par le baptême le salut de ces enfants moribonds. Je vois chaque jour que mes exhortations ne sont pas vaines. Un de ceux-ci vint me trouver, il y a quelques jours, pénétré de la plus vive douleur : il avoit découvert que l'enfant d'un de ses voisins, qui est infidèle, ne pouvoit échapper à la violence de son mal, et il comptoit

de le baptiser secrètement le lendemain matin. Ayant appris qu'il étoit mort pendant la nuit, il parut inconsolable; et, déposant dans mon sein le vif repentir qu'il avoit de ne s'être pas pressé davantage, il se reprochoit cette prétendue négligence, comme une des fautes les plus grièves qu'il eût pu commettre.

Une chrétienne, que sa condition rend sujette à des corvées journalières dans la maison d'un regulo où il y a quantité d'esclaves, a conféré cette année le baptême à treize enfants moribonds. Un de ses artifices est de porter toujours sur elle du coton bien imbibé d'eau, et de répandre furtivement quelques gouttes de cette eau salutaire sur la tête des enfants qui sont près d'expirer. Le plaisir qu'elle ressent en me comptant le nombre de ses pieuses conquêtes, égale celui que j'ai de l'entendre.

Il ne se passe aucun mois qu'un médecin, habile à traiter les maladies des enfants, ne m'apporte la liste de ceux auxquels il a ouvert la porte du ciel. C'est ce qui m'a donné l'idée d'enseigner à nos chrétiens, hommes et femmes, des remèdes aisés pour la petite vérole, afin qu'ayant par ce moyen un libre accès dans les maisons des infidèles, ils puissent procurer le même bonheur aux enfants dont la vie est désespérée. Comme je suis persuadé que rien

n'est impossible à une foi vive, je suis porté à croire qu'il y a quelque chose d'extraordinaire et de surnaturel dans ce qui est arrivé à un de nos catéchistes plein de religion et de piété.

« J'entrai il y a quelque temps, me disoit-il, chez un chrétien de ma connoissance. Je trouvais toute la famille éplorée de la perte qu'elle venoit de faire d'un enfant qui lui étoit cher; mais ce qui l'affligeoit le plus, c'est que cet enfant étoit mort sans recevoir le baptême. Après quelques mois de consolation, j'exhortai ces bonnes gens à se mettre avec moi en prières. A peine avions-nous élevé les mains vers le ciel, qu'on s'aperçut que l'enfant respiroit; je me lève à l'instant, je le baptise, et il est maintenant plein de vie. Après l'avoir écouté attentivement : « Il se peut faire, lui dis-je, et il est même vraisemblable que cet enfant n'étoit pas mort. On m'assura qu'il étoit mort, me répondit-il, et je le crus aisément; car, ayant tâté moi-même son corps, je le trouvai tout froid. » L'humble naïveté du catéchiste est toute la preuve que j'ai de la vérité du fait.

Je vous ai parlé autrefois d'un temple où l'on apporte de divers endroits les enfants exposés, pour les transporter ensuite à l'hôpital, ou, s'ils viennent à mourir, dans le lieu des-

tiné à leur sépulture. Un chrétien du voisinage, que nous entretenons exprès, a changé ce temple consacré au démon, en une piscine vivifiante pour ces enfants abandonnés. Il a fallu pour cela gagner le bonze, chef de la pagode, et on y a réussi en achetant la liberté d'y entrer, moyennant une somme qu'on lui paye tous les mois. Mais il semble que le démon, jaloux du salut de tant de petits innocents, ait voulu nous fermer à jamais l'entrée de ce lieu. Le bonze a été exclus avec affront de son poste, et, comme nous sommes dans un temps où règne la défiance, nous craignîmes, pendant quelques jours, que le contre-coup de sa disgrâce ne tombât sur le néophyte, et ensuite sur la religion et sur ceux qui la prêchent. Mais nos craintes se sont dissipées, et la bonne œuvre continue au moyen d'une somme plus forte que l'on remet chaque mois aux nouveaux maîtres de cette pagode.

Un nouveau chrétien, dont j'admire l'innocence et la ferveur, me fournit un trait de zèle que je dois placer ici; mais, pour en être aussi frappé que je le suis, il faudroit être bien au fait des usages de la Chine. Ce néophyte, aussitôt après son baptême, ne songea plus qu'à travailler à la conversion de sa mère et de sa femme. Il trouvoit dans celle-ci assez de doc-

lité, mais il n'en étoit pas de même de sa mère ; son obstination dans l'infidélité étoit si grande, que le moindre entretien sur la loi de Dieu la transportoit de fureur. En vain le néophyte lui eût-il demandé son agrément pour faire baptiser son fils, elle avoit déclaré plusieurs fois, et dans les termes les plus durs, qu'elle ne le souffriroit jamais : d'ailleurs, il ne lui étoit pas possible d'introduire un catéchiste dans sa maison à l'insu de sa mère. Je lui conseillai, dans l'embarras où il se trouvoit, de baptiser lui-même son fils ; mais c'est à quoi il avoit peine à se résoudre. Enfin, dans un jour de réjouissance publique, il obtint la permission de prendre son fils entre ses bras pour le récréer hors de la maison : aussitôt il vole vers l'église, et me l'apporte comme en triomphe. Il ne cessa de pleurer de joie durant toute la cérémonie du baptême que je lui conférai. La foi du néophyte et l'innocence de cet enfant nouvellement baptisé, obtiendront de Dieu, à ce que j'espère, des grâces de conversion pour le reste de sa famille.

Ce trait de zèle me rappelle le souvenir d'un autre qui est assez récent. Un vieux soldat, plein de foi, prit tout-à-coup la résolution de faire un tour dans son pays pour tâcher de gagner à Jésus-Christ quelques-uns

de ses compatriotes, ou du moins pour réparer les scandales qu'il avoit donnés autrefois. En y arrivant, il apprit que la maison d'un de ses concitoyens étoit infestée des démons; que ces malins esprits brisoient les meubles, et que souvent ils lançoient des pierres contre ceux qui se présentoient à l'endroit où se faisoit le vacarme. On avoit eu recours aux *Taossée*, prêtres d'idoles qui prétendent avoir de l'empire sur les démons. Leurs efforts furent inutiles, mais leurs peines n'en furent pas moins bien récompensées : c'est tout ce qu'ils souhaitoient.

Le bon soldat crut que Dieu lui offroit une occasion de manifester sa gloire. Il appelle le chef de cette maison affligée; il l'entretient des vérités de la religion; il lui fait sentir que cette tyrannie des démons sur le corps, n'est qu'une foible image de celles qu'ils exercent sur les ames des idolâtres, et il lui promet que s'il embrasse le christianisme, le caractère qui lui sera imprimé par le baptême, écartera pour toujours ces funestes ennemis de son repos.

Celui-ci, touché des paroles du soldat, eut toute l'ardeur imaginable pour se faire instruire, et demanda avec empressement le baptême pour lui et pour toute sa famille. Le

soldat se contenta pour lors de baptiser le plus jeune des enfants; puis, adressant la parole au chef de la maison : « Votre fils, lui dit-il, est maintenant enfant de Dieu; cette qualité le rend redoutable à toutes les puissances infernales; si elles s'avisent de vous inquiéter encore, ce que j'ai peine à croire, prenez cet enfant, et conduisez-le hardiment et sans crainte dans le lieu où elles renouvelleront leurs insultes. » Dès ce moment le démon n'eut plus de pouvoir dans cette maison désolée, et tout y devint tranquille. A quelques jours de là, toute cette famille reçut le baptême, et le soldat, s'en retournant à son poste, passa par Pekin, pour m'informer du succès dont Dieu avoit béni sa mission. Quelque temps après, il alla revoir cette famille, qu'il regardoit comme sa conquête, à dessein de la fortifier dans la foi; mais il fut bien surpris de la trouver replongée dans sa première affliction : le chef de la maison n'ayant pu résister aux instances de ses voisins infidèles, qui le pressoient de contribuer à certaines fêtes superstitieuses, paya sa cote-part, sans pourtant renoncer à la foi. Au même instant le *fort-armé* rentra en possession de sa première demeure, et y porta la désolation, comme il avoit fait auparavant. On voit de faux zélés, dit saint

Jérôme, qui, loin des épreuves, et dans une vie douce et tranquille, se promettent tout de leur fermeté dans la foi, mais qui en même temps sont inexorables, s'ils apprennent qu'au milieu de la gentilité, de foibles néophytes aient chancelé dans des sentiers très difficiles, et qui n'ont plus pour eux que des reproches amers et de dures invectives. Notre zélé soldat tint une conduite bien différente. Il fit sentir à son compatriote toute l'énormité de sa faute, mais avec une douceur propre à le ramener au devoir; il l'assura que, s'il avoit un vif repentir de sa lâcheté, et que s'il promettoit de ne plus contribuer à ces sortes de superstitions, la bonté infinie de Dieu le délivreroit une seconde fois des insultes du démon. Prévoyant ensuite les persécutions que ce nouveau fidèle auroit à souffrir de la part des idolâtres: « Ils sont la plupart vos amis, lui dit-il; exposez-leur ingénument le triste état où le démon avoit réduit votre famille; représentez-leur que vous n'avez pu chasser de votre maison ce cruel persécuteur, qu'en embrassant la loi chrétienne, et que tous les autres moyens dont vous vous étiez servi, n'avoient fait qu'irriter sa fureur; faites-leur comprendre qu'il n'y a que le Dieu qu'adorent les chrétiens, qui puisse enchaîner le malin esprit et l'empêcher de

nuire, et que votre malheureuse complaisance à contribuer au culte des idoles, lui a rendu le pouvoir de vous tourmenter, qu'il avoit perdu par votre attachement à la loi chrétienne. Ce discours les attendrira sans doute, et peut-être feront-ils attention à l'empire que leur infidélité donne au démon sur eux-mêmes; mais, quoiqu'il vous en doive coûter, songez qu'il faut sauver votre ame, et qu'on ne peut être disciple de Jésus-Christ lorsqu'on coopère au moindre acte de superstition. » On ne peut pas dire encore ce qui arrivera dans la suite. Sous le règne du feu empereur Cang-hi, notre protecteur déclaré, les infidèles n'auroient jamais osé forcer les chrétiens à ces criminelles contributions; ce temps heureux n'est plus, il a expiré avec ce monarque, et les plaintes qu'on pourroit faire, ne serviroient qu'à allumer davantage la persécution présente.

Je ne dois pas omettre les nouvelles marques de zèle que d'autres soldats tartares ou tartarisés ont données pour leur propre salut et pour celui du prochain. Ils font partie d'un corps de cinq mille hommes de troupes, qu'on envoie, avec leurs familles, pour former des colonies sur les frontières dans la province de Chen-si. Pendant leur séjour à Pekin, ils ont approché plusieurs fois des sacrements, les

hommes dans notre église, et les femmes dans des maisons particulières, tantôt en un quartier et tantôt dans un autre. C'étoit un spectacle bien touchant pour moi de voir, et avec quelle importance ils me demandoient des reliquaires, des médailles, des images, et des chapeliers; et quel étoit leur empressement à se fournir d'eau bénite, qu'ils emportoient dans des vases bien fermés. Ils étoient charmés d'apprendre le secret que je leur enseignois de la perpétuer. Généralement parlant, nos néophytes ont une grande confiance dans l'eau bénite; cette dévotion si autorisée, s'entretient parmi eux par les guérisons souvent miraculeuses qu'elle produit, et dont Dieu récompense la simplicité de leur foi.

Il y avoit dans ce détachement de troupes un Mant-cheou, dont l'emploi est d'être canonier. Tout pauvre qu'il étoit, il avoit amassé de ses épargnes un taël d'argent, et il l'avoit employé à faire peindre à l'huile une image du Sauveur: il me l'apporta déceimment enveloppée dans de la soie, afin de la bénir.

Comme je savois qu'il y a un grand nombre de mahométans très riches dans le lieu fixé pour la demeure de ces troupes, je crus devoir précautionner nos néophytes contre les sollicitations que je craignois de la part de ces

sectaires, qui se disent les vrais adorateurs de Dieu; quoique pourtant ils ne songent guère à parler de leur fausse religion, ils savent l'étendre par d'autres voies que par celle de la persuasion: « Que nous dites-vous là, » mon père, me répondirent-ils! après avoir » quitté la religion de nos pères pour embrasser le christianisme, serions-nous capables » d'y renoncer pour suivre une secte infame? » Ils se servoient de ce terme, parce qu'en effet le mahométisme est fort décrié à la Chine. Ils me pressèrent ensuite de leur donner des crucifix de cuivre: j'en fis la distribution; ils les reçurent à genoux et les baisant amoureusement. Leur tendre dévotion envers Jésus-Christ, attaché à la croix pour le salut des hommes, étoit une preuve bien sensible de leur éloignement du mahométisme.

Ce fut alors qu'une chrétienne mant-cheou me parla en des termes qui m'attendrirent jusqu'aux larmes: « Ah! s'écria-t-elle, en quel malheureux climat nous envoie-t-on! L'éloignement où nous serons de nos pasteurs va nous priver de tout secours spirituel: nous ne pourrons plus ni assister au saint sacrifice, ni confesser nos péchés, ni participer à la divine eucharistie. Voici une pensée qui m'est venue: ne puis-je pas, à la fin de chaque mois, me met-

tant à genoux aux pieds du crucifix, faire une humble confession des péchés que j'aurai malheureusement commis ce mois-là, et m'imposer ensuite une pénitence? Cette pratique est excellente, lui répondis-je; et, bénissant au fond de l'ame le maître intérieur qui l'instruisoit: Vous pouvez encore, lui ajoutai-je, en vous tournant du côté de Pekin, vers l'heure où vous savez que nous célébrons les saints mystères, communier en esprit; il suffit pour cela d'élever votre cœur à Dieu, et de lui témoigner l'ardent désir que vous avez de le recevoir. » Je lui rafraichis ensuite la mémoire de tout ce qu'on lui avoit dit autrefois, des fruits admirables de la communion spirituelle.

Ce qui m'édifia encore extrêmement, ce fut l'exactitude avec laquelle ces bons néophytes me donnoient par écrit les noms de leurs enfants, afin de les offrir à Dieu dans mes prières et à l'autel. Le jour même de leur départ, on m'apporta celui d'une petite fille, nommée *Agnès*, que l'un d'eux avoit oublié par mégarde. Après leur avoir recommandé de vivre ensemble dans une parfaite union, de se secourir réciproquement les uns les autres, et de chercher tous les moyens de procurer le salut du prochain, il me fallut répondre à une infinité de questions qu'ils me firent sur le baptême

et sur la manière de l'administrer, soit aux enfants des infidèles près d'expirer, soit aux adultes qui, après s'être suffisamment instruits de la doctrine chrétienne, souhaiteroient de le recevoir.

Un jeune Mant-cheou, âgé de vingt ans, et qui ne fut baptisé que l'année dernière, me parla avec une ingénuité charmante. Il s'appelle *Jean-Baptiste*. En lui donnant une image de son saint patron : « Dieu s'est servi de vous, lui dis-je, pour convertir à la foi votre père, votre mère, vos frères, vos sœurs, et récemment tous vos domestiques. Vous allez maintenant à Ning-hia, où vous vous trouverez au milieu des infidèles : soyez à leur égard un Jean-Baptiste, et imitez bien le zèle de ce saint précurseur. Savez-vous donner le baptême? » Il me répondit en m'expliquant la manière dont il l'avoit administré depuis peu de jours à l'enfant d'un infidèle, qui mourut un moment après l'avoir reçu. Comme il s'aperçut de la joie secrète que je ressentois, de voir qu'il fût si bien instruit, son zèle en devint plus animé. Dès le lendemain, il revint me trouver transporté de joie. « Il m'est arrivé ce matin un grand bonheur, me dit-il; en passant par un quartier peu fréquenté, j'ai trouvé un petit enfant exposé, j'ai couru au plus vite à un

ruisseau qui n'étoit pas loin, j'y ai trempé le pan de ma robe; l'enfant respiroit encore, et j'ai eu le temps de verser sur lui l'eau salutaire du baptême. » J'ai lieu de croire que ce jeune néophyte fera à Ning-hia les fonctions d'un zélé catéchiste. Je lui ai distribué plusieurs remèdes pour diverses maladies, qui, lui donnant entrée dans les maisons, lui faciliteront les moyens d'ouvrir le ciel à un grand nombre d'enfants moribonds.

En parlant des néophytes que la Providence éloigne de nous, je ne dois pas oublier ceux qui nous environnent ou qui viennent de pays assez reculés, pour participer aux sacrements; car, comme vous savez, la liberté de visiter les chrétientés hors de Pekin, nous est absolument interdite. Celui qui est à la tête d'une de ces chrétientés, situées au-delà d'une des gorges de la grande muraille, vint me trouver aux dernières fêtes de Pâques. Le P. Parennin l'avoit baptisé autrefois dans un de ces voyages de Tartarie qu'il faisoit à la suite de l'Empereur. Tout grossier qu'est ce vieux néophyte, continuellement occupé de la culture des terres qui appartiennent à un Mant-cheou, il a eu et a encore le zèle d'un apôtre. C'est par ses soins que ses frères, ses alliés, et tous les habitants de son village, au nombre de

plus de cent personnes, ont embrassé le christianisme, à la réserve de deux, dont il n'a pu encore vaincre la résistance. Ils ont élevé, partie de l'argent que nous leur avons fourni, partie de leurs épargnes, une petite église à l'écart, laquelle n'a point été sujette aux recherches, et ils s'y rassemblent librement. Néanmoins cette heureuse tranquillité fut sur le point d'être troublée par la malignité des lamas; c'est ce qu'il me raconta lui-même à la fin de sa confession. La sagesse de son zèle sauva cette chrétienté naissante de l'orage qui la menaçoit. « Je reçus tout-à-coup, me dit-il, un ordre de comparoître devant le mandarin d'armes, qui gouverne ce pays. Dès que je parus en sa présence, il prit un air sévère, et me dit d'un ton menaçant : J'apprends que tu introduces dans mon gouvernement le *Tien-tcha-Kito* (le christianisme) : Es-tu sage, et ne vois-tu pas à quel malheur tu t'exposes? J'avois porté avec moi, m'ajouta le néophyte, quelques-unes des curiosités que vous m'aviez données à Peking, je tui en fis présent; et m'apercevant à son visage que son esprit se radoucissoit? Seigneur, lui répondis-je, votre religion du *Fo* a un pays immense où elle domine; au contraire, notre religion du *Tien-tchu* est renfermée dans un si petit espace, qu'elle ne

mérite nullement votre attention. A ces mots, le mandarin, qui avoit agréé mon présent, ne put s'empêcher de sourire; il me renvoya en paix, et, depuis ce moment-là, la pensée même ne lui est pas venue de nous inquiéter. » C'est ainsi qu'à l'égard des gens simples, mais remplis de foi, se vérifie cet oracle de Jésus-Christ: « Quand vous serez mené aux gouverneurs et » aux rois à cause de moi, ne songez point, ni » comme vous parlerez, ni ce que vous direz; » car ce que vous aurez à dire vous sera sug- » géré à l'heure même. » (Matt. 10, v. 19 et 20).

Un catéchiste, l'un de ceux que nous envoyons à trente lieues aux environs de cette capitale visiter les chrétiens répandus en divers endroits, pour les affermir dans la foi et gagner les infidèles à Jésus-Christ; ce catéchiste, dis-je, vint vers la Fête-Dieu, me rendre compte de l'état de ces diverses chrétientés. Il étoit accompagné de plusieurs néophytes, qui souhaitoient d'approcher des sacrements. Dans le long entretien qu'il eut avec moi, il me raconta un fait qui mérite de vous être rapporté.

« En parcourant, me dit-il, les montagnes qui sont à une journée d'ici vers le nord, où il y a plusieurs familles chrétiennes dispersées de côté et d'autre, j'avois souvent sollicité une femme âgée de plus de quatre-vingts ans de se faire

chrétienne : elle paroissoit être ébranlée; cependant elle ne me donnoit que des espérances stériles, et elle reculoit toujours le moment de sa conversion. Ses résistances, sa surdité qui étoit extrême, le commerce qu'elle avoit nécessairement avec les infidèles dont elle étoit environnée, la longueur du chemin qu'il falloit faire pour l'aller voir : tout cela me rebutoit, quoique néanmoins une voix intérieure me pressoit sans cesse de ne la pas abandonner et de lui continuer mes soins. Je m'y sentis porté un jour plus fortement qu'à l'ordinaire : je me transportai chez elle, et, élevant la voix à cause de son infirmité, je lui représentai, le plus vivement qu'il me fut possible, le risque qu'elle couroit de son salut, si, dans le grand âge où elle étoit, elle différoit encore sa conversion. Il n'est pas nécessaire, me répondit-elle, de crier à pleine-tête comme vous faites; je vous entends sans peine : au moment que vous êtes entré, ma surdité s'est dissipée : c'est tout de bon que je veux être chrétienne, et dès maintenant; vous savez que je suis assez instruite, ne me refusez pas le baptême, et accordez-le-moi à ce moment même que je vous le demande avec toute l'instance dont je suis capable. Je fus frappé de voir avec quelle facilité elle répondit à toutes mes questions, quoique je lui parlasse d'un ton de voix

assez bas, et je ne fis nulle difficulté de lui accorder la grâce qu'elle desiroit avec tant d'ardeur. Quelques jours après, comme je visitois d'autres familles chrétiennes, j'appris que le lendemain de mon départ elle étoit morte dans des sentiments pleins de piété et de religion. N'est-ce pas là un de ces miracles de la grâce, qui ont fait dire à saint Paul : « Ce n'est point » la l'ouvrage de celui qui veut, ni de celui qui » court; mais de Dieu qui fait miséricorde. » (Rom. 9. , v. 16.)

Voici un autre effet de la providence de Dieu sur ses élus. Un de nos chrétiens, d'une patience souvent éprouvée, tout aveugle qu'il est depuis plusieurs années, donna tous les jours des preuves de son zèle, par le soin qu'il a d'éclairer les infidèles des lumières de la foi. Il entreprit de convertir un de ses voisins qui étoit dangereusement malade; il avoit déjà passé plusieurs jours à l'instruire, et il en étoit favorablement écouté; enfin le malade se sentant plus accablé par la violence du mal, demanda au plus tôt le baptême. Notre zélé chrétien, après lui avoir fait diverses questions pour le disposer à ce sacrement, s'aperçut tout-à-coup que le malade cessoit de lui répondre; il conçut qu'il venoit de perdre l'usage de la parole, et, s'étant assuré, en lui tâtant le

pouls, qu'il respiroit encore, il le baptisa : le malade ne survécut que peu d'instants.

A cette occasion, ce fervent chrétien me fit plusieurs questions sur la conduite à tenir selon les diverses occurrences. Il me demanda, entre autres choses, si, dans le doute qu'un malade fût encore vivant, il pouvoit lui administrer le baptême : « Il se peut faire, me disoit-il, que quelque catéchumène, étant malade à l'extrémité, m'envoie chercher ; si, en arrivant chez lui, je trouve qu'il ait perdu la parole, et qu'il soit privé de tout sentiment, que dois-je faire ? Puis-je le baptiser ? »

Un autre chrétien extrêmement pauvre, mais aimant sa pauvreté, et du nombre de ceux qui, selon l'apôtre saint Jacques, sont véritablement riches dans la foi, n'a guère d'autre aliment que la prière et les œuvres continuelles de charité qu'il pratique. Quoiqu'il soit presque aveugle, et qu'il ne discerne les objets qu'autant qu'il est nécessaire pour se conduire, son zèle le met dans un mouvement continuel, et il seroit difficile de compter le nombre d'enfants exposés ou moribonds auxquels il a conféré le baptême. La pluie, la neige et les incommodités des plus rudes saisons, sont pour lui de légers obstacles ; il a le talent de découvrir dans les lieux les plus reculés, et même

jusque dans les mesures éloignées d'une demi-lieue de Pekin, les chrétiens qui sont malades; il y en a peu qui échappent à sa vigilance et à l'exactitude avec laquelle il vient m'en informer, pour aller leur administrer les derniers sacrements. Sa candeur me fait aisément ajouter foi à ce qu'il m'a rapporté de certaines grâces extraordinaires dont Dieu l'a favorisé. « Il n'y a pas long-temps, me disoit-il avec cette ingénuité que je lui connois, que dans une de mes courses je me vis environné, et comme pénétré d'une très vive lumière: je me crus transporté dans le ciel, tant ce spectacle me ravissoit en admiration. Un ange rayonnant de gloire m'apparut, me disant qu'il se nommoit *Raphaël*, et me promit de venir me recevoir au moment de ma mort; mais il ajouta que cet heureux moment étoit encore éloigné; et, comme il finissoit ces paroles, cet éclat qui m'éblouissoit disparut tout-à-coup. » Il m'a pareillement raconté qu'il avoit reçu une semblable faveur en deux occasions différentes; l'une en assistant au saint sacrifice, et l'autre en conférant le baptême à un jeune enfant. Lorsqu'il m'entretenoit de la sorte, je me disois à moi-même: « Voilà véritablement un de ces pauvres de cœur et d'affection, dont Jésus-Christ a parlé, lorsqu'il a dit que *le royaume*

*du ciel leur appartient* ; il leur donne quelquefois, dès cette vie même, un goût anticipé du bonheur qu'il a promis à ceux qui sont contents de leur indigence, et qui dédaignent les biens périssables de la terre. »

Quoique nous soyons très gênés dans les fonctions de notre ministère, et qu'il ne soit pas permis aux Chinois de fréquenter nos églises, nous avons néanmoins trouvé le secret de les y assembler, sans qu'on puisse soupçonner qu'ils y viennent. Le frère Rousset s'est fait une grande réputation par son zèle, par son habileté et par le succès dont Dieu bénit les remèdes qu'il donne pour les diverses maladies : tant de gens ont éprouvé la bonté de ses remèdes, qu'on ne le nomme plus que le médecin charitable; les infidèles mêmes ne le connoissent que sous ce nom, et la plupart s'adressent à lui avec une entière confiance. Le matin et l'après-midi, à certaines heures, sa chambre est assiégée d'une foule de Chinois, et il est saintement occupé, ou à panser des plaies, ou à distribuer des remèdes. Sous ce prétexte, les chrétiens entrent dans notre maison sans rien craindre. La seule précaution consiste à faire le service divin à voix basse, et à renvoyer les fidèles, non plus en foule comme autrefois, mais les uns après les autres.

une demi-  
nt malades;  
gilance et à  
m'en infor-  
es derniers  
ment ajou-  
e certaines  
l'a favorisé.  
oit-il avec  
, que dans  
vironné, et  
ière: je me  
ce spectacle  
nge rayon-  
ant qu'il se  
le venir me  
ais il ajouta  
pre éloigné;  
cet éclat qui  
p. » Il m'a  
u une sem-  
différentes;  
, et l'autre  
une enfant.  
, je me di-  
ment un de  
dont Jésus-  
le royaume

de crainte qu'un éclat indiscret n'achève de ruiner tout-à-fait une mission que nous avons vue si florissante.

On ne peut pas trouver le même prétexte pour assembler les âmes chrétiennes dans leur église particulière. Comme on m'a chargé de leur conduite, je leur administre les sacrements en différents quartiers où elles se rendent en petit nombre. Quelques remèdes innocents que je donne me font regarder des voisins comme un médecin qui visite les malades. La vie retirée de ces dames, toujours occupées ou du travail, ou des soins domestiques, les entretient dans une innocence de mœurs, qui leur ôte d'ordinaire la frayeur de la mort. J'ai souvent admiré la paix inaltérable dont elles jouissent aux approches du dernier moment de leur vie, le détachement où elles sont de toutes les choses de la terre, leur parfaite résignation aux volontés de Dieu, la ferme confiance qu'elles ont dans les mérites de Jésus-Christ et en la protection de la très-sainte Vierge, dont elles ont éprouvé tant de fois les effets sensibles; enfin la douce espérance qu'elles ont d'entrer bientôt en possession de l'héritage céleste.

Il y en a parmi elles dont la foi est exposée aux plus rudes épreuves, et dont la ferveur s'ac-

croît par les continuelles persécutions qu'elles ont à souffrir de leurs parents infidèles. Une sainte veuve, comme une autre Monique, ne se confesse jamais qu'elle ne verse un torrent de larmes sur le triste état de son fils, dans la crainte où elle est que les nouvelles dignités auxquelles on l'éleve de jour en jour, ne lui fassent oublier ses devoirs de chrétien. J'en sais plusieurs qui ont converti les familles avec lesquelles elles se sont alliées par le mariage : le seul exemple de leur vertu persuade aux infidèles la sainteté, et, par une suite nécessaire, la vérité de la religion chrétienne. Il y a peu de jours que je portai le saint viatique à une dame d'un rang distingué. Sa patience et sa vertu ont fait tant d'impression sur l'esprit de son mari infidèle, qu'il a consenti que ses quatre enfants fussent régénérés dans les eaux du baptême : il y en a déjà deux de baptisés, et l'on instruit actuellement les deux autres, dont le plus âgé n'a que douze ans. Le père se dispose aussi à recevoir la même grâce; mais nous ne sommes pas sans appréhension que sa dignité de mandarin, et les nouvelles espérances dont se flatte son ambition, n'étouffent les saints desirs qui ne font que de naître en son cœur.

Une autre chrétienne, qui est esclave dans

une famille très opulente, a été souvent sollicitée par sa maîtresse de renoncer à la foi, et de se marier à celui des domestiques de la maison qu'elle voudroit choisir pour époux. La vertueuse néophyte a rejeté constamment cette offre, apportant pour raison qu'elle n'aura jamais d'autre époux que Jésus-Christ, et qu'elle lui a voué sa virginité. La dame, toute infidèle qu'elle est, a conçu une si haute estime de sa vertu, qu'elle lui a donné une espèce d'intendance dans sa maison, et lui a confié le soin des jeunes filles esclaves. Cette autorité dont elle est nouvellement revêtue, elle ne l'emploie qu'à élever ces enfants dans la connoissance des vérités chrétiennes, et à remplir leurs jeunes cœurs des sentiments de la religion; elle m'en amena deux, il y a peu de jours, que je trouvai parfaitement instruites, et à qui j'administrai le baptême.

Un trait assez singulier de la Providence, pour la conservation d'une dame chrétienne, a converti à la foi une nombreuse famille. Une fièvre maligne, accompagnée de frénésie, faisoit tout craindre pour la vie de cette dame. A une certaine heure de la nuit où on la veilloit avec moins d'exactitude, elle trouva un conteau sous sa main et s'en donna plusieurs coups dans le gosier. Le bruit qu'elle fit en

tombant de son lit par terre éveilla les domestiques, qui accoururent à la chambre de la malade; ils la trouvèrent baignée de sueur et à demi-morte; mais, ce qui les surprit étrangement, ce fut de voir les sept profondes blessures qu'elle s'étoit faites à la gorge, sans qu'il en sortit une goutte de sang; ces plaies furent aisées à guérir, et la fièvre cessa. Le mari de cette dame fut tellement frappé d'un événement si extraordinaire, qu'il vint aussitôt me prier de l'instruire, lui et ses enfants, et de leur accorder la grâce du baptême. La piété et la ferveur régneront à présent dans cette maison.

La constance de nos héros chrétiens du sang impérial, et les grands exemples de vertu que donnent les princesses, leurs épouses, dans le feu d'une persécution si opiniâtre, opèrent de merveilleux effets dans l'ame de nos néophytes. Je connois deux demoiselles tartares, qui, touchées de ces exemples, vivent chez leur frère comme de véritables religieuses. La prière, le travail des mains, les jeûnes, les macérations du corps et la pratique des plus austères vertus sont les exercices ordinaires. Elles assistent tous les jours en esprit au saint sacrifice de l'autel, à l'heure qu'on a coutume de le célébrer dans notre église, et, ne pouvant pas participer

aussi souvent qu'elles voudroient à la sainte eucharistie, elles y suppléent par la communion spirituelle, dont la pratique leur est familière. Ces saintes filles se rendent en certains temps dans la maison d'une de leurs tantes chrétiennes ou je me trouve, et où elles ont la consolation de se confesser et de communier. Elles m'ont souvent demandé avec instance la permission de se consacrer à Dieu d'une manière plus particulière par le vœu de chasteté. Leurs entretiens roulent presque toujours sur le bonheur de verser leur sang pour Jésus-Christ, et elles ne me quittent point qu'elles ne me conjurent de demander au Seigneur qu'il leur accorde cette grâce.

Un événement extraordinaire opéra, il y a peu de temps, la conversion d'une dame chrétienne, qui, s'étant mariée à l'âge de dix-sept ans, renonça aussitôt à la foi, et avoit persévéré pendant quarante ans dans son apostasie. Sa sœur, apostate comme elle, se trouva à l'article de la mort. Son lit étoit environné de tous ses parents infidèles. Tout-à-coup elle poussa les plus hauts cris, conjurant sans cesse ceux qui étoient auprès d'elle de lui faire venir un missionnaire, parce qu'elle vouloit mourir dans la foi qu'elle avoit malheureusement abandonnée. Ses prières ayant été reçues

avec assez d'indifférence, elle redoubla ses cris, disant qu'elle ressentoit un feu qui la dévorait à l'endroit de la tête et du front où elle avoit été arrosée des eaux salutaires du baptême, et, en finissant ces paroles, elle expira. Les circonstances effrayantes d'une mort si déplorable opérèrent à l'instant dans le cœur de sa sœur, qui en fut témoin, le changement dont je viens de parler. Je l'ai confessée plusieurs fois depuis sa conversion, et elle est maintenant un modèle de vertu. Son mari et ses enfants se sentent fortement pressés d'embrasser le christianisme, mais des raisons d'intérêt les retiennent encore dans l'infidélité.

Un jeune gradué, nommé *Laurent Ouang*, fils d'un mandarin de guerre assez considérable, a mis dans le cœur de sa nouvelle épouse de saintes dispositions au christianisme. Il espère de gagner bientôt sa propre mère, qui lui a déjà promis de ne plus l'inquiéter sur la profession ouverte qu'il fait de sa foi. Il a baptisé un très grand nombre d'enfants près de mourir, dans le lieu où son père est mandarin. Il a aussi baptisé secrètement sa sœur, âgée de dix-huit ans, qui étoit dangereusement malade. Peu de jours après son baptême, elle fut réduite à l'extrémité; sa mère voulut la veiller pendant la nuit, mais Laurent s'y opposa, en lui faisant

entendre que cette fatigue altérerait sa santé, et qu'il prendrait ce soin-là lui-même. Son dessein étoit de pouvoir, avec plus de liberté, aider sa sœur à mourir saintement; et, en effet, il lui suggéra tous les actes de religion qui disposent à une mort précieuse devant Dieu. Cette jeune néophyte se trouvant beaucoup plus mal, ne cessa jusqu'au dernier soupir d'invoquer les saints noms de JÉSUS et de MARIE, en qui elle avoit mis toute sa confiance. Le lendemain, sa mère étant informée de cette mort, se plaignit amèrement de ce qu'on l'avoit empêchée de recueillir les derniers soupirs d'une fille pour qui elle avoit une extrême tendresse. Je comprends, ajouta-t-elle, ce que signifie le songe que j'ai eu pendant cette nuit. J'ai vu une dame vénérable qui conduisoit ma fille par la main; et, lui ayant demandé pourquoi elle m'enlevoit ce cher enfant, c'est, m'a-t-elle répondu, pour la rendre éternellement heureuse. A ces mots, Laurent ne fit nulle difficulté de déclarer à sa mère que sa sœur avoit été baptisée, et qu'elle étoit morte dans des sentiments pleins de religion. Quoi qu'il en soit de cette apparition, vraie ou prétendue, outre que la mère en a été extrêmement touchée, elle a fait une si forte impression sur le frère cadet de Laurent, âgé de vingt-deux ans, qu'il

ait sa santé,  
même. Son  
de liberté,  
et, en effet,  
religion qui  
vant Dieu.  
aucoup plus  
oir d'invo-  
MARIE, en  
e. Le len-  
ette mort,  
on l'avoit  
s soupirs  
e extrême  
le, ce que  
cette nuit.  
uisoit ma  
ndé pour-  
'est, m'a-  
bellement  
nulle dif-  
eur avoit  
dans des  
il en soit  
ue, outre  
touchée,  
le frère  
ans, qu'il

m'est venu trouver pour me demander le bap-  
tême. Il est à présumer que cette famille, dis-  
tinguée par ses emplois, sera bientôt toute  
chrétienne.

Je ne finirois point, mon révérend père, si  
j'entreprendois de vous rapporter une infinité  
d'autres traits semblables de la piété, de l'in-  
nocence, du zèle et de la ferveur de nos chré-  
tiens; il semble que leur vertu se fortifie et se  
ranime par les persécutions. Je les recommande  
à vos saints sacrifices, en l'union desquels je  
suis avec beaucoup de respect, etc.

## LETTRE

Du P. d'Entrecolles, missionnaire de la Compagnie  
de Jésus, au révérend P. Duhalde, de la même  
Compagnie.

A Pekin, le 11 mai 1726.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La paix de N. S.*

En lisant depuis peu les mémoires de Trévoux de l'année 1724, je suis tombé sur l'extrait d'une lettre de M. de la Coste, dans laquelle il parle de l'insertion ou inoculation de la petite vérole; et je me suis souvenu d'avoir lu quelque chose d'approchant dans un livre chinois. C'est ce qui m'a déterminé à en transcrire le texte, et à chercher ailleurs des particularités capables de contenter les personnes curieuses sur une opération dont la nouveauté a frappé les esprits et partagé les sentiments.

On ne sera pas peu surpris de voir qu'une

méthode à peu près semblable à celle qui est venue de Constantinople en Angleterre, soit en usage depuis un siècle à la Chine. Comme il ne m'appartient pas de prendre parti pour ou contre les partisans de l'insertion de la petite vérole, je citerai indifféremment les auteurs chinois qui la décrivent et ceux qui la défendent.

Le nom chinois qu'on donne ici à cette méthode seroit traduit en français peu fidèlement par ces termes d'*insertion* ou d'*inoculation*. Pour parler exactement, il faut la nommer *semence* de la petite vérole, ou bien manière de la semer : *tchung-teou*, dit-on ; *tchung* semer, *teou* la vérole. Ce dernier mot, sans aucune différence pour la prononciation, signifie *pois à manger* : le caractère est aussi le même pour le fond, à cela près qu'on y a joint à côté le signe propre de la maladie. Je croirois assez que les Chinois, en donnant le nom de *teou* à cette maladie, ont eu égard à la figure de la petite vérole, dont les boutons paroissent sur la peau en forme de petits pois.

On verra, dans la suite de cette lettre, que les narines sont comme des sillons où l'on jette la semence de la petite vérole. L'usage du tabac en poudre pris par le nez est trop récent à la Chine, et même à la cour, pour lui

attribuer la manière beaucoup plus ancienne et plus universelle d'attirer par le nez la semence de la petite vérole. Il faut que l'on ait remarqué, dans cette partie du corps humain, des rapports avec le dessein qu'on avoit. Je m'imagine qu'on s'est aperçu qu'un des principaux diagnostics de la petite vérole est une violente démangeaison que les enfants témoignent sentir au nez, et l'on aura jugé que l'endroit où elle commence à se déclarer, étoit très propre pour l'y semer. Je viens maintenant au texte chinois que j'ai fidèlement traduit.

« Quand on accorderoit que la manière de semer la petite vérole est un secret éprouvé et inmanquable, puisque dans la suite on est encore exposé à l'avoir, on ne gagne autre chose que de pouvoir en être deux fois dangereusement attaqué. Cependant ceux qui favorisent cette invention en disent des merveilles : ils insistent sur ce que tôt ou tard la petite vérole est comme inévitable. Je le veux, mais laissons-la venir naturellement. Pourquoi hâter le mal lorsqu'on se porte bien et qu'on n'en a pas la moindre atteinte? Cette précipitation a coûté cher à plusieurs; les gens sages craindront toujours d'en faire la triste épreuve. Je sais bien qu'on voudroit voir au plus tôt des

en  
sûr  
par  
Au  
cro  
Il s  
cha  
de  
c'es  
la  
son  
bon  
var  
ou  
j'ap  
C  
parl  
pro  
non  
(affa  
« Ce  
dang  
diète  
pren  
natu  
au d  
dura  
gou

enfants quittes de ce danger. Le moyen le plus sûr pour les conserver, c'est le soin qu'ont les parents de pratiquer constamment la vertu. Aussi, dans la prière qui se fait à l'esprit qu'on croit présider à la petite vérole, on dit de lui : Il suit exactement ce que le ciel a réglé touchant le commencement, le progrès et l'issue de la maladie; et tout ce qui arrive à cet égard, c'est précisément ce qu'on s'est attiré : car la vertu et les vices d'un père et d'une mère sont alors pesés, et c'est ce qui détermine le bon ou le mauvais succès; en sorte même qu'il varie selon que les parents viennent à changer, ou pour le bien ou pour le mal. Voilà ce que j'appelle un secret salutaire aux enfants. »

Ce médecin qui moralise, comme vous voyez, parlant ailleurs de la petite vérole, rejette un proverbe populaire que je ne dois pas omettre, non plus que sa réfutation. *Ngo cha pao teou* (affamez la rougeole, rassasiez la vérole). « Ce proverbe, dit mon auteur, est faux et dangereux. Gardez, au contraire, une grande diète pour la petite vérole, surtout les trois premiers jours que la fièvre se fait sentir. La nature en agira mieux pour pousser le venin au dehors. Que si l'on prescrivait au malade, durant dix ou quinze jours, un jeûne trop rigoureux, il s'affoiblirait extraordinairement

et l'on auroit bien de la peine à le sauver. Ainsi n'y condamnez pas les jeunes gens : contentez-vous de les défendre, du froid et du vent ; modérez leur appétit, permettez-leur l'usage du riz clair, surtout après que la fièvre sera considérablement diminuée. C'est principalement lorsque le mal ne s'est pas tout-à-fait déclaré par la fièvre qu'il faut apporter le plus de soin et d'attention. »

L'auteur que je viens de citer vivoit à la fin de la dynastie *Ming* ( il y a environ cent ans ). Il n'est pas surprenant qu'une méthode qui étoit alors nouvelle, et qui n'étoit pas encore autorisée par un long usage, fût combattue et traversée. Peut-être que, s'il vivoit aujourd'hui, il seroit moins contraire à la petite vérole artificielle, et qu'il parleroit autrement que dans le temps où ce secret étoit peu accredité. Quoi qu'il en soit, cent ans de possession donnent à cette méthode le droit d'une ancienneté assez considérable sur l'insertion, qui n'a été en quelque vogue à Constantinople que dans ce XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais si c'est peu de temps avant la conquête de la Chine par les Tartares, qu'on a voulu donner cours à la petite vérole artificielle, est-ce dans cet empire même que cette invention a pris naissance, ou l'a-t-on reçue des

pays voisins ? Si l'on en croit quelques Anglais, les Grecs de Constantinople ont tiré ce secret des pays voisins de la mer Caspienne, ce qui pourroit faire penser que la Chine le tiendroit de la même source par le moyen des caravanes de marchands arméniens et autres, qui viennent depuis bien des années dans cet empire. Néanmoins cette conjecture prouveroit également que c'est de la Chine que ce secret a passé chez les habitants des environs de la mer Caspienne. Mais un préjugé qui montre que cette nouveauté ne s'est pas introduite à la Chine par la Tartarie, c'est que les Tartares ont absolument ignoré cette méthode de semer la petite vérole, et de la rendre par-là plus bénigne et plus traitable. Ils regardent cette maladie comme une espèce de peste ; et, dès que quelqu'un d'eux en est atteint, il est abandonné de tout le monde, et n'a guère de ressource que dans la bonté de son tempérament.

Comme on a remarqué que ce mal, qui n'est pas commun parmi les Tartares, les attaquoit à Peking, lorsqu'ils y venoient pour payer le tribut ou pour faire leur commerce, et que la plupart qui avoient un certain âge en mouraient, l'Empereur régnaient envoya en 1724 des médecins du palais en Tartarie, pour y mettre cette méthode en pratique, et procu-

rer la petite vérole aux enfants. On assure que l'exécution a été heureuse : et une preuve du succès, c'est que ces médecins en sont revenus fort riches en chevaux, en peaux et en feutres, qu'on leur avoit donnés pour reconnoître leurs services : car ce sont là les richesses des Tartares.

D'ailleurs, si ce secret eût été apporté à la Chine par les caravanes venues des environs de la mer Caspienne, il auroit commencé à être connu dans la province de *Chen-si*. Or c'est dans le Kiang-nang, sur les confins de la province de Kiang-si, qu'on place celui qui en est l'auteur. Au reste, cet empire étant si vaste, et cette méthode étant employée dans des endroits fort chauds, dans d'autres plus tempérés, et enfin dans des pays extrêmement froids, il est vraisemblable que, si elle est utile, on peut s'en servir dans les divers royaumes de l'Europe.

Comme je savois que, malgré les préjugés ordinaires contre les nouvelles découvertes, et contre les anciennes qui se renouvellent, l'art de semer la petite vérole étoit en vogue, mais que c'étoit un secret qu'on ne divulguoit pas, je n'omis rien pour m'en procurer des connoissances certaines : c'est ce qui ne fut pas aisé. Outre des présents qu'il me fallut faire,

on me fit bien promettre que je ne communiquerois point dans la Chine ce qu'on ne m'apprenoit qu'en faveur de l'Europe. Il étoit nécessaire d'avoir sur cela des recettes de plus d'un endroit, pour les confronter et voir en quoi elles conviendroient : car les pratiques sont souvent différentes, et par-là même deviennent instructives. Les trois recettes que je vais rapporter m'ont été communiquées par des médecins du palais, non pas à la vérité par ceux qui ont le plus de réputation, mais par d'autres qui servent la cour, et dont les appointements ne sont pas si considérables. Voici la première recette.

• Quand vous aurez trouvé un enfant, depuis un an jusqu'à sept inclusivement, dont la petite vérole est sortie heureusement sans aucun signe de malignité, qui l'a eue clair-semée, et qui en a été quitte le treizième ou quatorzième jour, en sorte que les écailles des pustules soient tombées, recueillez ces écailles ou pellicules des pustules desséchées : renfermez-les dans un vase de porcelaine, dont vous fermerez bien l'ouverture avec de la cire : ce sera le moyen de conserver leur vertu pendant plusieurs années, laquelle s'évaporerait au bout de cent jours, s'il y avoit au vase la moindre ouverture.

Je suppose d'abord, que l'enfant à qui l'on veut procurer la petite vérole se porte bien, et a déjà au moins un an accompli. Si les écailles mises en réserve sont petites, prenez-en quatre: si elles sont grandes, deux suffisent: vous y mêlerez le poids d'un li de musc (un peu plus d'un grain), en telle sorte que le musc se trouve entre deux écailles qui le pressent. Le tout sera mis dans du coton en forme de tente, qu'on insinuera dans le nez, et dont on remplira la narine gauche si c'est un garçon, ou la narine droite si c'est une fille.

Il faut observer si l'enfant a la suture du crâne tout-à-fait réunie (c'est la fontanelle), à l'endroit le plus près du front nommé *sin muer*, la porte de l'esprit, de la raison. Si elle n'étoit pas consolidée, ou si l'enfant avoit pour lors le cours de ventre ou quelque autre maladie, il ne conviendrait pas de lui procurer la petite vérole.

Quand le remède a été insinué dans le nez, et que la fièvre est survenue, si les pustules ne paroissent qu'au troisième jour, on peut s'assurer que de dix enfants on en sauverait huit ou neuf, mais, si elles sortent dès le second jour, il y en aura la moitié qui courront grand risque. Enfin, si les pustules poussent au premier jour que la fièvre se déclare, on

ne peut répondre de la vie d'aucun d'eux.

» Au reste, dans l'usage de cette recette, il faut se conduire de la même manière que dans les petites véroles naturelles. Il ne faut user qu'une seule fois des remèdes expulsifs, et du reste donner au malade des potions et des cordiaux qui fortifient. »

Cette recette est chargée de circonstances peut-être plus importantes dans la pratique, qu'il ne paroît d'abord. Je crois qu'on choisit la petite vérole des plus jeunes enfants pour servir de semence, parce qu'on juge plus sûrement qu'elle est exempte de toute malignité étrangère, et que son levain n'est pas trop fort pour l'opération dont il s'agit. On aura jugé de même, que les pustules de la petite vérole volante sont mieux nourries et mieux conditionnées, à peu près comme il arrive aux fruits qu'on laisse en petit nombre sur un arbre. Quant au musc, on le fait apparemment servir de véhicule : comme il est fort spiritueux, les semences morbifiques avec lesquelles il est confondu, s'insinuent plus aisément et deviennent plus tempérées. On a eu aussi égard à ce que le bon musc conforte le cerveau, fortifie le cœur et par sa chaleur ouvre les portes des vaisseaux : ce qui a fait dire qu'étant flairé un peu fortement à jeun, il provoque le

saignement de nez. Je passe à la seconde recette.

» Pour réussir dans la manière de semer la petite vérole, il faut choisir les écailles de celle qui est la mieux conditionnée. Les écailles récentes ont besoin d'une préparation pour tempérer leur acrimonie. Voici en quoi elle consiste. On coupe en rouelles la racine de la scorsonère, à laquelle on ajoute un peu de réglisse, qu'on met dans une tasse de porcelaine pleine d'eau chaude. On couvre ensuite cette tasse d'une gaze fine, sur laquelle on tient quelque temps les écailles véroliques exposées à la vapeur bénigne de cette composition; puis on les retire et on les sèche: alors elles ont le degré de force qui convient. Les croûtes ramassées depuis un mois ou davantage, n'ont pas besoin de cette préparation; il suffit de les tempérer par la douce transpiration d'un homme plein de santé, qui les porte sur lui quelque temps avant qu'on en fasse usage.

» On observera que les croûtes prises sur le tronc du corps, soit sur la poitrine, soit sur le dos, etc., sont les meilleures, et qu'il faut se donner de garde d'employer celles qui se trouvent sur la tête, sur le visage, sur les pieds et sur les mains.

» Quand on veut semer à sec la petite vérole,

il f  
me  
l'in  
un  
on  
aut  
pul  
un  
dar  
ins  
per  
ten  
les  
se  
jou  
fau  
m  
se  
en  
ho  
es  
a  
p  
la

il faut prendre le cocon d'un ver à soie, et y mettre la quantité d'écaillés nécessaires, puis l'insinuer dans le nez du côté gauche, si c'est un garçon, et du côté droit si c'est une fille : on ne l'y laissera que trois heures. Il y a une autre manière; c'est de faire, de ces croûtes pulvérisées et mêlées avec un peu d'eau tiède, une mixtion épaisse. On enferme cette pâte dans une enveloppe de coton bien délié, qu'on insinue dans le nez de l'enfant, en l'y laissant pendant six heures. La fièvre ne sera pas longtemps à venir, et, au sixième jour, on verra les marques de la petite vérole. Les boutons se sécheront, et tomberont au bout de douze jours. Pour délayer dans l'eau ces croûtes, il faut se servir d'un bâton fait de bois de mûrier.

Il y a six occasions où il ne faut point semer la petite vérole : 1° Si l'enfant n'a pas encore un an accompli : 2° Si c'est un jeune homme qui ait atteint sa seizième année : 3° S'il est sujet à quelque maladie extérieure : 4° S'il a au-dedans quelque indisposition : 5° Pendant l'été et dans les grandes chaleurs : 6° Lorsque la semence n'est pas bien conditionnée. Au

On s'en sert généralement à la Chine pour délayer toutes les médecines.

reste, dans cette petite vérole venue par artifice, il faut employer les mêmes remèdes que dans la petite vérole naturelle.

Ces précautions et cette espèce de raffinement qui se trouve dans cette seconde recette, font assez voir que la méthode de semer la petite vérole n'est pas une invention si nouvelle à la Chine, puisqu'on y a ainsi réfléchi, et qu'on a songé à la perfectionner en plusieurs manières.

C'est apparemment avec réflexion qu'on recommande de ne pas semer la petite vérole pendant l'été, et qu'on choisit les saisons où les esprits vitaux sont moins dissipés, et sont plus réunis au-dedans. Alors la nature agit beaucoup mieux, pourvu qu'elle soit aidée contre le froid extérieur, à quoi il est plus aisé de parer qu'il ne le seroit en été de donner des forces précisément au degré qu'il convient.

Dans l'une et dans l'autre recette, on juge qu'il est dangereux que la petite vérole sorte trop tôt; mais ce danger lui est commun avec la petite vérole naturelle. Un effort précipité de la nature fait que ses forces ne sont jamais totalement réunies, comme il arrive dans les demi-crises, lesquelles étant répétées ne sauvent pas le malade, ainsi que fait une crise par-

faites. Les matières qui ne sont pas préparées, étant poussées entre les chairs et la peau, ne peuvent s'y cuire suffisamment; la peau près comme les aliments qui tombent dans l'estomac avant que la première digestion ait été faite dans la bouche par la trituration et par la dissolution qu'opère la salive. Ainsi ces acides rentrant dans le sang, n'en sortent plus qu'à demi, et causent d'étranges ravages.

La dernière recette m'a plus coûté à obtenir; on me l'a donnée en forme de petit livre manuscrit, et divisé par petits articles. Le titre porte *Tehang-sou-kan-fa* (règles à observer en semant la petite vérole).

1° Il faut que l'enfant à qui on veut procurer la petite vérole, soit sain, robuste et exempt de toute maladie.

2° On s'assurera si la suture, *sin nuan*, est parfaitement réunie et formée. C'est pour quoi on ne doit guère procurer la petite vérole qu'aux enfants qui ont trois ans, et c'est une expérience qu'il ne faut plus faire quand ils ont plus de sept ans.

3° Il faut que l'enfant soit exempt d'infirmités internes et habituelles; qu'il n'ait nulle

C'est sans doute la suture sagittale, qui répond au haut du front,

part sur le corps, ni gale, ni apostème, ni dartre, non pas même de légères ébullitions de sang; enfin que son ventre ne soit pas trop libre.

4° Il faut s'abstenir de semer la petite vérole, lorsque l'enfant regardé souvent du coin de l'œil, comme s'il étoit louche; lorsqu'il a l'oreille dure, bien plus s'il étoit sourd; lorsqu'il a le nez bouché, ou qu'il n'urine que difficilement.

5° Ce seroit une tentative inutile, si l'enfant avoit de grands yeux dépourvus de la caroncule, qui est située au coin de l'œil, ou s'il avoit l'*hircus*<sup>4</sup> en forme de pointe, et non pas arrondi comme l'ont le commun des hommes.

6° La saison des grandes chaleurs ou des froids excessifs seroit contraire à cette opération, de même que s'il régnoit des maladies, ou si le ciel étoit irrégulier, et qu'il fût trop sec, trop humide, trop couvert.

Quand on aura remarqué que l'enfant a les dispositions nécessaires, il faut le préparer par une potion propre à dissiper la malignité, ou à purifier le sang et les humeurs du corps; ce ne sera que dix ou onze jours après ce remède,

<sup>4</sup> La partie de l'oreille qui est proche des tempes; les Chinois sont persuadés que ce sont là des signes qui marquent que l'enfant ne vivra pas.

qu'on entreprendra de semer la petite vérole. Telle est la composition du remède. On prendra des pois rouges, des pois noirs, des pois verts, et de la réglisse concassée et brisée, le poids d'une once de chaque ingrédient<sup>1</sup>, on réduira le tout en une poudre très fine, qu'on mettra dans un tuyau de *bambou* ( le sureau peut servir ), dont on enlèvera la peau, en laissant le nœud qui est à chaque extrémité. On remplira ce tuyau de la poussière médicinale, puis on fermera les deux ouvertures avec des coins de bois de sapin sur quoi on étendra une épaisse couche de cire, afin qu'il ne reste ni fente, ni ouverture aux deux extrémités du *bambou*. Tout étant ainsi disposé pendant l'hiver, on suspendra ce tuyau dans un *mao-cang* ( lieux d'aisances ), d'où l'on ne le tirera qu'après un ou deux mois. Après en avoir nettoyé les dehors, on ajoutera à cette mixtion, qui sera séchée à l'ombre, sur une once de cette poudre, trois mas ( trois dixièmes d'once ) de feuilles de la fleur de *moei-tse*; ( c'est, je crois, un abricotier sauvage, qui fleurit durant l'hiver; il y en a qui n'ont que des fleurs )<sup>2</sup>. On ne ramassera pas

<sup>1</sup> L'once de la Chine est plus forte que celle d'Europe.

<sup>2</sup> Selon d'autres, c'est *pruna acida*; le fruit mûr est très aigre, et il a l'odeur de l'abricot.

avec les doigts ces feuilles qu'on trouvera tombées sur la neige, mais on les perçera avec une aiguille; on les mettra sur du papier, et on les exposera à la chaleur d'un feu clair pour les sécher entièrement. Enfin on réduira ces feuilles en une poudre très fine, qu'on mêlera avec l'autre poudre, et qu'on emploiera de la manière suivante. La prise sera d'un mas ou d'un demi-mas, à proportion de l'âge de l'enfant; on délayera cette poudre dans une potion d'eau, où l'on aura fait bouillir des tiges rampantes de *se-koua*; (c'est une espèce de courge longue, déliée et velue qui se mange). Au défaut de ces tiges de *se-koua*, on peut faire bouillir des fleurs de *kin-inhoa*. (J'expliquerai ci-dessous ce que c'est).

» Quand on donne ce remède, il faut interdire l'usage de toute nourriture, dont le goût ou l'odeur seroient trop piquants. Dix ou douze jours après l'avoir administré, on semera la petite vérole, et pour cela :

» On choisira dans la bonne saison un jeune enfant fort et robuste, qui ait une petite vérole bien conditionnée et clair-semée. On ramassera les écailles de ses pustules les plus épaisses.

» Cette sorte de courge longue et déliée passe ici pour être rafraichissante, diuretique et propre à chasser le venin.

tes, et on les fermera bien dans un vase, en sorte que les esprits ne puissent point s'évaporer. Avec cette précaution, elles pourront servir pendant un an, et elles conserveront leur vertu.

• Quand on voudra semer la petite vérole, on prendra cinq ou six de ces écailles : si l'enfant est un peu âgé, on y joindra le poids de deux grains de *hiang-koang*, et on pilera le tout ensemble, qu'on enveloppera dans du coton; ensuite on l'insinuera dans le nez de l'enfant, et on l'y laissera deux ou trois jours; après quoi la petite vérole poussera. Si l'enfant est fort jeune, deux ou trois écailles suffissent, et l'on retranchera à proportion de la quantité du *musé* et du *hlung-hoang*. Le second jour après qu'on aura semé la petite vérole, on lui en fera prendre par la bouche. La dose sera de deux ou trois écailles pulvérisées, qu'on mettra dans du bouillon de *chinma*. On l'appelle ainsi, parce que le *chinma* y domine, mais il n'y entre pas seul. On fait encore bouillir ensemble du *lotem*, du *cho-yo* et de la réglisse. Cette potion, qui sera d'une bonne tasse, étant presque au point de sa cuisson, on y jettera la poudre des deux ou trois écailles dont j'ai parlé. Après avoir pris ces mesures, il faut attendre l'effet du remède. Si, après le troisième

jour, on voit paroître les marques de la petite vérole, c'est un indice heureux.

» Si la petite vérole paroît dès le deuxième jour, il y a du danger, et communément de dix enfants à qui on l'aura procurée, il n'y en aura que six ou sept qui en échapperont.

» Le danger sera bien plus grand, si elle sort dès le premier jour; de dix, à peine en sauvera-t-on un ou deux. Voilà ce qui se dit; mais on doit se rassurer, parce qu'en observant la méthode que j'ai prescrite et en prenant le remède qui dissipe la malignité de la petite vérole, l'enfant ne sera pas sujet aux symptômes et aux accidents fâcheux dont je viens de parler. Il faut alors avoir recours aux remèdes qui sont marqués dans nos livres, pour la petite vérole naturelle, lorsqu'elle devient dangereuse.

» Enfin, si après ces remèdes la petite vérole ne paroît point, ni au quatrième, ni au cinquième jour, il faut ôter les poudres insérées dans le nez de l'enfant, et recourir de nouveau au remède que j'ai indiqué pour dissiper la malignité du venin. En prenant cette précaution, je garantis que dans la suite il sera exempt de la petite vérole. Il faudra seulement, à la quatrième et cinquième lune, de même qu'à la huitième et neuvième, se gêner à prendre

quelques jours de suite le même remède. C'est une sujétion dont l'enfant sera délivré quand il aura dix ans accomplis.

Il est aisé de voir que c'est seulement pour l'usage des médecins chinois que, dans ces trois recettes manuscrites, on s'explique sur les dangers qui sont à craindre; ils savent ailleurs faire bien valoir l'excellence de leurs remèdes. Si le succès ne répond pas à leurs promesses, ce n'est jamais leur faute; ils s'en prennent d'ordinaire ou au malade, ou à ceux qui le soignent, ou à la rigueur de la saison.

Les médecins chinois conviennent que la petite vérole artificielle est de la même espèce que la naturelle; qu'elle est sujette aux mêmes symptômes; que le venin sort en même temps, c'est-à-dire le troisième ou quatrième jour, et non pas le septième, comme il arrive dans les fièvres pourprées; que les pustules sont semblables pour la figure, pour la nature de la matière, et pour le temps nécessaire à sa maturité. Aussi n'est-il point dit dans ces recettes, comme on l'a dit de l'insertion à la grecque, que les pustules venues par artifice ne sont pas propres à semer ou à insérer de nouveau la petite vérole; et c'est parce qu'on la croit la même, qu'on se donne bien de garde de la semer sur des sujets à qui la naturelle est dan-

gereuse, tels que sont les personnes avancées en âge.

On aura sans doute remarqué que les Chinois sont très circonspects à user de remèdes expulsifs, de peur de troubler la nature qui est dans une espèce de crise durant les premiers jours de la fermentation morbifique, et que le principal soin doit être d'employer des remèdes qui résistent à la corruption du sang, que le trop d'activité des levains insinués y causeroit. On aura aussi remarqué qu'ils avertissent d'user, selon les besoins de la petite vérole artificielle, des mêmes remèdes prescrits pour la petite vérole ordinaire : sur quoi je rapporterai encore deux recettes de l'auteur que j'ai citée le premier, parce qu'on assure qu'elles sont propres non seulement à prévenir les fâcheux accidents de la petite vérole, mais encore à en préserver pour toute la vie. Ces recettes pourroient même éclaircir ce qui a été prescrit dans le dernier article sur la petite vérole artificielle.

C'est ainsi que cet auteur s'exprime :

Quand la petite vérole se répand dans un lieu, réglez le boire et le manger des enfants; ne leur donnez pas la liberté de courir de côté et d'autre; ayez soin qu'ils ne soient ni trop vêtus, ni trop peu; donnez-leur quelques petits préservatifs.

Il passe ensuite aux recettes.

Prenez une tasse de pois rouges, une de pois noirs, une autre de pois verts, avec deux onces de réglisse, que vous réduirez en une poudre très fine. Vous mettrez ces quatre ingrédients dans un pot de terre, et vous les ferez cuire jusqu'à ce qu'ils se forment en une espèce de pâte, que vous ferez manger à l'enfant. Les pois rouges chassent du cœur tout le venin; les pois noirs sont bons contre la malignité des reins, et les verts contre celle de l'estomac.

D'autres médecins, de même que celui que j'ai cité, vantent beaucoup la recette suivante : Prenez sept œufs d'une poule qui est prête à couver; tirez-en un des sept; percez-le pour en faire entièrement sortir le blanc et le jaune : puis remplissez-le de quatre *mas* et de neuf *condorins* (l'once a dix *mas*, et le *mas* dix *condorins*) de *tchu-cha* bien pur (espèce de cinabre); collez du papier sur le trou, et bouchez-le exactement. Vous mettrez cet œuf sous la poule, pour être couvé avec les six autres. Quand ceux-ci seront éclos, vous retirerez l'œuf médicinal, d'où vous ramasserez le *tchu-cha*, que vous exposerez à un beau soleil et au clair de la lune, durant sept jours et sept nuits. De plus, vous prendrez la première courge qui naît de cette plante, que

vous laisserez bien mûrir, et que vous ferez sécher. Quand vous l'aurez brûlée, sans cependant permettre qu'elle se calcine, vous la réduirez en poudre. Pour chaque prise, vous mettrez le poids de cinq condorins de *schu-cha*, et autant de la poudre de courge, que vous mêlerez dans une quantité suffisante de miel bien pur. Vous ferez prendre ce remède trois fois de suite. C'est un préservatif excellent. »

Je finis ces recettes par un secret aussi agréable qu'il est propre, à ce qu'on assure, à modérer et même à détourner la petite vérole, c'est l'usage fréquent des raisins de Corinthe, nommés en Chinois *sosopou-tao*. C'est ce que j'ai lu dans un traité d'agriculture composé par l'illustre *Paul Siu*, autrement *Siu-quang-ki*, ce grand ministre d'état, qui vivoit sur la fin de la dynastie des *Ming*, et qui, par son exemple et son zèle, a si fort contribué à l'établissement et au progrès de la religion dans ce vaste empire.

La prévention où l'on est avec raison du peu d'habileté des Chinois dans l'anatomie, causera peut-être quelque surprise à ceux qui liront ces recettes de nos médecins de la Chine.

Il me semble qu'à moins de voir clairement la fausseté de ce qu'ils disent être dangereux

ou sujet à des inconvénients, on doit être porté à les croire sur ce qu'ils prescrivent. L'économie du corps humain dépend d'une infinité de ressorts imperceptibles, et il y a mille voies secrètes qu'on découvre avec surprise. La lecture des deux premiers tomes des illustres académiciens de Leipsick m'a fait voir que bien des choses qu'on auroit cru impossibles, sont néanmoins arrivées. J'ose dire en particulier qu'il n'est pas hors de vraisemblance qu'il y ait des indices par le moyen desquels la nature fasse connoître à ceux qui l'étudient la vraie disposition du dedans : de même à peu près que l'aiguille marque la régularité du corps de l'horloge. De vils insectes font bien connoître par certains signes le changement de temps qui doit se faire. La connoissance des indices d'une maladie prochaine, et du rétablissement de la santé, seroit une partie bien précieuse de la médecine.

Peut-être aussi trouvera-t-on que la méthode chinoise de procurer la petite vérole aux enfants est plus douce et moins dangereuse que la méthode d'Angleterre, qui le fait par la voie de l'incision. Celle-ci porte immédiatement le ferment vérolique dans la masse du sang, au lieu que, dans la pratique des Chinois, ce sont des esprits subtils, et même

tempérés, ou aidés d'ailleurs, qui s'insinuent par les nerfs olfactoires, ou bien que la digestion sait préparer en différents passages où elle s'achève. Le levain vérolique a sans doute son espèce de venin : mais qu'il soit froid ou chaud, subtil ou épais, il doit être plus dangereux, lorsqu'il est inséré dans les chairs vives, que quand il est insinué par l'inspiration ou par la déglutition. Le venin des vipères et des crapeaux, avalé ou senti long-temps, ne nuit point, ou nuira bien moins que si on l'introduisoit par une incision. C'est, comme l'on sait, par une légère morsure que le serpent donne la mort.

Dans la manière de traiter ceux à qui la petite vérole a été insérée, on renvoie, selon le besoin, à la méthode qui s'observe par rapport à la petite vérole naturelle. On a ici d'amples traités sur cette matière, qui contiennent une foule de remèdes de toute espèce. Peut-être qu'à la saignée près, qui n'est pas en usage parmi les Chinois, on trouveroit de grands rapports entre la pratique européenne et la leur.

On ne sera peut-être pas fâché de voir qu'ici, dans l'excrétion de la petite vérole, on fait cas des pois ou petites fèves. Il y a de l'apparence qu'on les emploie pour tempérer la

trop grande acrimonie du sang et des humeurs. Ce qui confirme ma conjecture, c'est qu'un médecin m'a dit que, quand la fièvre dure sans que la petite vérole paroisse, il met dans les remèdes ordinaires un peu d'opium, qui a la vertu de réunir les esprits et de leur donner la force de pousser le venin au-dehors.

En parcourant quelques livres chinois sur cette matière, j'ai remarqué que nos médecins parlent de la petite vérole comme d'une espèce de maladie connue dès les premiers temps. Ainsi, malgré le silence d'Hippocrate et de Galien, on ne peut pas douter de son ancienneté. Quand ils recherchent la cause d'un mal si commun et si universel, ils prétendent que l'enfant apporte du sein de sa mère le principe de cette maladie, que des causes occasionnelles avancent, retardent, ou arrêtent tout à fait. J'aurois souhaité de trouver un texte chinois capable de me donner quelque éclaircissement sur une difficulté qui m'est toujours restée dans l'esprit. Comment se peut-il faire que la légère portion de ferment qui cause la petite vérole, et qui communément, dès la première fois qu'on en est atteint, se trouve épuisée et met à couvert d'une seconde, malgré les causes externes, et quoiqu'on approche de ceux qui en sont couverts; comment,

dis-je, est-il possible que cette portion imperceptible de levain ou de matière impure, reste sans action durant plusieurs années dans la masse du sang, ou en quelqu'autre réservoir que ce soit, et cela dans un âge si tendre et si susceptible d'impression, et que dans la suite ce ferment ne soit ni atténué ni dissipé à la longue, après des fièvres ardentes et de violentes crises qui ont dû renouveler les humeurs, les apides, les soufres du sang, et tous les principes de vie et de santé, d'où résulte un nouveau tempérament? Je n'ai pu rien trouver dans aucun texte chinois qui donnât le moindre éclaircissement à cette difficulté.

Cependant, ce que j'ai rapporté jusqu'ici sur la méthode chinoise de procurer la petite vérole aux enfants, fait assez voir que la connoissance des maladies et des remèdes n'a pas été si négligée à la Chine qu'on se l' imagine peut-être en Europe, où quelques-uns ont traité les médecins chinois d'ignorants ou d'aveuturiers. Je ne suis pas en état de juger de leurs traités de médecine, dont le langage affecté et mystérieux n'est pas aisé à entendre au commun des Chinois. Mais le peu de ces livres que j'ai eu occasion de feuilleter, m'a persuadé que, s'ils étoient traduits en notre langue, les médecins européens seroient con-

tents de ce qu'ils disent sur les différentes maladies, sur leurs diagnostics, leurs symptômes, leurs remèdes, et les qualités de ces remèdes. Si l'on n'aperçoit pas par quelle sorte de chimie ils ont acquis une grande partie de ces connoissances, leur ancienneté, sans qu'on ait jamais remarqué de variation, ne laisse pas de les rendre respectables. Lorsque l'empereur Tchih-chi-hoang fit brûler les livres classiques de la nation, environ deux cent vingt-huit ans avant Jésus-Christ, les livres de médecine furent privilégiés et préservés de l'incendie. L'on donne à l'Esculape de la Chine une ancienneté qui le met plusieurs siècles avant celui de la Grèce, et avant la Grèce même.

Nos médecins de la Chine ne manquent guère de mêler dans leurs écrits quelques réflexions morales. L'auteur que j'ai cité en dernier lieu, et qui s'est rendu célèbre par divers ouvrages, qu'il fit paroître à la quarante-sixième année du feu empereur Gang-hi, s'explique ainsi dans la préface d'un livre intitulé : *l'art de conserver la vie* ; ce sont des règles de santé.

« Quoique le Ciel, dit-il, ait fixé le cours de notre vie, on peut cependant contribuer à sa propre conservation. La pratique de la

est un moyen qui dépend de nous : car *Hoang-tien*, c'est-à-dire, le *Ciel suprême*, ne sauroit être partial, et n'agit point par une affection aveugle. La vertu seule le touche et le gagne en notre faveur. La vertu mise en pratique est comme le langage du Ciel qui nous assure de sa protection. Ainsi le grand art de conserver sa santé, c'est de travailler surtout à se rendre vertueux. Les autres règles et les secours qu'on se procure, ne sont que l'accessoire, qui ne peut que suivre et seconder ce qui fait le point capital. »

On ne peut mieux connoître les drogues dont j'ai parlé que par un écrit chinois qui en traite et que je vais traduire.

La plante de *Chin-ma* commence à pousser hors de terre au printemps. Elle monte à la hauteur de trois ou quatre pieds ; ses feuilles, qui sont d'un noir obscur, ressemblent à celles du chanvre qu'on nomme *tchu-ma*, et d'une espèce de lin appelé *hong-ma*.

Dans la quatrième ou cinquième lune, et à la fin de la sixième, la plante donne une graine noire. Sa racine approche de celle du *hao* (espèce d'absynthe). On la tire noirâtre et chevelue : il n'y a que cette partie qui s'emploie dans la médecine. Comme sa vertu est sudorifique, on croit qu'elle est bonne contre le

venin, contre la corruption de l'air, contre les incommodités externes produites par la chaleur ou par un froid qui a saisi tout-à-coup, et généralement contre toutes sortes d'apostèmes.

*Ko-ken*, c'est-à-dire, la racine du *ko*. C'est de la pellicule extérieure de cette plante rampante et à long sarment, qu'on fait la toile appelée *ko-pou*. La racine entre dans la médecine, et l'on s'en sert pour guérir des fièvres chaudes, de violents maux de tête et de gros rhumes; pour procurer la sueur, pour résister au venin, et généralement pour toutes les maladies des enfants, causées par un sang échauffé.

*Tchi-fiao-teou*, petits pois incarnats (les pois verts et noirs sont assez connus). Les incarnats se sèment après le solstice d'été. Leurs feuilles et leurs fleurs sont entièrement semblables à celles des *kiao-teou*, c'est-à-dire, des pois à gousses étroites, et longues d'un pied. Les *tchi-teou* ont l'enveloppe de dehors comme les pois verts, mais tant soit peu plus grande. On les mange ou cuits dans l'eau, ou rissolés, ou réduits en une espèce de bouillie. On s'en sert aussi dans la médecine. On fait choix des plus petits, qui sont d'un rouge incarnat moins fencé. Ils dissipent l'hydropisie, résolvent les

apostèmes et le sang extravasé; ils sont d'un grand usage dans les maladies contagieuses.

*Cho-yo* ( la pivoine ) : Il s'agit ici de la racine de cette plante. On s'en sert contre les impuretés du sang, ou les maladies produites par une grande humidité; on la croit aussi propre à dissiper les chancres ouverts ou fermés, à arrêter les dyssenteries ou tenesmes, à guérir les incommodités qui précèdent ou qui suivent l'accouchement.

*Kin-inhoa* ( fleur dorée et argentée ); c'est le chèvre-feuille; on en trouve partout. La plante qui porte cette fleur ne sèche point en hiver; c'est pourquoy on la nomme *gin-tom-men* ( sarment qui souffre l'hiver ). Il s'attache aux arbres voisins, et s'y entortille par le côté gauche du tronc. La tige est un peu violette: les feuilles sortent à chaque nœud médiocrement velues et épais. Les fleurs qui s'épanouissent à la troisième ou quatrième lune, sont larges d'un pouce, attachées deux à deux au même pied; chacune a deux feuilles, l'une grande, l'autre plus petite. Elles sont d'abord blanches: après deux ou trois jours, elles deviennent jaunes: et, comme on voit avec plaisir cette variété de fleurs blanches et jaunes, selon qu'elles sont plus hâtives ou plus tardives, on les a nommées fleurs dorées et ar-

gentées. On en use avec succès dans les abcès, chancres, ulcères, apostèmes, lorsqu'on a le sang échauffé, et enfin pour combattre toute sorte de venin et de malignité interne.

*Tcha-cha*, espèce de minéral; c'est peut-être le cinabre si rare de Dioscoride. Le meilleur vient de la ville de Chin-teou, dans la province de Hou-quang. On le trouve dans les mines : il est plein de mercure. On assure même que, d'une livre de *tcha-cha*, on pourroit tirer une demi-livre de mercure : mais le *tcha-cha* est trop cher pour en avoir la pensée. Les grosses pièces sont de grand prix : lorsqu'on le garde, il ne perd rien de sa vivacité et de sa couleur. Il a son rang parmi les remèdes internes ; pour cela on le réduit en une poudre fine, et dans la lotion on ne recueille que ce que l'eau agitée élève et soutient. C'est un excellent cordial qui rétablit les esprits et toutes les parties du corps dans un état de santé et de vigueur. On en use ici en été pour faire une boisson rafraichissante ; il est particulièrement admirable contre les convulsions et les maladies malignes des enfants <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ceux qui vantent le mercure doux pour la petite vérole, ainsi que le marque les académiciens de Leipsick jugeront que le *tcha-tcha* en est une espèce préparée dans le sein de la terre.

*Hiang-hoang*, water mineral (espèce d'orpimom). Toutes les mines où il y a du soufre, du plomb, du fer ou autre métal, fournissent du *Hiang-hoang*. Le plus grossier, qu'on recule, contient des parcelles de fer et de gravier; le bon, qui est en gros quartiers, renferme quelquefois un diamant; mais c'est un grand hasard quand on y en trouve<sup>1</sup>. On choisit pour l'usage de la médecine le *Hiang-hoang* le plus transparent; on l'emploie contre les morsures des serpents et d'autres reptiles venimeux. On y a recours dans les maladies malignes et épidémiques, ou pour s'en guérir, ou pour s'en préserver.

Je souhaite, mon révérend père, que ces recherches puissent être de quelque utilité: c'est la seule vue que je me suis proposée en me donnant la peine de les faire: j'en serai bien dédommagé, si l'on en retire quelque avantage. Je suis, etc.

<sup>1</sup> J'ai parlé à un chrétien chez qui on en trouva un qui fut vendu plusieurs taëls: il n'étoit pas poli, et sa couleur étoit un peu blafarde. Il fut trouvé dans un morceau de *Hiang-hoang*, gros comme le poing.

## LETTRE

Du P. d'Entrecolles, missionnaire de la Compagnie  
de Jésus, au P. Duhalde, de la même Compagnie.

A Pekin, ce 7 juillet 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La paix de N. S.*

IL vient d'ordinaire tous les ans des Euro-  
péens à la Chine : il en est venu cette année  
une célèbre ambassade a conduits jusqu'à  
Pekin. Je les ai entretenus plusieurs fois, et  
je les ai vus admirer des fleurs artificielles que  
font les Chinois. Ils les prenoient d'abord  
pour des fleurs naturelles; à peine pouvoient-  
ils croire que l'art eût pu si bien imiter la na-  
ture. Je vous ai déjà envoyé de ces fleurs, et  
si, dans le transport, l'air de la mer ou l'hu-  
midité n'a rien diminué de leur agrément, je  
ne doute point que vous n'ayez trouvé l'ou-  
vrage fin et délicat. Je vous en envoie encore,

dans la persuasion où je suis que ce n'est qu'en les voyant qu'on les estime ce qu'elles valent.

Je ne prétends pas insinuer par-là que les ouvriers chinois aient plus d'adresse et d'habileté que les Européens qui, par profession ou par amusement, travaillent à ces petits ouvrages. S'il est vrai qu'on réussit mieux à la Chine qu'en Europe à faire des fleurs artificielles, il faut bien plus l'attribuer à la matière que les Chinois y emploient, qu'à leur industrie. C'est une matière que je veux faire connoître, car peut-être pourroit-on la trouver en France; j'expliquerai ensuite la manière dont les Chinois la préparent et la mettent en œuvre. Les plus petits secrets ont leur prix, et pour peu qu'on soit curieux, on fait cas des moindres découvertes.

Les ouvriers chinois, surtout ceux qui sont au palais, manient la soie avec beaucoup d'adresse, et savent peindre à l'aiguille toutes sortes de fleurs sur des feuilles de papier; elles ressemblent assez à ces beaux colifichets qui nous viennent de Bourges, dont la broderie représente des deux côtés les mêmes figures. Nous en présentâmes autrefois à l'empereur Cang-hi, qui nous montra en même temps celles quise font à la Chine; elles étoient travaillées finement : cependant il fit plus de

cas des nôtres, à cause du poil de la soie et de la vivacité des couleurs, dont quelques-unes ont bien plus d'éclat que celles de la Chine.

Les fleurs dont je parle, et qui imitent si bien la nature, ne sont faites ni de soie, ni d'aucune espèce de toile ou de papier. De quoi sont donc formées les feuilles qui composent le corps de la fleur, pour être si déliées, si lisses, si transparentes, en un mot si naturelles? C'est un roseau ou une espèce de canne qui en fournit la matière; du reste, on ne met en œuvre ni son écorce, ni sa racine, qui pourroit, ce semble, s'éfeuiller; c'est toute autre chose, que j'expliquerai quand j'aurai fait connoître quel est ce roseau ou cette sorte d'arbrisseau, d'où se tire cette matière.

Comme ce roseau ne croit point dans cette province, je n'ai pu l'examiner par moi-même; ce que j'en ai appris de ceux qui travaillent aux fleurs, ne suffisoit pas pour que je pusse donner des indices capables de le déterrer en France, supposé qu'il y en ait, comme j'ai lieu de le croire, mais, ayant une fois appris qu'on nomme cet arbrisseau *tong-tsaou*, et autrement *tong-to-mon*, j'ai consulté l'herbier chinois. Le but de cet ouvrage est d'expliquer les vertus médicinales des plantes et des végétaux.

L'auteur, après avoir rempli ce dessein à l'égard du *tong-tsao*, ajoute qu'il fournit encore divers ornements dont le sexe a coutume de se parer. L'herbier m'a confirmé des particularités que je savois déjà, et m'en a appris d'autres que j'ignorois. Ce qu'il rapporte des vertus médicinales de cette plante, en facilitera peut-être la découverte aux herboristes européens.

« Le *tong-tsao*, dit l'herbier chinois, croît dans des fonds ombragés et fort convertis : on lui a donné le nom de *tong-to*, parce que, selon les médecins chinois, il est apéritif, laxatif, propre à ouvrir les pores et à ôter les obstructions. Selon un autre auteur qui est cité (car c'est la coutume des auteurs chinois d'appuyer ce qu'ils disent de fréquentes citations), cet arbrisseau croît sur le côté des montagnes; ses feuilles ressemblent au *pi-ma*, c'est-à-dire, à celle du *riccin* ou *palma Christi*; le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche très légère, et cependant assez unie et agréable à la vue : on en fait des ornements pour les personnes du sexe. Un auteur dit qu'il croît dans la province de Kiang-nang. Cela pouvoit être vrai autrefois, que les terres de cette province étoient peu cultivées, mais à présent on l'y apporte de la province de Se-

tchuen et de quelques endroits de celles de Hou-quang : mais c'est dans le Kiang-nang qu'on a l'art de le mettre en œuvre.

« La plante, continue cet auteur, croît à la hauteur de plus d'une brasse ; ses feuilles ressemblent à celles du nénufar, mais elles sont plus grasses ; on trouve au milieu du tronc, sous un bois semblable à celui des cannes, une substance très blanche. »

Il me paroît qu'elle est moins serrée que la chair du melon, mais qu'elle est aussi unie, moins spongieuse que les autres moëlles, et en particulier que celle du sureau : je crois que ce corps léger tient un milieu entre la nature du bois et des moëlles ordinaires.

« A présent, poursuit le même auteur, on sème et on cultive des *tong-tsaou* dans les terres qui leurs sont propres ; lorsqu'ils sont encore tendres, on les cuit et l'on en fait un rob, ce sucre épaissi en consistance approchante des électuaires mous (par exemple, de thériaque ou de raisiné) est doux et agréable ; si on le mêle avec des fruits, il en relève le goût et les rend meilleurs. » Un autre auteur a dit : « Le *tong-tsaou* croît en abondance dans les montagnes et dans les bois : le contour de sa tige est de plusieurs pouces. » Celui qui travailloit à ces fleurs, et avec qui je me suis entretenu, en a

vu de secs qui étoient gros comme le poing.

« Sa tige, dit le même auteur, est divisée, comme le *bambou*, par divers nœuds qui laissent entre deux des tuyaux longs quelquefois d'un pied et demi. Ces tuyaux sont plus gros au bas de la plante. On coupe l'arbrisseau tous les ans, et l'année suivante il repousse. On charge des barques de ces tuyaux pour les transporter dans le Kiang-nang : c'est là qu'on en tire la moëlle et qu'on la prépare. Pour la préserver de l'humidité, qui lui est contraire lorsqu'elle est hors de ses tuyaux, il faut la tenir bien enfermée dans un lieu sec, sans qu'on ne pourroit plus la mettre en œuvre. »

Avant que d'avoir consulté l'herbier chinois, je n'étois imaginé, sur ce que j'avois entendu dire, que le *tang-tsao* pourroit bien être la même chose que la plante appelée *papyrus*, qui croît dans des marais et dans des fossés autour du Nil à la hauteur de six coudées, et dont les anciens tiroient la moëlle renfermée dans la tige et en faisoient une espèce de bouillie; d'où ensuite ils levoient des feuilles propres à écrire; c'est qu'en effet il étoit possible de faire le même usage de la moëlle qu'on me montrait, et que, comme vous le verrez par le modèle que je vous envoie, on tire de cette moëlle du *tong-tsao*

une espèce  
papier; et  
rentes d  
nent ens  
gneuses

Les v  
*tong-tsao*  
une espèce  
idée qui  
propose.  
qu'au ra  
lieux ma  
nomme s  
nouées e  
qu'au de  
que la m  
tout cela

Si ces  
ver en l  
celui qui  
ils font le  
difficile a  
même d  
cette sorte  
plus fine  
nables su  
les receve  
cité et d

une espèce de feuille qui semble d'abord du papier ; mais ces feuilles sont tout-à-fait différentes de celles du *papyrus* : ils ne conviennent ensemble qu'en ce que leurs parties ligneuses sont également inflammables.

Les vertus médicinales qu'on attribue au *tong-tsao*, le feront peut-être regarder comme une espèce de sureau plus moëlleux. C'est une idée qui peut servir à la découverte que je propose. On lit dans le dictionnaire des Arts, qu'au rapport de Mathiole, il croît dans les lieux marécageux un petit arbrisseau, qu'on nomme sureau de marais, dont les verges sont nouées et ressemblent à celles du sureau ; qu'au dedans il y a une moëlle blanche, et que la matière de son bois est frêle. Je vois en tout cela bien des rapports.

Si ces connoissances peuvent aider à trouver en Europe un arbrisseau semblable à celui qui fournit aux Chinois la matière dont ils font leurs fleurs artificielles, il ne sera pas difficile aux ouvriers européens d'imiter, et même de surpasser l'adresse chinoise dans cette sorte de travail, et ils pourront bien plus finement appliquer les couleurs convenables sur une matière qui est très propre à les recevoir et à les conserver dans leur vivacité et dans leur fraîcheur. C'est cet artifice







des ouvriers chinois qui me reste à expliquer.

La première opération, qui consiste à réduire ces bâtons de moëlle en feuilles minces et déliées, n'est pas l'ouvrage de ceux qui font les fleurs; on les apporte ainsi préparées de la province de Kiang-nang. Lorsqu'on m'en montra un paquet pour la première fois, je les pris d'abord pour de véritables feuilles de papier, qu'on avoit ainsi coupées pour quelque dessein particulier. On me montra ensuite le bâton de moëlle, d'où se tiroient ces feuilles. La surprise où je fus piqua ma curiosité, et je voulus être éclairci de la manière dont on s'y prendoit pour cette opération. S'il y a quelque particularité qui m'échappe, les artistes pourroient aisément y suppléer.

La pièce de moëlle, plus ou moins grosse et longue selon qu'on veut les feuilles plus ou moins larges, se met sur une plaque de cuivre entre deux autres plaques fort déliées, et en même temps que d'une main l'ouvrier la fait glisser doucement dans cet entre-deux des plaques, de l'autre main, avec un couteau semblable au tranchet dont les cordonniers coupent leur cuir, il enlève une mince superficie qui se développe, de même qu'on enlève avec le rabot des espèces de rubans de dessus une pièce de bois bien polie. Ce qu'on lève ainsi

expliquer.  
nsiste à ré-  
illes minces  
eux qui font  
réparées de  
qu'on m'en  
fois, je les  
illes de pa-  
ur quelque  
a ensuite le  
ces feuilles.  
iosité, et je  
dont on s'y  
y a quelque  
tistes pour-

de la moëlle ressemble à de larges bandes de papier ou de parchemin très fin; on en fait des paquets qu'on vient vendre à Peking, et les ouvriers les emploient à faire ces belles fleurs artificielles dont je parle. Sur quoi il faut observer que, pour empêcher ces bandes ou pellicules de moëlle de se déchirer en les maniant, lorsqu'il s'agit de les peindre ou de les façonner, il faut les tremper dans l'eau d'une main légère, en les y plongeant et en les retirant à l'instant. Il suffiroit même de les laisser quelque temps avant cette opération dans un lieu frais et humide. Avec cette précaution, il n'y a point à craindre qu'elles se rompent ou qu'elles se déchirent.

moins grosse  
illes plus ou  
de cuivre  
liées, et en  
vriier la fait  
e-deux des  
outeau sem-  
nniers, cou-  
ce superficie  
enlève avec  
dessus une  
n lève ainsi

Il y a une autre observation à faire sur les couleurs qu'on applique. Les ouvriers chinois n'y emploient que des couleurs douces où il n'entre ni gomme, ni mercure, ni céruse, ni alun, ni vitriol; ces couleurs sont simplement à l'eau et ne sont pas fortes. Je vis dans le lieu où travailloient ces ouvriers diverses petites feuilles auxquelles on avoit donné une teinture de vert, de rouge et de jaune; c'étoit là comme la préparation aux autres couleurs que différents peintres devoient leur appliquer pour les peindre au naturel. Ce travail, lorsqu'on veut y faire de la dépense,

est fin et recherché. J'avoue néanmoins que je fus étonné du vil prix auquel se donnoient ces ouvrages : car il n'est pas aisé d'acheter en un jour beaucoup des plus petites fleurs avec leurs pieds et leurs feuilles. On leur donne les différentes figures qu'elles doivent avoir, en les pressant sur la paume de la main avec des instruments faits pour cela. C'est avec des placettes déliées qu'ils les saisissent ; et ils les unissent avec de la colle de *nomi*, qui est une espèce de riz bien cuit et épais ; le cœur des fleurs, des roses par exemple, se fait de filaments de chanvre très déliés et colorés. Les petites têtes que portent ces filaments sont de la même matière.

Ayant aperçu des feuilles de plantes lustrées et vernissées d'un seul côté, de même que certaines feuilles qui composent le corps des fleurs, je m'informai de la manière dont ils donnoient ce lustre ; ils me répondirent que c'étoit en appliquant les pellicules du *long-tsao* déjà peintes sur de la cire fondue ; mais il faut joindre beaucoup d'adresse à une grande attention pour que la cire ne soit ni trop chaude, ni refroidie, l'un ou l'autre de ces inconvénients étant capable de gâter l'ouvrage ; et de plus, il faut choisir un jour serein, parce qu'un temps pluvieux n'est point propre à ce travail.

Ils ont un autre moyen plus aisé : c'est de tremper un pinceau dans la cire fondue, de la passer délicatement sur la feuille et de la froter avec un linge.

C'est avec la moëlle du même arbrisseau qu'ils imitent parfaitement les fruits, les petits insectes qui s'y attachent, et surtout les papillons ; on ne peut rien voir de plus naturel. Voici comment ils s'y prennent. S'ils veulent, par exemple, faire une pêche et la rendre semblable à la pêche naturelle, ils font avec des cannes très déliées et fendues finement la carcasse de la figure et de la grosseur de la pêche ; ils remplissent le dedans d'une pâte composée de sciure de ce bois odoriférant dont on fait des bâtons de parfum, et ils y mêlent de la sciure d'un vieux pêcher, qui donne au fruit l'odeur de la pêche ; ensuite ils y appliquent la peau, qui consiste en une ou deux couches de feuilles de *tong-tsao*, lesquelles représentent bien plus naturellement la peau d'une pêche, que ne fait la soie et même la cire la mieux préparée ; après quoi ils y donnent les couleurs convenables.

Plus communément, ils prennent des bâtons ou des pièces de moëlle de canne ou de roseau ordinaire, qu'ils unissent avec de la colle forte, et dont ils font le corps du fruit.

Après l'avoir perfectionné avec le ciseau, ils étendent une couche d'une pâte de poudre odoriférante, et, quand tout est sec, ils y appliquent une feuille de papier qu'ils couvrent ensuite de la feuille de *tong-tsao* : après quoi on peint le fruit, on le cure et on le frotte avec un linge pour le lustrer.

Les ailes de papillon, si artistement travaillées qu'on les prendroit pour des papillons vivants, se font avec le même artifice que les feuilles de certaines fleurs : ce sont ces papillons que l'on nomme à la Chine *ye-sei* (feuilles volantes). Il y en a dont les couleurs sont si brillantes et si variées, que je leur donneroïis volontiers le nom de fleurs volantes. Aussi est-ce dans les parterres les mieux fleuris qu'ils s'engendrent.

Je joins à ce que je vous envoie la figure d'un citron peu connu en Europe, et fort estimé à la Chine par sa beauté et par son odeur, qui est très douce et qui dure long-temps. On le confit tout entier avec le sucre, et c'est une excellente confiture. Sa figure extraordinaire l'a fait appeler par les Chinois *socheou* (main de *Fo*). On croit voir en effet les doigts d'une main qui se ferme. Les ouvriers qui imitent ce fruit avec la moëlle du *tong-tsao*, mettent sous la matière divers fils de fer qui

figurent les doigts. Ce fruit est rare par sa forme ; on en trouve de la grandeur des plus gros citrons.

J'ai quelque idée d'avoir lu dans un livre intitulé *Acta philosophica*, de l'Académie royale d'Angleterre, ou dans un autre qui a pour titre *Curiositates naturae*, qu'un noble d'Italie fort curieux se vançoit d'avoir un fruit très extraordinaire par sa figure. On le regardoit comme un prodige de la nature, qui avoit fait presque changer d'espece à un citronnier. Il se pouvoit pourtant bien faire que ce prétendu prodige ne fût que l'effet d'une cause naturelle, et que celui chez qui il est arrivé, eût eu des semences d'un fruit qui est très commun à la Chine. C'est de quoi vous pouvez vous éclaircir, en comparant celui que je vous envoie avec celui d'Italie. Je suis avec respect, etc.

## LETTRE

De P. Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au révérend P. Nyel, de la même Compagnie, sous-précepteur des Infants d'Espagne.

A Pekin, ce 8 octobre 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La paix de N. S.*

C'EST une chose assez nouvelle en cette cour, que d'y voir un ambassadeur d'Europe. Le roi de Portugal vient d'y envoyer un ministre également sage et éclairé, dont l'ambassade a été accompagnée de circonstances capables de vous faire plaisir; en voici l'histoire en peu de mots.

Dom Alexandre Metello Souza Menezes, est celui que Sa Majesté portugaise avoit chargé d'une commission si importante et si délicate. Il arriva à Macao avec le P. Antoine Magalhaens, qui avoit été envoyé en Europe par

l'empereur Cang-hi, quelques années auparavant. L'ambassadeur eut d'abord des difficultés à essuyer de la part des mandarins de Canton, qui dépêchèrent aussitôt des exprés pour s'informer de sa personne, des gens qu'il avoit à sa suite, des présents qu'il portoit, et du sujet de son voyage. Après les plus exactes perquisitions, ils instruisirent la cour de son arrivée par la voie du tribunal des rites, avouant néanmoins qu'il n'étoit pas sur la liste de ceux qui venoient payer le tribut.

Comme le P. Magalhaens étoit un envoyé de retour à la Chine, il partit de Macao, dès que sa santé le lui permit, pour se rendre à Pekin. Il y arriva le 19 novembre avec deux Jésuites portugais, mathématiciens, et il alla d'abord au palais, où je me trouvai alors avec deux missionnaires, parce qu'on y célébroit le jour de la naissance de l'Empereur, qui est le 30 de la 10<sup>e</sup> lune.

Le treizième regulo, frère de l'Empereur, à qui Sa Majesté a confié les grandes affaires de l'empire, et qui est chargé de celles qui nous regardent, questionna beaucoup le P. Magalhaens sur le sujet de cette ambassade. Je lui servis d'interprète, parce qu'il a un peu oublié ce qu'il avoit appris de la langue chinoise. L'ambassadeur, répondit le P. Magalhaens, ne nous

a déclaré autre chose, sinon qu'il venoit de la part du roi, son maître, complimenter Sa Majesté sur la perte qu'elle avoit faite de l'empereur Cang-hi, son père, et sur son avènement à la couronne, et en même temps le prier de prendre sous sa protection les habitants de Macao, et ses autres sujets qui demeurent à la Chine.

Cette réponse ne satisfit pas le regulo. Ce prince, ou plutôt l'Empereur, dont il n'étoit que l'organe, craignoit extrêmement que l'ambassadeur n'eût ordre de lui parler en faveur de la religion chrétienne, parce que, d'un côté, il étoit résolu de ne rien accorder sur cet article, et que, de l'autre, il ne vouloit pas exposer à un refus public une personne qu'il avoit dessein de bien recevoir; ainsi le regulo, sans s'expliquer clairement, demandoit sans cesse si l'ambassadeur n'étoit pas chargé de quelque autre commission fâcheuse, ou s'il n'avoit pas à traiter d'affaire difficile et désagréable. La réponse du père fut qu'il n'en avoit nulle connoissance, après laquelle le regulo rendit compte à l'Empereur de cet entretien. Sa Majesté parut contente, et donna ordre que le père se tint prêt pour l'audience qu'elle devoit lui donner le 24 novembre.

Les PP. Frideli, Pereyre et moi, nous ac-

compagnames ce jour-là le P. Magalhaens au palais. Ses présents furent offerts par le regulo, et l'Empereur, en ayant agréé une partie, envoya au père des plats de sa table. Sur les deux heures après midi, un mandarin nous fit signe d'entrer; mais, après avoir passé la première porte intérieure, l'Empereur envoya dire que, si le P. Magalhaens savoit parler chinois, il entrât seul, sinon que je l'accompagnasse pour lui servir d'interprète. Nous avançâmes jusque devant la porte du milieu de la salle, où l'Empereur étoit assis sur son trône. Le père fit ses neuf révérences, selon la coutume, tandis que j'étois debout à la porte orientale; ensuite nous approchâmes du trône, où étant à genoux, le père fit son compliment en portugais et rendit compte de sa commission. J'interprétei son discours; après quoi l'Empereur fit plusieurs questions, et ensuite, m'adressant la parole: «Faites entendre à *Tchah-ngantio*, me dit-il (c'est le nom chinois du père), qu'il a été envoyé en Europe par son père; qu'il me voit maintenant sur le trône, mais que c'est pour lui la même chose que s'il y voyoit son père; que je suis content de l'exactitude avec laquelle il a exécuté les ordres qui lui ont été donnés, et qu'il mérite récompense. Sur quoi il fit

signe à un eunuque de lui apporter un de ses bonnets de zibeline, qu'il fit mettre sur la tête du père, et il accompagna cet honneur de quelques autres présents. Le P. Magalhaens fit ses remerciements selon l'usage et les cérémonies de cet empire.

Au sortir du palais, nous nous transportâmes chez le regulo. Le père offrit quelques présents à ce prince, dont il ne reçut qu'une partie, encore se fit-il beaucoup prier. Comme je lui disois que c'étoit à ses bontés que le père étoit redevable de ses succès : « Il a fait son devoir, me répondit-il, et l'on est content de sa conduite. Il me paroît, ajouta-t-il, que, dans cette affaire, le roi de Portugal est guidé par la bonté de son cœur : si son ambassadeur n'a rien à proposer de désagréable et de chagrinant, il peut s'attendre que je lui procurerai plus d'honneur en cette cour, qu'aucun ambassadeur n'en a jamais reçu. »

Pendant que ces choses se passoient à Pekin, les mandarins de Canton pressoient l'ambassadeur de partir pour la cour. Il s'en excusa sur ce qu'il attendoit la réponse d'un exprès qu'il avoit dépêché à Pekin. Cet exprès y arriva en effet le 26 de novembre, et apporta une lettre adressée à l'Empereur, par laquelle Son Excellence déclaroit son arrivée; et, faisant

entendre qu'il ne venoit point comme ambassadeur d'un roi tributaire, il supplioit Sa Majesté de donner sur cela aux mandarins des ordres convenables.

On me chargea de traduire cette lettre, qui fut aussitôt remise au regulo. Ce prince l'ayant lue, me demanda si je ne savois pas quelque autre expression chinoise, dont on pût se servir au lieu de celle de *tsing-cong*, qui n'étoit pas du goût de l'ambassadeur, et quel sens on donnoit à ces deux caractères chinois en Europe. « On leur donne un très-mauvais sens, lui répondis-je : ils signifient *tribut, redevance, sujétion, dépendance* : mais il me semble, ajoutai-je, qu'on pourroit trouver quelque autre caractère qui expliquât mieux le sujet de cette ambassade. Il est vrai, dit le regulo, ces caractères ne s'emploient qu'à l'égard de ceux qui dépendent de nous, et qui nous doivent le tribut. Mais s'avisera-t-on jamais de croire que les Européens qui sont au bout du monde nous soient soumis, et que nous ayons rien à exiger d'eux? D'un autre côté, vouloir changer l'usage ancien, c'est ce qui peut avoir des suites. Il y a des règles qu'il faut observer; je vais en délibérer avec l'Empereur; attendez ici ma réponse. »

Il revint assez tard, et, nous trouvant dans

son hôtel : « Je ne puis pas, dit-il, entrer avec vous dans un grand détail. Tout ce que je puis vous dire, c'est que l'Empereur veut envoyer un mandarin et un Européen au-devant de l'ambassadeur jusqu'à Macao. »

Le P. Magalhaens s'étant offert, le regulo fit de la difficulté à cause de la foiblesse de sa santé, et parce qu'il s'agissoit d'y aller en poste.

« Cette affaire, répondit le P. Magalhaens, m'a été si fort recommandée par le roi, mon maître, que je me sens des forces de reste pour exécuter ses ordres. » Il fut donc arrêté qu'il seroit du voyage. En même temps, le regulo m'ordonna d'aller trouver le grand-maitre du palais et le premier ministre, qui sont chargés avec lui des affaires de cette ambassade, et de leur dire de choisir pour ce ministère un mandarin capable de le bien remplir. Le choix tomba sur *Tong-tchai-tse*, président du tribunal intérieur des crimes : je n'aurois pas pu mieux choisir moi-même ; car c'est un parfaitement honnête homme, et très affectionné aux Européens. On délibéra ensuite si l'on feroit venir l'ambassadeur par eau ou par terre depuis *Nan-tchang-fou* (capitale de la province de *Kiang-si*) jusqu'à la cour. Notre avis fut que le voyage se fit par eau, non-seulement parce que les présents se

conserveroient mieux dans le transport, mais encore parce qu'ayant quarante personnes à sa suite, il auroit besoin par terre d'un trop grand nombre de chevaux de poste et de portefaix. Nos raisons furent goûtées : mais ces messieurs trouvèrent qu'il avoit trop de monde, et qu'une si grosse suite n'étoit bonne qu'à causer de l'embarras. Je leur répondis que l'ambassadeur au contraire se plaignoit de ce que les mandarins de Canton en avoient retranché plus de la moitié, et entr'autres ses gardes, qu'il s'étoit offert d'entretenir à ses frais. Ils ne répliquèrent rien, et il fut conclu que le voyage se feroit par eau.

Le 9 de décembre, les deux envoyés partirent de Pekin, et à peu près dans le même temps, pour des raisons que j'ignore, l'ambassadeur étoit parti de Canton, sans attendre le retour de son exprès. Ce fut l'Empereur qui nous apprit lui-même cette nouvelle, un jour que nous étions en sa présence. « Votre ambassadeur, dit-il, est parti de Canton, et les envoyés le trouveront en chemin. Les mandarins de Canton ont mal conduit cette affaire. » En effet, dom Metello avoit déjà passé la montagne de Moelim, lorsque les envoyés le joignirent. Ils s'embarquèrent avec lui sur le grand fleuve Kiang, et lui firent rendre sur

la route les plus grands honneurs. Pendant ce temps-là, nous prîmes soin de faire préparer pour l'ambassadeur un logement propre et commode, qui nous fut accordé. Nous obtinmes pareillement que lui et ses gens auroient liberté entière d'aller où ils jugeroient à propos, et qu'ils ne seroient point gardés et enfermés dans leur maison, jusqu'à leur première audience, ainsi qu'il se pratique à l'égard des ambassadeurs de Moscovie, de Corée et des autres royaumes étrangers.

Ce fut le 12 mai que nous apprîmes que dom Metello s'approchoit de la capitale. Nous eûmes permission d'aller à une ou deux journées au devant de Son Excellence, et l'Empereur m'ordonna de lui porter, de sa part, divers rafraichissements. Le 14, nous le joignîmes à quatre-vingt-dix lys de Pekin (dix lys font une lieue commune). Il descendit de sa barque à Tchan-kiavan, où nous avons fait conduire les quarante chevaux qu'il avoit donné ordre qu'on lui achetât et les autres équipages qu'il avoit souhaités, pour faire son entrée dans Pekin. Elle se fit, le 18, avec beaucoup d'ordre et de magnificence. Le gouverneur-général de Pekin avoit fait débarrasser les rues et posté de tous côtés des gardes pour empêcher le tumulte. La foule du peuple étoit infinie, et il y

en avoit qui étoient grimés jusque sur les toits. Mais, ce qui surprit davantage ce peuple, ce fut la quantité de cruzados que l'ambassadeur sema dans toute sa marche. Il fit la même chose en retournant à son hôtel, après sa première audience. Comme il ne nous avoit pas prévenus sur cette sorte de libéralité, qui est nouvelle à la Chine, nous craignîmes qu'elle ne fût blâmée de l'Empereur. Mais notre crainte se dissipa bientôt par le silence qu'on garda sur cet article.

Comme le regulo étoit alors à la campagne, nous priâmes le grand-maitre d'avertir Sa Majesté de l'arrivée de l'ambassadeur : il le fit aussitôt, et il eut beaucoup de questions à essayer. « Quel homme est-ce que cet ambassadeur, demanda l'Empereur? Quel est son génie et son caractère? Quel rang tient-il auprès du roi, son maître? Qui l'envoie en cette cour? » Le grand-maitre, qui avoit prévu toutes ces questions, y répondit d'une manière très avantageuse et très honorable à la personne de Son Excellence.

Le 21, nous vîmes le régulo qui étoit de retour de la campagne : il nous parut beaucoup refroidi et plus que jamais rempli de craintes et de soupçons. Il nous demanda encore si, dans la lettre du roi de Portugal, il

n'y avoit rien qui pût causer de l'embarras. Je portois sur moi la traduction que j'avois faite de cette lettre, et je la lui mis entre les mains. L'ayant lue : « Elle est bonne, dit-il ; mais ce » roi veut qu'on ait la même créance à tout ce » que dira son ambassadeur, qu'à ce qu'il diroit » lui-même. N'est-ce pas une adresse dont il » se sert pour donner lieu à son ministre de » parler d'affaires capables de déplaire à l'Em- » pereur ? » Je lui répondis que c'étoit une formule usitée dans les lettres de créance : mais cette réponse ne le guérit pas de ses soupçons, surtout dans un temps où il voyoit faire le procès à des princes du sang, à cause de leur attachement à la religion chrétienne.

Le 23 étoit le jour fixé pour l'audience ; mais il y eut quelques difficultés de la part de l'ambassadeur, sur la manière dont il devoit présenter la lettre du roi, son maître. C'est ici la coutume de la poser sur une table en un lieu de la salle d'audience, et Son Excellence vouloit la remettre immédiatement entre les mains de l'Empereur, ainsi que l'avoit pratiqué l'ambassadeur de Moscovie. On lui demanda d'où il le savoit : « C'est une chose publique en » Europe, répondit-il, et les Moscovites l'ont » fait insérer dans les gazettes. »

Le même jour, à sept heures du matin, le

regulo nous dit qu'il alloit, avec le grand-maitre représenter à l'Empereur les difficultés que dom Metello venoit de faire au *li-pou* (tribunal des rites), et il nous parla d'un air chagrin, comme si nous ayons donné occasion à ces difficultés, et que nous eussions négligé d'instruire l'ambassadeur de ce qu'il devoit faire. Après avoir demeuré assez longtemps avec Sa Majesté, il revint nous dire, comme par son ordre, que le *li-pou* s'étoit mépris; et ensuite il demanda si l'on avoit examiné dans les registres ce qui s'étoit passé à l'égard des Moscovites. Le mandarin ayant répondu qu'on avoit consulté les registres: « Qu'on s'en tienne là, répondit le regulo; » c'est l'intention de l'Empereur.»

Il entra ensuite dans une chambre, et il nous ordonna de le suivre. Ce fut là qu'il nous fit des reproches dans les termes les plus durs et les plus désagréables. « Prétendez-vous encore rester ici, nous dit-il d'un ton sévère, ou votre dessein est-il d'accompagner votre ambassadeur en Europe? Si vous voulez rester avec nous, vous devez donc vous accoutumer à nos usages et en instruire les nouveaux venus. Y auroit-il parmi vous quelque ame assez noire pour donner de mauvais conseils à Metello, et le faire échouer dans son ambassade? Si

j'en connoissois quelqu'un de ce caractère, je le ferois mourir. Qui est-ce qui peut empêcher l'Empereur de vous chasser, s'il en a la moindre envie? Vous ressemblez à des gens qui veulent avoir les pieds sur deux barques : les barques viennent à s'écarter, ils tombent dans l'eau. Prenez garde qu'après le retour de l'ambassadeur, vous ne soyez dans une situation plus triste pour vous qu'elle ne l'étoit avant son arrivée. Puis, s'adressant à moi seul : C'est vous, poursuit-il, qui avez traduit tout ce qui concernoit l'affaire de *Sava* ( ambassadeur de Moscovie ). En quelle considération a-t-il été en cette cour? Comment y a-t-il réussi? Le roi de Portugal nous a-t-il envoyé un ambassadeur pour disputer du point d'honneur avec les Moscovites et lire leurs gazettes? Si ces gazettes disoient que les regulo ont frappé du front contre terre devant Ismailiof, Metello prétendrait-il la même chose? Que nous importe que Metello vienne en cette cour ou n'y vienne pas? Y avons-nous quelque intérêt? Il est venu, dit-il, pour remercier l'Empereur et le féliciter sur son avènement au trône : cela ne peut être qu'agréable; mais, quand il se seroit dispensé de venir, il n'auroit pas commis de faute. De quelle utilité ont été les envoyés qui sont allés au devant de lui?

Ils ont rapporté qu'on étoit d'accord sur toutes choses, et cependant, à peine Metello est-il arrivé, qu'il chicane sur des bagatelles : aujourd'hui il forme un incident sur une table, demain il en formera un autre, et ce sera toujours à recommencer. • Le P. Magalhaens répondit que l'ambassadeur ne feroit plus de difficulté. Pour moi, qui n'osois rien promettre, je demeurai dans le silence.

Le regulo nous congédia, en m'ordonnant de rapporter tout ce discours à l'ambassadeur comme de moi-même, et non pas de sa part. Il avoit quelque raison de parler ainsi, car je sentis bien qu'il ne répétoit que ce qui lui avoit été dit par l'Empereur : presque à chaque mot qu'il disoit, il jetoit les yeux sur le grand-maître, qui avoit été témoin des ordres qu'il avoit reçus. Nous nous retirâmes fort attristés, et nous passâmes de là chez l'ambassadeur. Nous lui fîmes entendre, ce qui étoit vrai, que son ambassade ne pouvoit être utile à la mission, ainsi qu'il le souhaitoit, qu'autant que l'Empereur seroit satisfait de lui, et qu'il recevrait à son départ les mêmes honneurs qu'on lui avoit faits à son arrivée. C'est ce qu'il comprenoit bien lui-même; car il nous dit qu'il avoit déjà jugé par les craintes et les soupçons de l'Empereur, [qu'en vain il tenteroit de

lui parler en faveur de la religion ; que c'étoit cependant son dessein, quoiqu'il n'eût pas sur cela de commission spéciale ; que même, dans le conseil qui se tint à Lisbonne avant son départ pour la Chine, un des ministres s'opposa fort à cette ambassade, apportant pour raison que la conservation de Macao n'étoit utile que pour favoriser l'entrée de la Chine aux missionnaires, et que cette mission étant presque entièrement ruinée, on ne devoit plus s'intéresser pour se maintenir en la possession de cette place, et qu'on feroit bien de l'abandonner. Le roi, mon maître, ajouta l'ambassadeur, rejeta cet avis, dans la persuasion où il est, que les temps peuvent changer et devenir plus favorables à la prédication de l'Évangile. Rien de plus digne de l'attention d'un grand roi, répondis-je, et nous sommes infiniment redevables au zèle et à la sagesse de Sa Majesté : soyez sûr que votre arrivée en cette cour sera très utile à la mission, pour peu que Votre Excellence contente l'Empereur dans tout ce qui n'intéressera pas l'honneur et la gloire du roi, votre maître.

Le 26, l'Empereur décida que l'ambassadeur ne mettroit pas la lettre sur la table, et qu'il la présenteroit lui-même. Le même jour, le tribunal qui a soin d'exercer aux cérémonies

les étrangers et tous ceux qui doivent paroître devant l'Empereur, fit appeler M. l'ambassadeur. Son Excellence, qui jugea que cet exercice blesseroit sa dignité, refusa de s'y rendre. Nous mêmes tout en œuvre pour l'en faire dispenser, et nous y réüssimes, en assurant qu'il étoit parfaitement instruit de toutes les cérémonies qui s'observent en cette occasion. Le regulo, qui en fut informé, trouva ce refus très mauvais. « Les princes, dit-il, et les grands qui viennent des provinces, s'exercent dans ce tribunal à faire les révérences; puisque Metello le refuse, il faut qu'il ne soit pas un des grands de son royaume. »

Une autre difficulté se présenta. Il n'est permis qu'aux regulo de se faire porter en chaise à Pekin par huit porteurs. Son Excellence, qui étoit entrée ainsi dans Pekin, voulut aller de même à l'audience: mais enfin il céda aux remontrances que lui fit le président Teou, et il consentit à faire comme les autres ambassadeurs, auxquels on ne permet cette distinction que dans les provinces.

Ce fut le 28 mai qu'il eut sa première audience. Vers les sept heures et demie, il sortit à cheval avec son cortège, et entra par la porte du midi jusqu'à la salle du conseil, où on lui donna à dîner et à tous ceux de sa suite.

Un comte et un des ministres d'état lui tinrent compagnie. De là il passa à une autre salle, où l'Empereur lui fit dire de faire entrer avec lui deux de ses mandarins. Son Excellence nomma le docteur François-Xavier da Rua, secrétaire de l'ambassade, et M. Fructuoso Xavier Pe-reyra Pinto. La marche se fit de la manière suivante. Deux mandarins de la présence précédoient; un assesseur du *Li-pou* et moi les suivions. L'ambassadeur venoit ensuite, portant à deux mains la lettre du Roi; puis venoient les deux Messieurs de sa suite, qui étoient conduits par un mandarin. On marcha dans cet ordre et en grand silence jusqu'à la salle impériale, dont le perron étoit bordé de chaque côté de deux rangs de mandarins en habits de cérémonie. La salle étoit remplie des grands de l'empire, assis des deux côtés sur quatre lignes, et l'Empereur paroissoit au milieu sur son trône. L'ambassadeur entra par la porte occidentale, et, étant conduit par l'assesseur, il monta les degrés du trône, se mit à genoux et présenta la lettre du Roi; l'Empereur la reçut et la remit à un mandarin, qui la prit entre ses mains, et la tint toujours élevée jusqu'à la fin de l'audience. L'ambassadeur se leva, et, retournant sur ses pas, il sortit par la même porte, et alla devant celle du mi-

lieu, qui étoit pareillement ouverte. Ce fut là et sur le perron que lui et ceux de sa suite firent les neuf révérences. Pour moi j'étois debout à côté de son Excellence, pour l'avertir quand il seroit temps de se lever. Je le conduisis ensuite jusqu'aux pieds du trône au-dessus de tous les grands, où l'on avoit fait porter son coussin. Jusque-là tout s'étoit passé dans le plus profond silence, et son Excellence avoit charmé tout le monde par sa gravité, par sa modestie et par son exactitude à observer le cérémonial. Il ne manqua à rien, et il ne parut nullement embarrassé.

Quand il fut arrivé à sa place, l'Empereur me dit de le faire asseoir; puis il donna ordre qu'on lui apportât du thé. Un moment après, je l'avertis qu'il étoit temps de parler. Il se mit à genoux sur son coussin, et dit en portugais les paroles suivantes donc voici la traduction. « Je suis envoyé par le roi de Portugal, Dom Jean V, pour faire des compliments à Votre Majesté sur son avènement au trône.

Le Roi, mon maître, fait tant de cas de l'amitié de Votre Majesté, qu'il n'a pas cru devoir moins faire que d'envoyer un ambassadeur des extrémités de l'Occident, pour venir saluer Votre Majesté, la féliciter de ce qu'elle a été jugée digne de succéder au trône de son père,

et lui témoigner par les expressions les plus vives, avec quelle passion elle souhaite entretenir une bonne intelligence entre les deux couronnes. Les magnifiques présents que l'Empereur, père de Votre Majesté, a envoyés au Roi, mon maître, sont une grande preuve de l'affection avec laquelle il daignoit protéger les Portugais qui résident à Macao et dans l'étendue de cet empire; aussi le Roi, mon maître, en est-il pénétré de reconnaissance; c'est pour cela qu'il m'a chargé de venir de sa part assurer Votre Majesté qu'on ne peut être plus sensiblement touché qu'il l'a été de la mort de ce grand Empereur, et que sa douleur n'a pu être soulagée qu'au moment qu'il a appris que Votre Majesté remplissoit le même trône. Ainsi il m'ordonne de rendre mille grâces à Votre Majesté de la protection qu'elle veut bien accorder aux Portugais, ses sujets, qui demeurent à Macao et dans cet empire. Comme je suis peu capable de m'acquitter d'une commission si importante, et que je n'ai point d'expressions qui puissent égaler ce que je sens, et ce qui est dû à Votre Majesté, je la supplie d'être bien assurée que si je manque en quelque chose, on doit l'attribuer au peu de connoissance que j'ai des usages du pays, et non pas aux ordres de mon maître, dont les senti-

ments à l'égard de Votre Majesté surpassent de beaucoup tout ce que je pourrois dire. Votre Majesté est trop éclairée pour ne pas voir que les sujets ne peuvent jamais bien entrer dans les grandes vues de leurs souverains. Cette lettre les lui fera mieux connoître. »

Après que j'eus interprété le discours de son Excellence, l'Empereur répondit gravement et d'un air content.

« L'Empereur, mon père, après m'avoir instruit pendant quarante ans, m'a fait monter sur le trône, et j'ai toujours tâché de l'imiter dans sa manière de gouverner l'empire, mais surtout dans l'affection qu'il avoit pour les étrangers, que j'ai toujours traités favorablement. Vous en êtes témoin, ajouta-t-il en m'adressant la parole, et personne n'ignore que je ne les distingue pas de mes propres sujets. Le roi de Portugal, suivant les mouvements de son bon cœur, l'a envoyé ici de fort loin : demandez lui si le Roi se porte bien. » L'ambassadeur répondit qu'il étoit en parfaite santé. L'Empereur continua et dit : « Il a eu beaucoup à souffrir dans un si long voyage : demandez-lui pareillement comment il se porte. » Son excellence fit la révérence, et répondit qu'après un si long voyage il avoit ressenti quelques incommodités, mais que, par

les ordres de Sa Majesté, depuis Canton jusqu'à Pekin, on lui avoit rendu de si grands honneurs, et fait de si bons traitements, qu'il avoit été bientôt guéri; et que le bonheur qu'il avoit de voir Sa majesté lui faisoit entièrement oublier toutes ses fatigues passées. L'Empereur l'interrompit pour lui faire boire du thé, de même qu'à ceux de sa suite; puis il me fit signe de nous retirer. A peine étions-nous sur le seuil de la porte, que j'entendis l'Empereur qui disoit aux Grands qui l'environnoient : « Cet homme-ci est agréable et poli. » En effet, tout se passa à cette audience avec une égale satisfaction de part et d'autre.

Le 7 juin, l'ambassadeur alla offrir les présents du roi à la maison de campagne où étoit l'Empereur. Ils étoient fort beaux; et si l'on en voit de plus magnifiques, il seroit difficile d'en imaginer de plus propres et de mieux arrangés.

Les caisses qui les renfermoient étoient si belles au-dehors et au-dedans, qu'on les porta toutes devant l'Empereur, sans en tirer les présents. Ces caisses étoient en effet bien travaillées, couvertes de velours et ornées de galons et de franges d'or; les clefs et les serrures étoient d'argent. Ce fut après le diner de l'ambassadeur qu'ils furent présentés. L'Empereur,

après les avoir vus, envoya les deux grands qui avoient assisté au diner de l'ambassadeur pour lui dire que la coutume de la Chine étoit de ne pas recevoir tout ce qui étoit offert ; qu'il ne savoit pas si c'étoit celle d'Europe , et si l'on seroit fâché qu'il n'en fût reçu qu'une partie. « Ma difficulté, ajouta l'Empereur, est » de voir que le roi de Portugal en agit avec » la meilleure volonté du monde. Mais voilà » trop de présents ; il n'y a pas moyen de tout » recevoir. »

M. l'ambassadeur répondit que le Roi, son maître, avoit jugé qu'il offroit bien peu de chose, en égard à la haute estime qu'il faisoit de Sa Majesté ; qu'il auroit fait beaucoup plus, si la longueur du voyage l'eût permis, et qu'il seroit très mortifié, si Sa Majesté renvoyoit la moindre partie de ce qui avoit été présenté de sa part, d'autant plus que la coutume en Europe est de recevoir tout ce qui s'offre.

« Pour ce qui me regarde, ajouta l'ambassadeur, je sais bien que ce que j'ai offert en » mon nom, ne méritoit pas de paroître devant » Sa Majesté ; je la supplie cependant de vouloir bien tout accepter, et de joindre cette » grâce à tant d'autres dont Sa Majesté m'a » comblé. » Les deux grands répondirent qu'ils rendroient un fidèle compte à l'Empereur de

ce qu'ils venoient d'entendre; que Sa Majesté le verroit encore avant son départ, et que pour ce jour-là il ne devoit songer qu'à prendre un peu de repos.

On étoit près de se séparer, lorsque les deux grands me dirent de demander à M. l'ambassadeur, s'il n'avoit rien autre chose à proposer à l'Empereur. M. l'ambassadeur répondit qu'il n'avoit plus d'autre affaire que de s'informer de la santé de Sa Majesté, et de la remercier de tant de faveurs qu'il en avoit reçues, parmi lesquelles il comptoit pour une des plus grandes, celle d'avoir nommé deux si grands ministres et si honnêtes gens, pour prendre soin de lui. Ces deux seigneurs, en souriant, lui donnerent les mains à la manière tartare, et l'accompagnèrent quelques pas vers sa chaise. Ils rendirent à l'Empereur un compte si exact de cet entretien, qu'il parut déposer entièrement les soupçons qu'il avoit, que l'ambassadeur ne voulût lui parler en faveur de la religion chrétienne. Il ordonna que désormais des mandarins lui portassent de deux en deux jours des mets de sa table, ce qui ne s'étoit pas encore fait jusque-là.

Quelques jours après, l'Empereur envoya à M. l'ambassadeur un présent de mille taëls, en lui faisant dire que ce n'étoit pas qu'il crût

que Son Excellence manquaît d'argent, mais qu'il vouloit l'honorer comme un hôte venu de loin, et qui d'ailleurs devoit acheter des curiosités du pays pour les porter en Europe. Je n'étois pas alors à son hôtel; il se servit de ses interprètes ordinaires pour faire son compliment, et demander la permission d'aller remercier Sa Majesté. L'Empereur le lui permit, en ajoutant qu'il falloit lui faire voir sa nouvelle maison de campagne et ses jardins.

M. l'ambassadeur avoit amené de Macao deux pères portugais, savoir le P. Souza, qui étoit son confesseur, et le P. Gaëtano Lopez, qui parle assez bien le chinois, pour lui servir d'interprète. Son Excellence eût bien souhaité que ce père eût pu m'accompagner à sa première audience, afin de lui procurer le plaisir de voir l'Empereur. Je le souhaitois pareillement; mais c'est un usage du *li-pou* de ne donner qu'un seul interprète, qui sert en même temps de directeur et d'introducteur. Comme le P. Gaëtano ne s'étoit jamais trouvé à une pareille cérémonie, il auroit eu lui-même besoin d'un guide: car il y a bien de la différence entre parler et répondre à l'Empereur dans une cérémonie publique, et s'entretenir familièrement avec des mandarins. M. l'ambassadeur ne s'en aperçut bien qu'après l'audience, et il

m'en fit de grands remerciements. Il avoit encore avec lui un Chinois nommé *Jean Tchín*, qui étoit domestique de notre maison de Macao, et qui parloit bien portugais; il l'avoit habillé de la même manière que ses gentilshommes, et il s'en servoit comme d'un interprète ordinaire : car je ne l'étois qu'au palais ou dans son hôtel, quand il venoit des ordres de l'Empereur.

Le 13, M. l'ambassadeur alla remercier Sa Majesté, et il fut traité à dîner comme la première fois; après quoi on le promena en barque sur les canaux, pour lui faire voir tous les jardins. Il soupiroit de temps en temps, et disoit : « A quoi bon tous ces honneurs, s'il ne m'est pas permis de parler en faveur de la religion ! » Mais il sentoit bien qu'on étoit déterminé à ne le pas écouter sur cet article, et que d'ailleurs il exposeroit les missionnaires à être renvoyés avec lui, ou que du moins il fermeroit tout chemin aux demandes qui pourroient être faites dans des temps plus favorables.

M. l'ambassadeur ayant une fois offert son présent, n'eut plus rien à faire qu'à assister aux fréquentes fêtes qu'on lui donnoit, et à attendre qu'on eût préparé dans le palais de magnifiques présents que l'Empereur vouloit

envoyer au Roi. Il profita de ce loisir pour visiter les églises ; il y communia avec ceux de sa suite, et donna des marques de piété qui édifièrent tous les nouveaux fidèles. Son mérite, son habileté et le bon ordre qu'il avoit mis dans sa maison, lui ont fait, et à tous les Européens, un grand honneur dans cette cour. On ne vit aucun de ses gens abuser de la liberté qu'on leur avoit accordée, contre l'usage, de sortir de leur maison et d'aller dans tous les quartiers de la ville où bon leur sembleroit. Il étoit d'ailleurs généreux et récompensoit libéralement ceux qui lui apportoit des présents de la part de l'Empereur. Le jour de saint Jean, dont le Roi porte le nom, il donna la comédie et un repas superbe au président Tong-lao-ye, et aux mandarins qui demeuroient dans son hôtel pour lui fournir tout ce qui lui étoit nécessaire.

Le 7 juillet M. l'ambassadeur reçut ordre d'aller sur le soir, pour éviter la chaleur, à Yuen-ming-yuen, et de passer la nuit dans une maison de regulo, qui est proche de celle de l'Empereur, afin de se trouver le lendemain matin en état de venir prendre son audience de congé. Il la prit en effet à six heures. Il n'y avoit que deux ou trois grands dans la salle; l'escalier étoit rempli d'officiers en habits de

cérémonie, pour servir le vin et les tables de fruits. On voyoit dans la galerie deux troupes de musiciens et de joueurs d'instruments. On avoit dressé la tente jaune faite en pavillon, où se trouvoit le buffet ; les vases d'or et d'argent pour le service étoient dans la cour.

Avant que d'aller à l'audience, le président Tong-lao-ye régla que le P. Pereyra, arrivé depuis deux ou trois ans à Pekin, et le Chinois de Macao me suivroient, afin d'avoir occasion de voir l'Empereur et la cérémonie ; et que M. l'ambassadeur pourroit aussi avoir deux de ses gens à sa suite ; il choisit M. A. Rua, et M. Rodrigue, son majordome. Le même président me dit alors d'avertir M. l'ambassadeur, que le treizième regulo avoit représenté à l'Empereur la difficulté qu'il avoit faite de recevoir les trois cents taëls que le *li-pou* avoit mis parmi les présents destinés pour le roi de Portugal, et que Sa Majesté fit la réponse suivante : « Dites à l'ambassadeur qu'il a raison, et que le tribunal du *li-pou* a tort. Le roi de Portugal a-t-il envoyé un ambassadeur pour payer le tribut, ou pour faire le commerce ? Son unique vue a été de s'informer de ma santé, et de me féliciter sur mon avènement au trône. Ainsi son ambassadeur a fait sagement de refuser cette somme. Si je lui ai donné mille taëls, parce

que j'étois content de lui, me seroit-il venu dans la pensée de n'en envoyer que trois cents au Roi, son maître? Avertissez-le que non-seulement je serai bien aise qu'à son arrivée il rapporte au Roi ce que je viens de dire, mais que je souhaite encore que tous les autres rois de l'Europe en soient informés. »

Nous arrivâmes au palais dans l'ordre que j'ai dit, et nous demeurâmes au bas de l'escalier de la grande salle, dont toutes les portes étoient ouvertes. Nous attendions dans un profond silence que l'Empereur vint se placer sur son estrade, faite en forme de petit trône. Le son des tambours, des trompettes et de divers autres instruments de musique, nous avertit de son arrivée. Nous montâmes aussitôt l'escalier, et nous entrâmes dans la salle. L'ambassadeur s'assit sur un coussin qu'on lui avoit préparé; tous les autres se tinrent debout. Les officiers portèrent à l'Empereur le vin en cérémonie: quand il eut bu, on lui porta une coupe d'or. Il la prit des deux mains, et en même temps trois grands de l'empire et moi nous conduisîmes M. l'ambassadeur au pied du trône. L'Empereur lui présenta la coupe en disant: « Buvez tout, si vous pouvez; sinon, faites comme vous jugerez à propos. » L'ambassadeur reçut à genoux la coupe des mains

tables de  
troupes  
ents. On  
villon, où  
d'argent  
président  
a, arrivé  
de Chinois  
occasion  
et que M.  
eux de ses  
na, et M.  
président  
leur, que  
à l'Empe-  
recevoir  
mis parmi  
Portugal,  
suivante:  
on, et que  
de Portugal  
payer le  
on unique  
, et de me  
Ainsi son  
user cette  
els, parce

de Sa Majesté; et, après avoir bu un peu, et avoir remercié Sa Majesté, il fut reconduit à sa place, où on l'invita à manger des fruits dressés en pyramide sur des tables fort élevées. L'Empereur me parla ensuite en tartare, et je lui répondis dans la même langue. Il demanda à l'ambassadeur si son pays étoit aussi chaud que la Chine; et son Excellence ayant répondu que le royaume de Portugal étoit par la même latitude que plusieurs endroits de la Chine, et qu'on y esuyoit de grandes chaleurs: « lorsque vous vous en retournerez, reprit l'Empereur, précautionnez-vous bien contre les chaleurs de ce pays-ci, afin que vous puissiez arriver en parfaite santé dans votre royaume. Le Roi qui vous a envoyé de si loin, connoît le mérite de ceux qu'il emploie. Il vous a choisi pour une commission dont vous vous êtes parfaitement bien acquitté; dites bien à votre Roi que je me suis informé de sa santé. » L'ambassadeur répondit qu'il n'avoit garde d'y manquer, et qu'en même temps il lui rendroit compte des grâces et des honneurs dont on l'avoit comblé depuis son arrivée à la Chine. « Mais, ajouta-t-il, la plus agréable nouvelle que je lui puisse apprendre après celle de la santé de Votre Majesté, c'est l'assurance que Votre Majesté m'a donnée dans sa première

audience, qu'elle traitera les Européens de la même manière que l'Empereur son père les a traités, et qu'elle honorera toujours de sa protection les habitants de Macao et les autres Portugais qui demeurent dans son empire. » L'Empereur ne répondit à ces dernières paroles que par un signe de tête.

M. l'ambassadeur ayant supplié S. M. de déterminer le jour de son départ : « Je le ferai, répondit l'Empereur ; mais aujourd'hui je ne vous ai appelé que pour vous divertir : comme il fait grand chaud, il vous sera plus commode d'aller dans un endroit plus frais, où j'ai ordonné qu'on vous fit manger avec les grands, et qu'on vous donnât la comédie. » L'ambassadeur se leva pour faire ses révérences, et l'Empereur lui dit encore que le plus tôt qu'il pourroit retourner en son royaume seroit le mieux, pourvu qu'il y arrivât en bonne santé. « N'oubliez pas, ajouta-t-il, de demander, de ma part, à votre maître comment il se porte, et de lui dire que je suis content. »

Au sortir de cette audience, on régala M. l'ambassadeur et tous ceux de sa suite. Il reçut quelques curiosités de la part de l'Empereur ; et, comme il prenoit la route de Pekin, on lui montra trente-cinq coffres qui étoient destinés pour le Roi, et sept pour lui. Ce fut

alors qu'il apprit que l'Empereur avoit fixé son départ le 14 de juillet pour le plus tôt, et au 16 pour le plus tard.

Le 9 je me rendis chez M. l'ambassadeur, pour dicter ce qui s'étoit passé à l'audience : car j'étois le seul Européen qui eût entendu l'Empereur. Son Excellence me fit mille remerciemens, et, m'accompagnant jusqu'à la porte de son hôtel, où le beau cheval qu'il avoit acheté pour sa personne m'attendoit, il m'obligea de l'accepter.

Cependant l'Empereur fit sa réponse à la lettre du roi de Portugal. M. l'ambassadeur avoit averti les mandarins du *leipou*, qu'il ne la recevroit point si elle n'étoit pas écrite d'égal à égal. Je ne sais si cette nouveauté fut portée à l'Empereur; mais instruit comme j'étois, qu'on ne change point à la Chine les formules ordinaires, et que, d'ailleurs, la lettre devoit être remise au président Tong, nommé pour conduire son Excellence, je me gardai bien d'entrer dans une affaire si délicate. M. l'ambassadeur fut ensuite occupé à recevoir des présents et à en faire à ses amis. Il alla encore une fois au palais pour remercier l'Empereur, quoique Sa Majesté n'y fût pas; et on lui fit à lui et généralement à tous ceux de sa suite des présents d'argent et de soieries.

Le 14, deux grands de l'Empire vinrent, de la part de Sa Majesté, dire le dernier adieu à M. l'ambassadeur. Ils avoient ordre de l'accompagner jusque sur la barque, et de l'y bien régaler.

Le 16, je partis de notre maison avec le P. Régis, et, après avoir salué M. l'ambassadeur dans son hôtel, nous prîmes les devants pour nous rendre aux barques qui étoient sur le canal à sept lieues de Peking. Les deux grands arrivèrent bientôt après nous, et attendirent son Excellence, qui n'arriva que fort tard. Ils fluvèrent à passer sur leur barque, où les officiers de la cuisine de l'Empereur lui avoient préparé un magnifique souper. Tous ceux de sa suite furent traités sur une autre barque. Les lendemain matin les deux grands prirent congé de lui et s'en retournèrent à Peking.

En faisant cette lettre, je dois rendre cette justice à M. Metello de Soum, que, nonobstant les grandes difficultés qu'il a trouvées dans son ambassade, il a su toujours soutenir l'honneur du Roi, son maître, et de toute l'Europe, aux yeux d'une cour qui, jusque-là, n'avoit puë que de tributs et de tributaires, toutes les fois qu'elle avoit reçu des ambassades par la voie publique des grands tribunaux.

Il avoit fait faire à ce sujet des déclarations

qui avoient toujours été regardées ici comme impraticables. Il a montré la justice de ses prétentions par la magnificence avec laquelle il a paru. Sa suite étoit nombreuse et l'este de la richesse des habits, qui éclatoit sur tous les gens de sa suite, a surpris la cour, et attiré l'admiration des Chinois: Cette nation n'avoit pas encore vu un si grand nombre d'étrangers qui marquassent si bien la grandeur des princes d'Europe: aussi nul étranger n'a été reçu et traité à la Chine avec tant de distinction que M. de Souza. L'Empereur lui a fait rendre, dans les provinces et à la cour, des honneurs extraordinaires.

Mais la vraie piété que M. l'ambassadeur a fait paroître au milieu de cette terre infidèle, sera toujours l'endroit qui nous rendra sa mémoire précieuse. Parfaitement réglé dans sa personne, il a fait régner un très bel ordre dans tout ce qui composoit l'ambassade. Il a communiqué publiquement dans la première église de Pekin, et tous ses gens ont suivi son exemple: il a tenu sa maison et toute sa suite dans une réserve qui a édifié nos néophytes, et qu'on peut appeler une prédication muette aux yeux des idolâtres. Enfin il a paru très sensible à la persécution que nos illustres confesseurs de Jésus-Christ ont soufferte: et la somme con-

sidérable qu'il a laissée en partant, pour finir une église commencée depuis bien des années, sera un monument durable de son véritable zèle pour la religion.

Je suis, etc.

## LETTRE

De P. Contancia, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. Etienne Souciet, de la même Compagnie.

A Canton, ce 15 décembre 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La paix de N. S.*

Puisque vous avez lu avec plaisir les diverses pièces concernant le gouvernement de la Chine, que j'eus l'honneur de vous envoyer il y a deux ans, et que j'avois tirées de la gazette publique qui se répand dans tout l'empire, je continuerai volontiers de vous en faire part. Je vous avoue que je ne me serois jamais imaginé que la lec-

ture de cette gazette pût être aussi utile à un missionnaire, qu'elle l'est effectivement : et j'ai regret d'avoir passé plus de vingt ans à la Chine sans l'avoir lue. Une raison qui intéressoit la religion et ses ministres m'engagea à la lire, pour la première fois, en 1723. Vous savez qu'alors un sur-intendant de deux provinces envoya en cour une accusation contre la loi chrétienne et contre les Européens qui la prêchoient. L'Empereur, à l'exception des missionnaires, de Peking, nous exila tous, d'abord à Macao, et ensuite à Canton, où nous sommes encore. Tout ce qui se passoit sur une affaire si importante pour nous se publioit dans la gazette. C'est ce qui me donna la curiosité de la lire. J'appris en la lisant qu'elle étoit très instructive, non-seulement pour les Chinois, mais surtout pour un Européen. C'est là qu'on apprend la religion, la doctrine, les lois, les coutumes, les mœurs des Chinois, et par conséquent la manière de s'entretenir et de traiter avec eux. On y apprend aussi les expressions les plus propres, pour bien parler et pour bien écrire sur toutes sortes de matières.

Cependant les missionnaires européens ont toujours négligé cette lecture; les uns, parce qu'ils ne savent pas assez la langue; les autres, parce qu'ils ont à faire des dépenses qu'ils ne

gent bien plus nécessaires. La plupart même ne la connoissent pas; et au seul mot de gazette qu'ils entendent, ils s'imaginent qu'elle ressemble à certaines gazettes d'Europe, dans lesquelles on met ou on fait mettre bon et mauvais, sans nulle distinction: or, en raisonnant ainsi sur la gazette de la Chine, ils se trompent fort; car rien ne s'y imprime qui n'ait été présenté à l'Empereur, ou qui ne vienne de l'Empereur même. Ceux qui en prennent soin n'oseroient y rien ajouter, pas même leurs propres réflexions, sous peine de punition corporelle. L'année dernière, l'écrivain d'un tribunal, et un autre écrivain qui étoit employé dans un bureau de la poste, furent condamnés à mort pour avoir inséré dans la gazette quelques circonstances qui se trouvoient fausses. La raison sur laquelle le tribunal des affaires criminelles fonda son jugement, c'est qu'en cela ils avoient manqué de respect pour Sa Majesté, et que la loi porte que quiconque manque au respect dû à l'Empereur mérite la mort.

Mais que renferme donc cette gazette de si important? Je vous en ai déjà marqué quelque chose dans ma lettre du 13 décembre 1725; et, pour vous en donner une idée plus nette, je vous dirai que la gazette chinoise contient presque toutes les affaires publiques qui se

passent dans ce vaste empire. C'est un recueil qui renferme les mémoires et les placets présentés à l'Empereur, les réponses que ce prince y a faites, les instructions qu'il a données et les grâces qu'il a accordées aux mandarins ou au peuple. Ce recueil s'imprime tous les jours en forme de brochure, qui contient soixante à soixante-dix pages<sup>1</sup>. En voici un modèle :

Au 15 décembre, qui sera le 3<sup>e</sup> de la 2<sup>e</sup> lune: 1<sup>o</sup> on mettra pour titres : *Mémoires arrivés en cour le 3<sup>e</sup> de la 2<sup>e</sup> lune*, avec le sujet dont il s'agit, mais en peu de mots. Par exemple : *Mémoire du vice-roi de Canton, sur les magasins de riz qu'il faut remplir.... Mémoire du général des troupes chinoises de la province de Tche-Kiang, dans lequel il accuse tel mandarin d'avoir exigé de l'argent de ses officiers subalternes*, etc. A la tête de ce recueil on annonce ordinairement de la même manière vingt ou trente mémoires. 2<sup>o</sup> On met les réponses que l'Empereur a données ce jour-là à plusieurs autres mémoires ou placets. Si l'Empereur n'en a point donné, on y lit : *Ce jour-là il n'y eut point de réponse de la part de Sa*

<sup>1</sup> Cela s'entend de la Gazette qui s'imprime à Peking; car celle qui s'imprime dans les provinces sur celle de Peking est plus courte, parce qu'on y insère moins de mémoires.

*Majesté.* 3<sup>o</sup> On insère les instructions et les ordres que l'Empereur a donnés, ou de lui-même, ou en réponse aux articles qui lui ont été proposés. 4<sup>o</sup> On y voit les délibérations que les cours souveraines ont présentées pour recevoir la confirmation de Sa Majesté. A la fin, viennent plusieurs des mémoires qui ont été envoyés à l'Empereur par les grands mandarins des provinces, comme sont les vice-rois, les généraux des troupes soit tartares soit chinoises, et les autres officiers du premier ordre. C'est ainsi qu'est disposée la gazette, laquelle fournit par an plus de trois cents petits recueils. Il est aisé de voir que, quand on la lit avec attention, on est instruit d'une infinité de choses différentes et curieuses, et, pour vous le faire mieux connoître, je vais vous rapporter quelques extraits que j'en ai tirés, et qui pourront peut-être satisfaire votre curiosité.

Compliments de toute la cour sur le choix et la déclaration de l'Impératrice.

Le nouvel Empereur, deux ans après avoir été élevé sur le trône, choisit parmi ses femmes celle qu'il vouloit faire reconnoître pour impératrice. C'étoit une princesse tartare d'un grand mérite et de la première qualité. Il fit

publier dans tout l'empire ce choix par une déclaration impériale, dans laquelle il faisoit en même temps l'éloge de la personne qu'il honoroit de cette dignité. On auroit dû dès-lors célébrer cette cérémonie; mais, parce que le deuil que l'Empereur doit garder pendant trois ans après la mort de son père, n'étoit pas encore terminé, il y eut ordre de la différer. Ainsi on demeura tout ce temps-là dans le silence. Ce terme étant expiré à la huitième lune de la troisième année de son règne, le tribunal des rites, qui est chargé de régler ce cérémonial, représenta à l'Empereur que toute la cour demandoit avec un profond respect la permission de venir faire ses complimens à Sa Majesté et à l'Impératrice sur le couronnement de cette princesse. L'Empereur le permit, et ce tribunal détermina le 6<sup>e</sup> jour de la 10<sup>e</sup> lune pour cette cérémonie, qui fut observée en la manière suivante, selon ce qui est marqué dans le rituel de l'empire.

La coutume est que dans ces occasions les grands de l'empire et les dames de la cour fassent compliment, ceux-là à l'Empereur le matin, et celles-ci à la nouvelle Impératrice l'après-midi. Certains docteurs distingués, qui sont du grand conseil, furent chargés de composer ces deux sortes de complimens, et de

les remettre au tribunal des rites. C'est à ces docteurs qu'appartient le droit et l'honneur de faire ces pièces d'éloquence. Le tribunal les ayant reçues, on se prépare à la cérémonie.

Le 6 de la 10<sup>e</sup> lune, dès le matin, on partit à la première porte du palais qui est à l'orient (car la grande porte, qui regardé le midi, ne s'ouvre que pour l'Empereur, ou pour des cérémonies qui ont rapport à ses ancêtres); on porta, dis-je, une espèce de table, sur laquelle se posent quatre colonnes aux quatre coins, et par-dessus ces colonnes une espèce de dôme. Ce petit cabinet portatif étoit garni de pièces de soie jaune et d'autres ornemens. A l'heure marquée, on mit sur cette table un petit livre fort propre, où étoit écrit le compliment qui avoit été composé pour l'Empereur. On y avoit aussi écrit les noms des princes, des grands, et des cours souveraines, qui venoient en corps faire la cérémonie. Quelques mandarins, revêtus de l'habit convenable à leur charge, levèrent cette table couronnée, et se mirent en marche. Tous les princes du sang et autres princes, les ducs, les comtes, et les autres seigneurs de la première noblesse, avoient déjà présidé selon leur rang, et attendoient près d'une des portes intérieures du palais. Les autres grands officiers, comme les

premiers ministres de l'empire, les docteurs du premier ordre, les présidents des cours souveraines, et les autres mandarins tartares et chinois, soit de lettres, soit de guerre, tous revêtus des plus beaux habits de cérémonie, chacun selon son degré, suivoient à pied la même table. Plusieurs instruments de musique formoient un concert très agréable, surtout aux oreilles chinoises; les tambours et les trompettes se faisoient aussi entendre en différents endroits du palais. La marche commença; et, lorsqu'on fut près de la porte appelée *Ou-muen*, les princes, les ducs, etc., se joignirent aux autres, qui accompagnoient le compliment, et se mirent à leur tête.

Alors ils marchèrent tous ensemble jusqu'à la grande salle d'audience. Lorsqu'ils furent entrés, on tira de dessus la table portative le compliment relié en forme de petit livre, et on le plaça sur une autre table préparée exprès au milieu de la grande salle d'audience. Tous s'étant rangés dans un bel ordre, firent les révérences ordinaires devant le trône impérial, comme si Sa Majesté y eût été déjà placée: c'est-à-dire, que, tous étant debout, chacun à sa place qu'il doit occuper selon son rang et sa charge, ils se mirent à genoux, frappèrent trois fois du front contre terre, avec un grand

respect, et se relevèrent. Ensuite ils se remirent ensuite à genoux, frappèrent encore trois fois du front contre terre, et se relevèrent.

Alors, chacun se tenant à la même place dans un grand silence, les instruments de musique recommencèrent à jouer, et les présidents du tribunal des rites avertirent le premier eunuque de la présence, que tous les grands de l'empire supplioient Sa Majesté de venir s'asseoir sur son précieux trône. Ces paroles ayant été portées à l'Empereur, il parut et monta sur son trône. Aussitôt deux docteurs du premier ordre, qui avoient été nommés, s'avancèrent près de la table, firent quelques révérences à genoux, et se relevèrent. Un d'eux ayant pris le petit livre, lut d'une voix haute et distincte le compliment que cette auguste assemblée faisoit à Sa Majesté. La lecture du compliment, qui ne doit pas être fort long, étant achevée, et les docteurs s'étant retirés à leur place, l'Empereur descendit de son trône, et rentra dans l'intérieur de son palais.

Tel est le compliment que les grands de la cour firent à l'Empereur pour féliciter l'Impératrice sur son élection. Car, selon le rit chinois, il est rare que les hommes paroissent devant une femme, à plus forte raison devant l'Impératrice, pour la complimenter. Mais ce

qui se fait à l'Empereur dans cette occasion, est censé être fait aussi à l'Impératrice.

Cependant, après la cérémonie, les seigneurs et les premiers officiers de l'empire se retirèrent du palais, et le même jour, après-midi, commença la cérémonie des dames de la cour. Toutes les princesses du sang et les autres princesses, les duchesses, les comtesses et autres dames de la première qualité, se rendirent au palais avec les femmes de tous ces grands mandarins dont nous avons parlé ci-dessus. Chacune en son rang, selon sa dignité, s'avance vers le palais de l'Impératrice. Elles furent conduites par une dame de distinction, qui, dans cette sorte d'occasion, fait la fonction de président aux cérémonies, et est, à l'égard des femmes, ce que les présidents du tribunal des rites sont à l'égard des hommes. Nul seigneur, nul mandarin n'oseroit paroître. Lorsque toutes ces dames furent arrivées près du palais de l'Impératrice, son premier eunuque se présente. Celle qui présidoit à la cérémonie, s'adressant à lui : « Je prie, dit-elle, très humblement l'Impératrice, de la part de cette assemblée, de daigner sortir de son palais, et de venir se placer sur son trône. » Les femmes ne portent point leur compliment dans un petit livre, comme on a fait pour

L'Empereur; mais elles présentent une feuille d'un papier particulier, sur lequel le compliment est écrit avec différents ornemens. L'Impératrice sortit et s'assit sur son trône, élevé dans une des salles de son palais.

Après que le papier eut été offert, les dames, debout, firent d'abord deux révérences; et ensuite, s'étant mises à genoux, elles frappèrent seulement une fois du front contre terre. C'est ainsi que le tribunal des rites l'avoit prescrit. Alors elles se levèrent et se tirant debout avec respect, toujours avec le même ordre et dans un grand silence, pendant que l'Impératrice descendoit de son trône et se retiroit.

Le tribunal des rites avoit aussi arrêté qu'après que toutes ces dames auroient complimé l'Impératrice, elles passeroient, selon la coutume, au palais de la seconde femme de l'Empereur. Cette seconde est celle qui tient le premier rang après l'Impératrice. Elle est unique de son nom, qui est *Quoi-foi*. Plusieurs autres, des deuxièmes femmes, s'appellent simplement *Fei*; mais, comme il n'y a qu'une Impératrice, il n'y a aussi qu'une *Quoi-foi*. *Quoi* signifie précieux, honorable; *Fei* est un nom qui se donnoit autrefois aux reines; mais à présent il se donne à la première d'entre les femmes du second rang.

Ainsi *Quei-fei* signifie précieuse femme de l'Empereur, celle qu'il estime beaucoup, celle qu'il chérit plus que les autres après l'Impératrice, et souvent plus que l'Impératrice. On devoit donc complimenter aussi cette princesse. Mais l'Empereur ayant lu le détail de cette cérémonie, qui lui fut présenté quelques jours avant par le tribunal des rites, il écrivit de sa main et du pinceau rouge: « J'approuve tout ce que vous avez marqué; quant à ce qui regarde la cérémonie déterminée pour la *Quei-fei*, j'en dispense. » Cette résolution de l'Empereur n'aura pas été fort agréable à cette princesse; mais Sa Majesté a voulu faire entendre par-là, que dans un empire il ne doit y avoir qu'un Empereur et une Impératrice, et qu'il ne se laisse pas gouverner par les femmes.

C'est ainsi que se passa la cérémonie. Au reste, cette assemblée de tous les corps qui viennent faire le compliment à Sa Majesté, est très auguste pour le nombre, pour la qualité des personnes, pour les habits, et surtout pour le bel ordre qui s'y observe. On n'y dispute jamais du rang; tout est réglé. Chaque mandarin a sa place déterminée. Cette grande salle d'audience est pavée de grandes pièces de marbre; et, afin que tous ceux qui sont

officiers, soit de lettres, soit de guerre, soit anciens, soit nouveaux, sachent positivement en quel endroit ils doivent se placer, le nom de leur charge est gravé par ordre, en gros caractères, sur ces pièces de marbre. De plus, cette cérémonie du compliment est moins incommode qu'elle n'est en Europe dans de semblables occasions. L'Empereur n'est point obligé de se laisser voir pendant plusieurs jours, et d'essuyer, pour ainsi dire malgré lui, l'importunité d'une infinité de complimens souvent très fades et toujours fort ennuyeux pour un prince.

Libéralité de l'Impératrice en faveur des femmes avancées en âge.

Après que l'Impératrice eut été publiquement reconnue, elle fit, selon la coutume, ses libéralités par tout l'empire à toutes les femmes qui passaient soixante-dix ans. L'Empereur en donna l'ordre, et il fut adressé aux vice-rois de chaque province, qui l'intimèrent aux gouverneurs des villes du second et du troisième ordre. C'est ainsi que la chose s'exécute. On distingue ces personnes âgées en trois classes différentes. La première classe est de celles qui ont depuis soixante-dix jusqu'à

quatre-vingt ans. La seconde, de celles qui ont depuis quatre-vingt jusqu'à quatre-vingt-dix ; et la troisième est de celles qui ont depuis quatre-vingt-dix jusqu'à cent ans et au-delà. La libéralité est différente selon la différence de ces trois âges. Elle consiste en plusieurs pièces de toile de coton et quelques boisseaux de riz, répartis dans une proportion qui croît suivant l'âge.

Lorsque le mandarin du lieu a reçu, par le vice-roi, l'ordre venu de la cour, il le publie par des écrits qu'on affiche aux carrefours. Les pièces de toile et les boisseaux de riz se distribuent à toutes les femmes de quelque qualité et condition qu'elles soient, soit qu'elles se présentent elles-mêmes, soit que leurs parents se présentent en leur place avec un témoignage du capitaine de leur quartier ou de leurs voisins, qui fasse foi qu'une telle, de telle famille, demeurant en tel endroit, est âgée de tant d'années. Que, si elle avoit déjà reçu une fois cette libéralité, il n'est point nécessaire de porter un nouveau témoignage. C'est aux officiers, s'ils en doutent, à consulter les anciens registres du tribunal. Tout se fait aux dépens de Sa Majesté. L'argent se prend, dans le trésor public, du tribut qui se lève chaque année sur les terres. La gouver-

neur de chaque ville, qui fait la distribution de cette libéralité dans toute l'étendue de son district, dresse un rôle exact du nom et de l'âge de toutes celles qui ont reçu le bienfait de l'Impératrice. Il marque aussi le nombre des pièces de toile, des boisseaux de riz et la somme qui a été employée. Tout s'envoie au vice-roi, et celui-ci l'envoie à la cour souveraine des aides, qui est à Pekin, afin qu'elle passe en compte cette dépense, après avoir examiné avec attention s'il n'y a point eu de fraude ou d'erreur.

La gazette a fait mention du mémorial que le vice-roi de la province de Chan-tong a envoyé sur ce sujet à l'Empereur, et du compte qu'il avoit adressé à la cour des aides. Le nombre des femmes qui passaient soixante-dix ans étoit de quatre-vingt-dix-huit mille deux cent vingt-deux. Celles qui passaient quatre-vingts ans étoient au nombre de quarante mille huit cent quatre-vingt-treize; et le nombre de celles qui étoient au-dessus de quatre-vingt-dix ans alloit à trois mille quatre cent cinquante-trois. Qu'il se trouve une si grande multitude de femmes d'un âge si avancé dans une seule province, surtout dans celle de Chan-tong, qui n'est pas des plus étendues, s'est ce qu'on aura peut-être de la peine

à croire en Europe. Que sera-ce donc si j'ajoute qu'il y en a encore un très grand nombre du même âge qui n'ont point de part à cette distribution, parce qu'étant ou de qualité ou de famille ex-mandarine, ou de famille actuellement en charge, elles veulent conserver certains dehors, et auroient honte d'envoyer leur nom et de recevoir une libéralité qui se fait principalement en faveur des pauvres. Mais ce nombre, dont je viens de parler, n'aura rien de surprenant pour les missionnaires qui ont parcouru la Chine. Ils connoissent par eux-mêmes que les provinces sont autant de petits royaumes, que la Chine est très peuplée, et que, généralement parlant, la frugalité des Chinois les fait vivre plus long-temps que les Européens.

Mais, si le nombre des femmes âgées paroit extraordinaire, que doit-on penser de cette somme immense que l'Empereur a fait distribuer dans cette occasion? Car, en se bornant à cette seule province de Chan-tong, qu'on mette les femmes de soixante-dix ans à deux écus par tête; celles de quatre-vingts, à trois; et celles de quatre-vingt-dix, à quatre, c'est mettre ce qu'on leur donne au prix le plus bas; car on dit que ces dernières ont la valeur de quatre onces d'argent, qui font environ vingt francs

monnaie de France. A cette dépense faite dans le Chan-tong, qu'on joigne la même dépense, et peut-être une plus grande, qui s'est faite dans les treize autres provinces de la Chine et dans le Leao-tong, l'on trouvera sans doute que cette libéralité est véritablement impériale.

Ce fut là le bienfait de la nouvelle Impératrice à l'égard des femmes âgées. L'Empereur, dès la première année de son règne, avoit honoré les trois classes des vieillards d'une semblable gratification. C'est ainsi que ces deux têtes couronnées inspirent à tout le peuple, par leur exemple, l'estime singulière qu'on doit avoir pour la vieillesse. Cette estime et ce respect sont portés si loin à la Chine, que, si un homme ou une femme riche ou pauvre passe cent ans, il y a ordre d'élever, aux dépens même de l'Empereur, devant la maison de sa famille, une espèce d'arc de triomphe et un monument de pierre sur lequel on grave quelques caractères chinois en leur honneur. Enfin, si un homme mérite la mort, on va même jusqu'à lui accorder la vie, et cela uniquement afin qu'il nourrisse ses parents dans leur vieillesse. J'en ai vu depuis trois ans plusieurs exemples dans la gazette; il suffira d'en rapporter un seul exposé dans le mémorial suivant.



de colère prit le pied d'un banc, la frappa sur le côté, et les coups furent si violents, que le lendemain elle en mourut. Dans l'examen que le vice-roi a fait après celui du lieutenant criminel, le coupable a toujours avoué et reconnu son crime sans aucune variation. Selon son rapport, Teo-ahn est un mari qui a battu sa femme jusqu'à lui causer la mort; il doit donc, selon la loi, rester en prison et être étranglé au commencement de l'automne.

Mais le même vice-roi représenté à la cour, que les père et mère de Teo-ahn sont fort avancés en âge et n'ont point d'autres enfants pour les servir. Le fait est certain, et il en a tiré des attestations dans les forges. Or, selon une autre loi, il est porté que si un fils est coupable de mort, et que son père et sa mère soient infirmes ou fort avancés en âge, et qu'il ne leur reste ni enfants ni petits-neveux pour leur rendre les services des aux parents, le vice-roi doit envoyer en cour l'ainé dont il s'agit avec le nom du coupable, afin qu'ayant été présentée à Votre Majesté, elle en ordonne selon son bon plaisir.

de colère, qui le punit de sa cruauté.  
de l'Empereur.

Je fais grâce à Teao-chin. Qu'il ne soit pas puni de mort, et que son crime cependant ne soit pas tout-à-fait impuni. C'est afin qu'il nourrisse, et qu'il console ses parents dans leur vieillesse, que je lui accorde le bienfait de la vie. Qu'il ne l'oublie pas, qu'il se conforme à mon intention, et remplisse exactement les devoirs d'un bon fils.

Cette peine de mort fut changée en deux mois de cangue et en quarante coups d'un long bâton plat, dont on frappe le coupable sur la chair nue, après l'avoir étendu tout de son long, le ventre contre terre. C'est le châtement ordinaire dans des cas semblables; et il est très rare que l'Empereur accorde grâce entière à qui que ce soit, fût-il de la première qualité, quand il s'agit d'un meurtre. Il faut cependant remarquer, que si celui qui a été tué étoit fils unique, et que ses parents fussent parvenuement dans un âge avancé, pour garder l'égalité, on ne feroit point grâce au coupable. Les parents du mort n'ayant plus d'enfants pour les servir, il ne convient pas aussi de laisser aux parents du coupable un fils qui les serve. Ils seront traités également. De plus,

et le comble à des feres, ou à des feres qui  
 ont tant que l'on est en âge et en état de  
 rendre aux parents les services que le bon-  
 heur leur feraient, on sur le loi qui le con-  
 cernent à l'art. ENFIN, cette grâce de la vie  
 ne s'accorde que pour les meilleurs criminels,  
 qui s'ont très d'ordinaire. C'est ainsi que ré-  
 cemment l'Empereur a s'par voulu faire grâce  
 à une femme qui avoit tué une autre femme,  
 quoique son mari, par une note qu'on ne peut  
 assez admirer, mais qui n'est pas rare à la  
 Chine, s'ôit de mourir à la place de sa mère.  
 Ce fait me paroit digne d'être rapporté. Le  
 voici tel qu'il est contenu dans un Memorial  
 de Vice-roi de la province de Kiang-Si.

Les deux femmes, disoit ce vice-roi, se sont  
 battues dans le district de la ville de Y-hong.  
 L'une s'appelle Kong, l'autre Tchong. Elles  
 demouroient dans le même village, et étoient  
 voisines. Celle qui se nomme Kong prit la  
 paille de son lit, et l'étendit dehors pour l'ex-  
 poser au soleil, et dissiper l'humidité qu'elle  
 avoit contractée dans le temps des pluies.

Elle n'est contenta pas de l'étendre devant

sa porte, elle l'étendit encore devant la maison de Tchang, sa voisine. Celle-ci, le trouvant mauvais, prend la paille et la jette de l'autre côté. Celle-là sort brusquement et l'accable d'injures. Vang, transportée de fureur, court sur sa voisine, et lui donne un coup de tête dans le sein. Elles se prennent aux cheveux, se battent violemment; de sorte que Vang mourut le jour suivant des coups qu'elle avoit reçus. Or, selon la loi, la femme Tchang, qui a tué l'autre, doit être étranglée jusqu'à ce que mort s'ensuive. C'est donc à mourir de ce supplice que le la condamne.

Cependant elle a un fils âgé de dix-huit ans, qui s'est présenté à tous les tribunaux, et prie avec beaucoup d'instance et de larmes qu'on accepte sa vie pour celle de sa mère. Il veut mourir à sa place, non-seulement pour l'amour de sa mère, à qui il doit la vie, mais encore en faveur de son frère, qui est fort jeune, et qui a besoin de sa mère pour son éducation. Je n'ignore pas que la loi ne permet point qu'un autre perde la vie, pour conserver celle d'un coupable condamné à mort. Mais cet exemple de piété filiale m'a paru beau, et mériter d'aller jusqu'aux oreilles de Votre Majesté.

Le souverain tribunal suivit le jugement du

vice-roi, et porta sentence de mort contre la femme Tchang. L'Empereur confirma la sentence, en louant à la vérité la piété du fils, mais en parlant de la mère comme d'un monstre, dont il falloit au plutôt délivrer la terre.

« Deux femmes se battre, ajouta ce prince !  
« Une femme tuer une autre femme ! on ne  
« peut y penser sans horreur Il ne faut pas  
« laisser ce crime impuni. »

Ordre qui prouve l'attention de l'Empereur à soulager son peuple.

En novembre 1725, l'Empereur, ayant fait venir en sa présence les principaux officiers des cours souveraines, leur parla en ces termes :

« Cette année, plusieurs endroits de la ville de Pékin ont été inondés par des pluies extraordinaires. Le menu peuple n'a pas de quoi vivre. Je pense sans cesse aux moyens de le soulager. C'est pourquoi, outre le nouveau riz qu'on apportoit des provinces méridionales, et que j'ai fait garder à Tien-tsing au nombre de cent trente mille grandes mesures (la mesure chinoise pèse cent vingt de nos livres), j'ai encore ordonné qu'on prit, dans les magasins de la ville de Tong-tcheou, cent autres mille mesures du riz des années précé-

dentes, j'ai donné aux cinq officiers que j'ai  
 nommés le soin de le faire conduire à Tien-  
 teing, afin que de là il se transporte aisément  
 dans toutes les villes et bourgades qui ont été  
 maltraitées par l'inondation. Mais je me suis  
 informé de ce qui se passoit sur ce sujet, et  
 j'ai appris avec une sensible douleur, que le  
 riz qui se distribuoit est tout à fait pourri. Pour  
 m'assurer de ce qu'on m'avoit dit, j'ai voulu  
 le voir moi-même, et secrètement je m'en suis  
 fait apporter des deux sortes que l'on distri-  
 buoit. Le voici, regardez-le. De ces deux  
 sortes, le meilleur, sur dix parties, n'en a que  
 trois ou quatre de bonnes ou plus, et la se-  
 conde espèce, qui est la moindre, n'est pas  
 du riz : c'est de la paille, c'est de la terre.  
 Qu'il ne soit possible pour soulager  
 mon peuple affligé, je plains sur ses calamités,  
 il n'est point de moment que je n'y pense, et  
 des officiers, certains exprès pour présider à  
 cette distribution, sont si peu fidèles à exécuter  
 mes ordres et à se conformer à la disposition de  
 mon cœur ! Mon intention est-elle de donner  
 à mon peuple du riz qui ne puisse lui servir ?  
 Est-ce que je prétends en imposer à l'empire,  
 en ordonnant de distribuer du riz dans tous  
 les endroits qui se sont sentis de la calamité ?  
 J'auroi donc la réputation de faire du bien,

sa  
 pa  
 qu  
 Ce  
 éto  
 sid  
 de  
 pe  
 l'an  
 peu  
 fier  
 La  
 mèn  
 par  
 reg  
 dan  
 d'ap  
 sach  
 grac  
 men  
 mille  
 part  
 autre  
 ne s  
 six, o  
 négli  
 de se

sans qu'il y ait rien de réel? Que peut dire ce pauvre peuple? C'est la faute de ces officiers, qui doivent avoir soin des greniers publics. Ce sont des ingrats. De petits mandarins qu'ils étoient, je les ai élevés à des charges plus considérables; est-ce donc ainsi qu'ils témoignent de la reconnaissance pour mes bienfaits? Pour peu qu'ils m'eussent, ne devoient-ils pas, pour l'amour de moi, montrer de l'amour pour le peuple, et l'assister, le consoler dans son affliction de la manière dont il étoit convenable? La conduite qu'ils ont tenue est odieuse et mérite punition. Mais pour cette fois je leur pardonne, parce que je compte qu'ils auront regret de leur faute et qu'ils se corrigeront. Si dans la suite ils ne s'acquittent pas avec plus d'application du devoir de leur charge, qu'ils sachent que je ne leur accorderai aucune grâce; mais que je les ferai punir très sévèrement. Qu'on tire au plus tôt des magasins cent mille mesures d'excellent riz, qu'on le répande partout, et qu'on y ajoute encore cent mille autres mesures du riz des années passées, qui ne soit pas corrompu, ou qui ait au moins six ou sept parties de bonnes sur dix.

J'ordonne à ces mêmes officiers, dont la négligence est punissable, d'avoir encore soin de faire transporter ces deux cent mille me-

vires jusqu'à Tien-tsing, et que ce transport se fasse à leurs frais. De plus, j'ajoute, par que le vin qu'on a distribué cette année aux soldats de Tien-tsing n'était pas bon. Si dans la suite on leur donne du vin semblable, je punirai les officiers qui sont chargés de veiller à la distribution. Il y a quelques années que cinquante mille mesures avaient été transportées en différents endroits, pour servir dans le besoin; on les laisse corrompre. C'est encore la faute des officiers: je leur fais grâce; qu'ils se corrigent. Les greniers publics ont besoin de réparations; qu'on prenne de l'argent à la cour des aides, et qu'on les répare. Qu'un tel préside aux réparations. S'il acquiesce de cette commission avec exactitude, j'y aurai égard; j'oublierai ses fautes passées, et je lui donnerai de l'emploi; si au contraire il fait ces choses négligemment, je le ferai punir.

On voit, par ces ordres, que les moindres affaires vont à l'Empereur. Il est informé de tout; il entre dans le plus grand détail; il décide de tout par lui-même. C'est ce qui fait la honnêteté du gouvernement chinois. Un empereur n'a pas le temps de se divertir. Il faut qu'il mette son divertissement à remplir le devoir d'empereur, et à faire en sorte par son application, par sa vigilance, par sa tendresse pour

199 sujets, qu'on puisse avec vérité dire de lui qu'il est le père et le mère du peuple. C'est l'expression chinoise. Sans cela il tombe sous un souverain mépris. Par conséquent, disent les Chinois, le Tien n'a-t-il mis sur la terre N'est-ce pas pour nous servir de père et de mère?

Mémorial d'un sur-intendant de deux provinces qui parla à l'Empereur avec une noble hardiesse.

Dans la troisième année du règne de l'Empereur, un seigneur, qui étoit généralissime de l'armée, et qui avoit rendu des services considérables à l'empire, dans la dernière guerre que les Chinois ont eue depuis peu contre un prince de Tartarie, s'écarta de son

On trouve le mot chinois Tien en plusieurs passages que dans les livres canoniques et dans les interprètes des livres canoniques, selon les différents sujets, il est pris tantôt pour le ciel matériel, et tantôt pour un être qui voit tout, qui connaît tout, qui gouverne tout, qui ne peut tromper, qui récompense le bien, qui punit le mal, qui est sans commencement, sans fin, sans égal, juste, miséricordieux, etc. Les Chinois disent que le père est le Tien du fils, le mari est le Tien de la femme, le vice-roi est le Tien de la province. L'Empereur est le Tien du royaume. Dans les autres endroits où on lit le mot Tien, il faut se souvenir de cette note.

devoir, abusé de l'autorité que l'Empereur lui avoit confiée, parut tracer des intrigues de rébellion, et pour s'enrichir commit des injustices énormes. Il fut accusé. Les accusations portées contre lui demandoient sa mort. Cependant, à cause de son mérite et de sa dignité, l'Empereur voulut que tous les principaux mandarins, non-seulement de la cour, mais de tout le royaume, envoyassent leur sentiment sur cette affaire. Le tsong-tou de Nankin, qui a la sur-intendance des deux provinces de Kiang-Nang et Kiang-Si, envoya le sien, et il ajouta dans son mémorial : On condamne à mort Nien-Keng-Yao (c'est le nom de l'accusé), la condamnation est juste. Mais on laisse impunis les crimes de Long-coto, qui a tourné le dos à la raison (expression chinoise), et a violé les lois les plus inviolables de l'état.

Long-coto étoit proche parent de l'Empereur; et depuis l'élevation de ce prince à l'empire il exerçoit la charge de premier ministre. Ainsi, le monarque dut s'étonner de la hardiesse de cet officier, et en ressentir quelque peine. Cependant il n'en témoigna rien. Il lui renvoya son mémorial, après avoir écrit de sa propre main ces paroles : « Si Long-coto est coupable, vous devez l'accuser, non pas en

à toutes séditions, mais en empêchant ces  
 fautes, et en produisant les preuves que vous  
 m'avez envoyées.

Réponse de ce mandarin à l'Empereur.

Pour justifier l'accusation que j'ai portée  
 en peu de mots contre un homme qui a oublié  
 les bienfaits de l'Empereur, et cherché ses  
 propres intérêts dans l'administration de sa  
 charge. Votre Majesté m'ordonne d'exposer  
 les raisons de cette accusation, et de marquer  
 en quoi Long-coto a tourné le dos à la nation,  
 et a violé les lois. Elle veut que je parle clai-  
 rement : j'obéis, et c'est ainsi que je raisonne.

Un mandarin est un homme qui doit s'oc-  
 cuper de son bien, et s'occuper en vue du bien  
 public. C'est là ce qui doit le distinguer des  
 autres hommes. S'il se cherche lui-même, et  
 verse l'ordre, il agit contre la droite raison.  
 Nos lois défendent, sous des peines très  
 graves, de prendre de l'argent indûment,  
 de commettre des concussions : celui qui se  
 commet viole donc les statuts de l'empire.  
 Or quelle a été la conduite de Long-coto ?  
 quels crimes en ce genre a-t-il pu commettre ?  
 Et qui est-ce dans le royaume qui les ignore ?  
 N'en a-t-il pas été manifestement convaincu ?

dans le souverain tribunal des affaires criminelles? Il a tiré sur le sel des sommes immenses; il a vendu les charges des officiers du sel; le sel est monté à un plus haut prix qu'à l'ordinaire. Il a abusé de l'autorité que V. M. lui avoit donnée, et de la confiance qu'elle avoit en lui. Il s'est donné des airs de grandeur. Il n'a mis aucune borne à son ambition. Au-dessus de lui, il n'avoit qu'un maître, qui est V. M. : il l'a méprisé, il l'a trompé. Et pour tous ceux qui étoient au-dessous de lui, enflé de son pouvoir, il les a terrassés, il les a foulés aux pieds.

A quelle extrémité n'a-t-il pas porté son insatiable passion d'avoir de l'argent? Il en a reçu pour avancer celui-ci, pour protéger celui-là : il a pris de toutes mains et de tous côtés. Il a beau dire : Cela s'est fait à mon insu, ce sont mes domestiques qui secrètement ont fait leur main, je n'en ai point eu connoissance : il peut le dire, mais qui le croira? Personne. Si ces domestiques, à l'insu du maître, en étoient venus à de si grands excès, le maître seroit toujours censé coupable : il a tort de n'y pas veiller. Ces sortes d'excuses pourroient encore être écoutées s'il ne s'agissoit que de quelques sommes légères; à présent il s'agit de plus de dix millions. Or, peut-on croire que si Long-

coto en étoit entièrement net et n'y avoit nulle part, ses domestiques en viendroient jusqu'à voler des sommes si excessives? Et ces marchands du sel auroient-ils été assez fous et assez aveugles sur leurs propres intérêts, pour remettre tant d'argent entre les mains des domestiques, s'ils n'avoient été bien sûrs que le maître en avoit connoissance? Hélas! si un petit officier reçoit injustement une somme modique, les mandarins supérieurs le destituent de sa charge; l'examinent, lui font son procès, quatre-vingts onces d'argent suffisent pour le punir de mort; et tout seroit permis à Long-coto, qui, étant mandarin du premier ordre et ministre de l'empire, devoit par une conduite irréprochable servir de modèle à tous les officiers de royaume! Quoi donc! Il aura offensé le *Tien*; méprisé la raison, violé les lois, abusé de vos bontés; il aura contenté son avarice aux dépens du public; il se sera engraisé du sang du peuple, et tant de crimes demureront impunis, parce qu'il est allié à la famille impériale! Votre Majesté peut bien dire, je lui pardonne, mais les lois lui pardonneront-elles? C'est l'amour de ces sacrées lois, qui m'oblige à parler et à écrire. Tout ignorant que je suis, j'ai cru que je devois sans crainte exposer mes pensées à Votre Majesté. Dans mon premier mémorial,

est descendu avec elle sur les côtes de Fien-  
Kang (ou) s'élevait vers Hong-tou. Vous  
Majesté m'avez ordonné, m'a prouvé même de  
partir d'un nombre d'astre : je le suis avec un  
profond respect. »

Le Prince eut ayant reçu ce conseil incertain,  
n'en parut point irrité. Il se fit voir à tous ses  
général, et leur dit : « Tchahin (c'est le nom  
de Paccanour, ce temps) et compare les  
victories de Hong-tou avec les crimes de Nic-  
-Kong-Koo : il y a beaucoup de différence  
entre la conduite de ces deux officiers. » Et  
plutôt qu'il ne pardonna pas entièrement à  
Hong-tou. Dans la suite il le dépouilla de  
tous ses charges, et fut élu frère de cour,  
il s'éleva de la cour, et l'on vint pour captiver  
les États dans un endroit de la Tartarie, où  
se trouvaient un grand nombre de terres  
plus la parole : il fut ordonné de procéder à  
cet ouvrage et d'en faire les frais. » Hong-tou  
ajouta qu'il y a de beaux talents, et plus ren-  
di des des services à l'empire. Qu'il aille, qu'il  
s'applique, qu'il cherche avec ardeur avec  
elle ; c'est le moyen d'effacer ses fautes pas-  
sées.

Il n'est plus d'un en deux est exilé : mais il  
y a beaucoup que j'ai appris par la guerre,  
que l'empereur avait ordonné qu'il fut ramené

à la  
zeit  
le s  
Cen  
n'a  
atto  
app  
de l  
étra  
con

Je  
Fest  
di  
on

L  
son  
lais  
ma  
ten  
cert  
adm  
cha  
tra  
ble  
lièr  
l'Es  
ver  
Sa  
son

à la cour. Il y est arrivé ; actuellement la gazette marque qu'il est condamné à la mort par le souverain tribunal des affaires criminelles. Ce jugement a été présenté à Sa Majesté, qui n'a point encore donné ses ordres, ou pour adoucir, ou pour confirmer la sentence. Il y a apparence qu'elle sera confirmée pour la peine de mort, et qu'elle sera adoucie en le faisant étrangler, au lieu de lui faire couper la tête comme porte la délibération du tribunal.

Festin pour honorer dans chaque ville les personnes distinguées par leur probité et leur bon exemple.

Les anciens empereurs de la Chine ne se sont pas contentés, pour inspirer la vertu, de laisser à la postérité des lois très sages et des maximes de morale très pures, sans de l'entretenir et de l'augmenter, ils ont encore réglé certaines coutumes extérieures. Une des plus admirables est le festin que le gouverneur de chaque ville doit préparer tous les ans pour traiter uniquement les personnes recommandables par leur droiture et par une conduite régulière. Ce festin se donne au nom et par ordre de l'Empereur. Le gouverneur, en réglant ces vertueux conviés, est censé tenir la place de Sa Majesté. Il ne doit y inviter que ceux qui sont dans l'étendue de son gouvernement. C'est

pour cela que ce festin s'appelle *Kiangsin* (de  
 festin au le vin pour les gens du pays). C'est  
 une grande distinction que d'être invité à ce  
 festin, et en même temps un engagement pour  
 se comporter en homme de bien. S'il arrive  
 que dans la suite un de ces conviés, s'écartant  
 de son devoir, donne mauvais exemple en  
 choses même assez légères, l'honneur qui lui  
 a été fait tourne à sa confusion; on sait bien le  
 lui reprocher; le peuple le tourne en ridicule.  
 « Un tel, dit-on, a assisté au festin impérial.  
 » Voyez comme il s'est comporté dans telle oc-  
 » casion: il en étoit indigne; le gouverneur ne  
 » le connoitroit pas. »

En 1795, le gouverneur de Pekin présenta  
 à l'Empereur un mémorial touchant ce repas.  
 Je crois qu'il peut tenir ici sa place. Le voici:  
 « Nous voyons que, dès les temps les plus  
 reculés, des sages fondateurs de cette monar-  
 chie ont ordonné, comme une coutume qui  
 devoit être éternelle, que chaque année un  
 festin fut préparé dans toutes les villes de l'em-  
 pire par ordre et aux dépens de l'Empereur, et  
 qu'on y invita seulement les personnes du  
 pays, illustres par leur probité. On prétendoit  
 par là rendre honneur à la vertu. Peu à peu  
 cette coutume a été interrompue. Dans plu-  
 sieurs endroits elle ne s'observoit plus, ou, si

en l'observoit, ce n'étoit que d'une manière fort superficielle, et qui répondoit peu à la fin d'une institution si utile. A peine Votre Majesté fut-elle élevée sur le trône, qu'elle fit attention à ce bon règlement, et donna une instruction pour le renouveler. Ce fut dans la première année de son règne, le 1<sup>er</sup> jour de la 9<sup>e</sup> lune, que, par un ordre exprès, elle commanda que dans la suite on gardât exactement cette cérémonie partout, et qu'on la célébrât avec appareil. C'est pour me conformer aux ordres de Votre Majesté, que j'ai déterminé pour cette fête le 15 de la première lune. On invita donc également les Tartares et les Chinois qui se font admirer par leur vertu et par leur bon temple, afin que tous aient part en l'honneur de Votre Majesté, et que ces honneurs contribuent à la réformation des mœurs.

Notre règlement pour honorer le mérité.

Quelque temps après, l'Empereur donna un ordre, qui portoit en substance que ce n'étoit pas assez d'honorer les grands hommes pendant leur vie, qu'il falloit encore les honorer après leur mort; qu'on parcourût donc les histoires de chaque province et de chaque ville; et qu'on examinât, sans aucune distinction et

de sexe, ni de qualité, ni de condition, s'il y en avoit, ou quelqu'un qui eût excellé en quelque genre; et à qui aucun honneur n'eût encore été rendu après sa mort. Parmi les hommes, ceux qui auroient été célèbres par leur vertu ou par leur science; ceux qui auroient rendu quelque service important à l'empire, soit dans le bureau, soit dans la guerre; ceux qui auroient secouru le peuple dans un temps de calamité; ceux qui auroient donné leur vie pour garder la fidélité au prince. Parmi les femmes, les veuves qui, après la mort de leur mari, auroient vécu long-temps dans la continence, et seroient mortes sans avoir passé à de secondes noces; les femmes vertueuses, qui se seroient distinguées par leur respect et leur amour pour leur époux; les filles qui auroient conservé une pureté inviolable, jusqu'à verser leur sang plutôt que d'y donner aucune atteinte. Sa Majesté ordonnoit qu'on tirât de l'argent du trésor impérial, pour ériger dans leur pays un monument à leur mémoire; et que chaque année, à un jour déterminé, le gouverneur fît leur rendre quelque honneur. En conséquence de cet ordre, des perquisitions se firent dans des provinces, et les vice-rois envoyèrent en leur nom les informations, avec le nom et le fait illustre de chaque personne qui

méritoit cette distinction. Voici un ou deux de ces memoriaux.

Délibération du souverain tribunal des rites en faveur d'une fille qui a estimé la chasteté plus que sa propre vie.

Suivant l'ordre que Votre Majesté a fait publier par tout l'empire, d'ériger des monuments à l'honneur des veuves, des femmes et des filles qui se seroient rendues célèbres par la continence, par le respect envers leurs parents, par l'amour de la pureté; le taobg-tou et le vice-roi de la province de Canton représentent que, dans la ville de Sein-hoei; une jeune fille nommée *Leang*, s'est autrefois distinguée par une insigne chasteté jusqu'à donner sa vie pour la conserver. Cette fille étoit d'un naturel aimable, d'une grande droiture, d'une rare beauté, et cependant très chaste. L'année 15<sup>e</sup> du règne de *Cang-hi*, des pirates ayant fait descente sur la côte, voulurent user de violence envers la jeune *Leang*; elle résista, et ne consentit point à leur infame dessein. Ils la firent prisonnière, et l'emmenèrent pour servir d'esclave. Ayant été contrainte de passer sur la barque, elle eut la fermeté de ne jamais permettre la moindre action indécente. Elle ne répondit à ces scélérats que par des reproches

et des injures; et, dans le moment où elle se  
 trouva plus libre, elle se précipita dans la mer,  
 pour se délivrer d'une occasion si dangereuse.  
 C'est là le fait rapporté dans le mémorial de  
 ces deux officiers. Après avoir examiné les in-  
 formations qui nous ont été envoyées, nous  
 avons jugé qu'une si grande vertu méritait d'être  
 récompensée et que perdre la vie plutôt  
 que de perdre la virginité, est un exemple qui  
 doit être connu; afin qu'on l'imité. C'est pour-  
 quoi, suivant les coutumes de l'empire et les  
 ordres de Votre Majesté, nous déterminons  
 qu'à l'heure de cette jeune fille on dressera un  
 arc de triomphe et un monument de pierre,  
 sur lequel soit gravée cette illustre action, afin  
 que la mémoire s'en conserve éternellement. Si  
 Votre Majesté le juge à propos, nous accorde-  
 rons le gouverneur de lieu de prendre dans  
 le trésor impérial trente mille d'argent pour  
 cette dépense.

Ordre de l'Empereur

Approuve cette délibération.

Antes délibération de même tribunal, touchant une femme qui a donné des marques d'un amour tendre pour son mari.

Monsieur, officiers du tribunal des rites, présentons ce mémorial à Votre Majesté avec un profond respect. Il s'agit d'une femme qui a montré pour son mari une sincère tendresse, et qui a rempli les devoirs d'une parfaite épouse. Le vice-roi de la province de Tché-Kiang avérifia que dans la ville Vou-y, une fille nommée Tchao, âgée de dix-sept ans, épousa un jeune homme qui s'appeloit Siouen-yuen. Un mois après le mariage, celui-ci devint infirme, et son infirmité augmenta pendant trois ans. Dans le cours de sa maladie, il étoit heureux d'avoir une femme si vertueuse. Elle a toujours voulu le servir elle-même. Elle étoit assidue auprès de son lit, elle ne s'éparagnoit en rien, elle ne se donnoit pas un moment de repos; elle préparoit elle-même les médecines, les lui présentoit, et ne le quitta ni jour ni nuit. Elle ressentoit les douleurs de son époux, comme si elle eût été elle-même atteinte de douleur. Tout le voisinage en a été témoin, et l'atteste dans une requête commune. Lorsqu'elle vit que son mari étoit en danger de mort, elle représenta sa douleur

au *Tien* ; et, par une ardente prière, elle s'offrit à perdre la vie, pour conserver celle de son mari. Enfin son mari étant mort, elle n'a pu lui survivre, et au bout de quelques jours elle est morte de douleur, après avoir pratiqué pendant sa vie toutes les vertus de son sexe. Des exemples si illustres sont autant de témoignages de la perfection du gouvernement de Votre Majesté. Ainsi nous jugeons que, etc. Les conclusions du tribunal furent à peu près semblables à celles du précédent mémorial. Car, quand il s'agit du même sujet dans les tribunaux de la Chine, comme dans ceux de l'Europe, on se sert de certaines formules ordinaires.

On érigea aussi de semblables monuments à l'honneur d'une fille, qui, voyant que son grand-père et sa grand-mère étoient âgés, renonça au mariage, et employa ses plus beaux jours à les soulager dans leur vieillesse. Elle mourut âgée de soixante ans.

Mémorial présenté contre un ordre de l'Empereur.

Dans la cinquième année du présent règne, le 17 de la 6<sup>e</sup> lune, l'Empereur reçut un mémorial du vice-roi de la province de Honan, lequel, sans crainte d'encourir la disgrâce de Sa Majesté, écrivoit contre une détermination

du grand-conseil composé des neuf premiers tribunaux de la cour, approuvée, donnée, confirmée par l'Empereur, déjà intimée à tous les grands mandarins de lettres et de guerre, soit tartares, soit chinois, enfin publiée dans toutes les provinces. Je ne rapporterai pas le mandement émis, si par hasard il est fort long, et parce que, sans une exposition assez ample du gouvernement chinois, on n'y comprendroit rien. Je dirai seulement que ce vice-roi, plein de droiture, représenta avec respect, et pourtant avec liberté, que la résolution, qu'on avoit prise ne pouvoit subsister; que l'exécution en étoit très-difficile, et qu'elle étoit sujette à beaucoup de disputes qui surviendroient entre les mandarins de lettres et les mandarins de guerre. En même temps il proposoit avec beaucoup d'ordre et de netteté une autre voie pour parvenir au but qu'on se proposoit. C'étoit d'empêcher qu'il n'y eût des voleurs dans l'empire; surtout de ces petits voleurs de nuit: car à la Chine les voleurs de grand chemin sont très-rare. Il s'en trouve quelques-uns dans les provinces voisines de Peking, encore n'ont-ils presque jamais la vie à ceux dont ils prennent la bourse. Quand ils ont fait leur coup, ils se sauvent lestement. Dans les autres provinces, on parle très-peu de voleurs de grand chemin.

« Médiateur, disait le mandarin, qui se souvient qu'un homme grecier et ignorant, dépourvu de talents et de lumières, devint je ne sais le hochepoux contredire ce que Votre Majesté a vu et approuvé? Mais, dans le charge dont elle m'a honoré, je suis ce que je dois à l'Empire, et surtout à Votre Majesté, qui m'a comblé de bienfaits, qu'il m'est en même très indigne de servir un ingrat et, par timidité, je garde avec sollicitude les principes qui me paraissent tendre au bien public. Ne suis-je pas du moins obligé de lui soumettre à la sagesse et au jugement de Votre Majesté? Elle porte le peuple dans son cœur, elle ne pense jour et nuit qu'à lui procurer le repos et la tranquillité. C'est pour me conformer à son attention paternelle que je prêche la liberté de lui présenter ce mémoires contre les ordres mêmes qu'elle a portés, etc. »

L'Empereur, ayant lu ce mémorial, parut très content : il fit venir en sa présence tous les princes, les seigneurs, les présidents des cours souveraines qui se trouvoient au palais, et leur dit avec un visage ouvert : « *Tien-tsun-ki-y* (c'est le nom du vice-roi) est un mandarin tel que je le souhaite. Que n'ai-je dans l'empire beaucoup d'officiers semblables! Il connaît mon cœur; il ne craint point d'aller contre mon sentiment, il cherche le bien de

l'état. Ce n'est point un fléau ; il découvrira  
ce qui a été déterminé dans telle occasion ; il  
me fait voir les inconvénients et propose un  
autre expédient qui lui paroit meilleur. On ne  
peut pas nier qu'il n'ait beaucoup d'expédients ;  
il a passé par toutes les charges inférieures,  
et comme par degrés il est parvenu jusqu'à  
plus élevées. Ce qu'il écrit contre la détermi-  
nation du grand conseil me semble voir, et  
son expédient paroit utile. Examinez-le en  
core ; je mets entre vos mains un rapport ;  
et, comme l'affaire dont il s'agit est d'un côté  
et quatre infinis pour le repos du peuple, j'or-  
donne qu'on le copie en soit envoyé de  
côté souverain, et que copie en soit envoyée  
à tous les principaux mandarins des provin-  
ces, afin que je sache leur sentiment avant que  
de procéder à une seconde détermination.

Tien-ouen-King, ajouté ce prince, ne peut  
être assez loué. Oh ! que la conduite est dif-  
férente de celle de Tchang-pou (c'est le nom  
du mandarin qui étoit alors surintendant pour  
le riz qu'on transporte des provinces méridi-  
ionales dans les magasins de l'Empereur, c'est  
une des premières charges de l'Empire) : l'an  
passé, l'ayant admis en ma présence, je lui par-  
lai d'un ordre que j'avois intention de porter,  
et qui regarde les barques de riz. Après lui

avoir expliqué ma pensée, je lui demandai s'il ne voyoit point d'inconvénient à porter cet ordre, et si on pouvoit en attendre du succès pour l'exécution. « Oui, dit-il aussitôt sans hésiter, cela peut se faire, il n'y a pas de difficulté. » J'envoyai mon ordre dans telles et telles provinces; mais de la part de tous les officiers à qui je l'avois adressé, il me vint des représentations très fortes, par lesquelles ils me prioient de ne point exiger l'exécution de cet ordre; que c'étoit remédier à un mal par un plus grand mal, et qu'il valoit encore mieux laisser les choses comme elles étoient. Alors je voulus savoir de Tchang-pao sur quoi fondé il m'avoit assuré que l'affaire pouvoit s'exécuter avec succès. « C'est, répondit-il, qu'il m'a paru que Votre Majesté inclinait à l'exécution de ce qu'elle proposoit : ainsi je n'osai parler selon mes véritables sentiments. » N'est-ce pas là une véritable défaite? Ce procédé est-il digne d'un grand mandarin? Il ne connoît pas la disposition de mon cœur. Je ne veux que le bien de mon peuple; quand je demande conseil, c'est l'unique chose que je cherche; on me fera toujours plaisir de m'avertir. Si les ordres que je donne ne sont pas donnés à propos, je les changerai sans peine. On dira que je suis inconstant, que je révoque la soir ce

que j'ai arrêté le matin. N'importe, ja ne crains point d'avoir une pareille réputation, pourvu que le changement qui se fera tourne à l'utilité et à la satisfaction de mon peuple.

Mémorial dans le quel on propose à l'Empereur un moyen de secourir le peuple dans les années stériles.

« *Licou-yu-y* (c'est le nom du mandarin qui parle) prend la liberté de soumettre au jugement éclairé de Votre Majesté un moyen de secourir le peuple de cette province dans le temps de stérilité. Dès la première année de son règne, par une faveur dont je suis indigne, Votre Majesté m'honora de la charge d'examineur général des lettres. J'arrivai dans le Chan-si, et pris possession de ma charge le 17 de la 11<sup>e</sup> lune. La famine avoit précédé mon arrivée dans cette province. Mais j'ai eu la consolation de voir que les deux années suivantes ont été très fertiles. Toute la province est dans une joie extrême. C'est un bonheur que Votre Majesté a attiré sur son peuple, dont elle ressent les afflictions plus que les siennes propres. Sa tendresse paternelle a touché le *Tien*, et l'a rendu propice. Les grains sortent en abondance, la paix et la tranquillité règnent partout.

» Que j'ai été étonné lorsque je fais réflexion à l'état pitoyable où l'on étoit lorsque je suis arrivé ici ! Je l'ai vu de mes yeux : je parcourois alors toutes les villes pour examiner les bacheliers et les étudiants. Les chemins par où je passois, étoient remplis de ces infortunés, qui l'année précédente avoient quitté le pays pour chercher à vivre. On les voyoit à centaines ; les moindres troupes étoient de quarante ou de cinquante. Le mari accompagnoit sa femme ; les femmes suivoient à peine, et plusieurs étoient portés sur le dos de leurs maris, ou traînées dans une brancote. Je m'informois exactement d'où ils venoient, où ils alloient. « Nous venons, disoient les uns, de la province de *Honan*, où nous nous étions retirés pour passer le temps de la disette. » Nous étions allés, disoient les autres, dans la province de *Pekin*, où l'Empereur, plein de bonté, faisoit abondamment distribuer du riz à tous les pauvres. A présent que nous avons appris que l'année avoit été fertile, nous retournons dans notre village pour labourer et ensemenacer les terres. » C'est ainsi que plusieurs répondoient, et je l'ai moi-même entendu.

» Dans la dépendance des villes de Ping-yang et de Fuen-tcheou, à quelle misère n'a

pas été réduit le peuple pendant ces tristes temps. Le père vendoit son fils et abandonnoit sa fille. Le mari renvoyoit sa femme, ou la femme elle-même se séparoit de son mari, et errait de tous côtés pour éviter la mort. Qu'est-il besoin d'exposer plus au long les tristes extrémités auxquelles le peuple se porta ? Les ignore-t-on ? Ce n'est pas que Cang-hi, le précédent Empereur, surnommé le *Débonnaire*, n'eût envoyé promptement du secours à ces malheureux. Jamais on n'éprouva mieux qu'il étoit le père du peuple. Il fit tirer du trésor impérial des sommes immenses pour acheter des grains. Il choisit, il délégua des officiers du premier rang, gens de réputation et d'un parfait désintéressement, pour les distribuer par aumônes. Il est vrai que par ce moyen il conserva la vie à une infinité de personnes. Cependant, malgré cette vigilance, malgré la dépense de tant de millions, combien périrent de faim ? Combien d'autres sortirent de la province ? Quelle en fut la cause ? Voulez le dire. C'est que, dans des temps de fertilité, on n'avoit pas fait par avance des provisions de riz et de blé, pour suppléer aux années stériles. Il est constant que, dans le district de ces deux villes que je viens de nommer, il y a beaucoup de gens riches. Ce sont les meilleurs

terres du Chan-si : le peuple y est assez à son aise. Si donc dans le temps de stérilité les habitants de ces territoires furent obligés de quitter le pays, et de passer ailleurs pour trouver de quoi vivre, que doit-on penser des autres endroits de la province? Le nombre de ceux qui ont chez eux la provision de grain, quoique grand en lui-même, est cependant fort borné, si on le compare à la multitude infinie de ceux qui vivent du travail de chaque jour. Ainsi le nombre des gens riches étant borné, ne suffit pas dans ces tristes occasions, pour sauver un nombre de pauvres qui est infini.

Quant à l'avantage qu'on devoit retirer des magasins qui ont été établis par les anciens empereurs, afin de faire des provisions, il n'y faut plus penser. Les gouverneurs des villes subalternes de cette province regardent cette ancienne coutume comme une coutume abolie. Ils ne peuvent plus la pratiquer. Lorsqu'il y a de quoi recueillir, ils n'ont pas le moyen de le faire; ou le peu qu'ils ramassent, ne suffit pas pour secourir tout le peuple, quand la disette survient. A présent que l'abondance est grande dans la province de Chan-si, ne seroit-ce pas un temps favorable pour faire des provisions de réserve? Il me paroît qu'il faudroit se pour-

voir de bonne heure; et c'est sur quoi j'ai fait quelques réflexions. Votre Majesté voudra bien les écouter. Car quel amour n'a-t-elle point pour son peuple? avec quelle bonté n'a-t-elle pas secouru la province de Pekin affligée par les inondations? Quelle immense quantité de riz n'a-t-elle pas fait distribuer partout? J'y pense avec respect; j'en suis encore ravi d'une admiration que les grands et le peuple partagent. La province dont je parle mérite d'autant plus d'attention, que dans le temps de stérilité elle ne peut avoir avec les autres provinces aucune communication par les rivières qui facilitent le transport des grains. Les chemins sont si raboteux et si entrecoupés de rochers et de montagnes, que les marchands ne peuvent venir qu'avec de grands frais, qui les obligent de vendre les vivres à un prix excessif.

Ne seroit-il donc pas à propos de profiter de ce temps d'abondance pour remplir de grains les greniers publics, en les payant de l'argent tiré du trésor de Votre Majesté? Par exemple, supposons que pendant cinq ans on y prit chaque année quatre cent mille francs, destinés à ces provisions pour soulager le peuple dans les besoins pressants. On emploiera d'abord cent mille francs pour réparer les anciens magasins de Tay-yuen, capitale de la province,

pour se bâtir de nouveaux, et pour amasser du riz, afin d'assister dans le temps de stérilité le territoire de cette ville, de Fuen-tcheou, et autres lieux qui n'en sont pas fort éloignés. Du côté du midi est la ville de Ping-yang; on emploiera la même somme pour secourir les villes de Ping-yang, de King-tcheou, Kitchou, et autres endroits circonvoisins. La grande ville de Loügan est située vers l'occident; en y faisant la même dépense, on sera en état de distribuer du riz à Ke-tcheou, à Loou-tcheou, et autres villes subalternes de sa dépendance. Enfin de semblables magasins qu'on établira dans la ville de Tai-tong, qui est au nord, pourront aider à la subsistance des petites villes de Sou-ping, Ning-you, et autres semblables. Ce sont là les quatre principales villes de la province, où seront placés les magasins généraux, et d'où les grains se répandraient dans les lieux qui en auront besoin.

Mais ce n'est pas assez de construire des magasins et d'acheter des provisions, si on en abandonne le soin aux gouverneurs des villes, qui sont chargés de beaucoup d'autres affaires, et qui souvent sont obligés de s'en rapporter à des officiers subalternes, lesquels négligent ou dissipent ce qui leur est confié. Il faut que

le vice-roi de la province, par ordre de  
Votre Majesté, choisisse parmi les mandarins  
qui sont dans les dépendances de ces quatre  
villes, quatre officiers généraux intègres, vigi-  
lants, désintéressés, amateurs du bien public,  
et qui aient de l'habileté pour conduire cette  
affaire avec succès. Leur commission sera pour  
trois ans. Que si, après ce terme, on trouve  
que l'officier examiné par un commissaire  
général, en rendant compte du riz qui a été  
confié à ses soins, s'est comporté en homme  
de probité, qu'il s'est appliqué à cette fonction  
avec sincérité et avec droiture, qu'il ne doit  
rien, qu'il n'a rien détourné à son profit; je  
supplie V. M. d'ordonner que, sans aucun  
délai, il soit élevé à une charge plus hono-  
rable. Que si, au contraire, l'officier est con-  
vaincu de négligence sur la conservation et  
l'achat des grains, si par sa faute ils se sont  
corrompus, s'il a détourné de l'argent, vendu  
secrètement ou prêté du riz, de sorte qu'il soit  
coupable de malversation, il sera jugé avec  
sévérité et sans aucune grâce; on lui fera son  
procès selon toute la rigueur de la loi. Or,  
après des précautions si nécessaires, supposons  
que, de la libéralité de Votre Majesté, il soit  
donné cette année à chacune de ces villes cent  
mille francs pour capital: si l'année est abon-

dante, on peut, de ces cent mille francs, acheter au moins trente mille grandes mesures de riz, lesquelles multipliées par quatre, feront, dans les quatre villes, cent vingt mille mesures. Depuis la récolte jusqu'à la fin de l'année le prix du riz est médiocre: ce n'est que dans le printemps que le prix commence à augmenter; alors on ouvrira les magasins, et on vendra ce riz. De cette vente on aura deux avantages: l'un est qu'en mettant l'abondance, on empêchera que le prix du riz ne croisse trop: l'autre, que le vendant alors un peu plus cher qu'il n'a été acheté dans le temps de la récolte, on sera en état, au moyen de ce profit, d'acheter après la nouvelle moisson au moins dix mille mesures de riz dans chaque endroit, de plus qu'on n'en avoit l'année précédente. Par-là, l'ancien riz sort des greniers, et le nouveau le remplace. Il sort à un prix plus cher et rentre à bon marché. N'est-ce pas un excellent moyen de multiplier ce riz, en soulageant même le peuple? car on ne prétend pas s'enrichir aux dépens du public. Ce riz, tiré des magasins, sera vendu au cours et à un prix raisonnable, quoique plus cher qu'il n'étoit huit mois auparavant. Rien de plus juste et de plus utile dans les années abondantes. Par cette conduite, le riz chaque année se multiplie

dans le magasin; et si pendant cinq années il se fait une abondante récolte, la provision d'un endroit, qui n'étoit d'abord que de trente mille mesures, peut se trouver à la cinquième année de plus de cent mille mesures. Unissons les quatre endroits, et supposons qu'ils aient multiplié également; on aura de provision plus de quatre cent mille mesures de riz. En cas de nécessité, n'est-ce pas déjà un excellent moyen de soulager toute une province? Et que sera-ce donc si, pendant cinq ans de suite, Votre Majesté avance chaque année la même somme ou une somme plus considérable?

Ce riz étant ainsi assemblé, il faut veiller avec soin à sa conservation. S'il restoit trop long-temps dans le magasin, il se pourriroit. Il sera donc nécessaire de mettre du nouveau à la place de l'ancien; et sur trois années, par exemple, qu'on en vendra, en garder sept autres. En trois ans, tout le riz se trouvera renouveau. De plus, on se donnera bien de garde de vider entièrement les greniers. Dans les disettes ordinaires, le riz sera vendu à un juste prix. Dans celles qui passeront un peu l'ordinaire, on en prêtera au peuple, et dans les grandes nécessités, on le distribuera par aumône. Il ne s'agit donc que d'assembler du riz pendant cinq ans. Or, pour procurer au

Peuple une ressource si avantageuse, quand  
Vostre Majesté dépenseroit deux ou trois mil-  
lions, qu'est-ce que cette dépense en compa-  
raison du plaisir qu'elle aura d'assurer une  
nourriture, pour ainsi dire, éternelle à une  
multitude innombrable de personnes qui sont  
dans la province de Chan-si.  
Si je vois Vostre Majesté, depuis qu'elle est  
élevée sur le trône, s'occuper uniquement du  
salut de son peuple et méditer sans cesse sur les  
moyens de le rendre heureux. Vous entres  
jusque dans le moindre détail, rien ne vous  
échappe; vous voulez faire le bien dans sa  
perfection. C'est pourquoi j'ai cru que ces ré-  
flexions, quoique grossièrement exposées, ne  
vous seroient pas désagréables. Le désir que  
trône que je ressens de servir Vostre Majesté  
ne me permettoit pas de les dissimuler, et j'ai  
pu la liberté de les lui présenter avec un pro-  
fond respect. Je m'estimerois heureux si, de  
dix mille parties de mon devoir, je pouvois en  
remplir une seule et lui donner quelques  
marques de ma reconnaissance, après avoir  
été comblé de ses bienfaits. L'établissement  
dont il s'agit sera d'une grande utilité, si l'on  
s'applique à le rendre durable. Tout dépend  
de l'attention que les principaux officiers ap-  
porteront, afin que l'affaire réussisse.

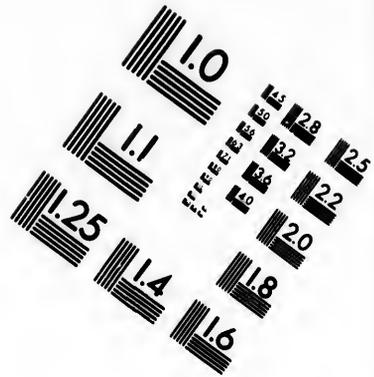
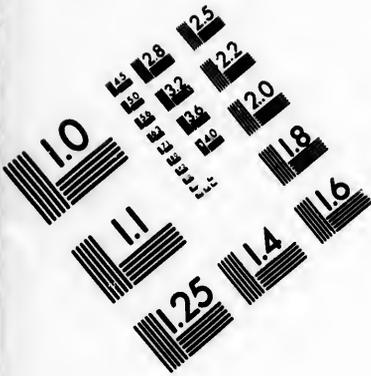
## Réponse de l'Empereur.

« Ce que Lieou-yu-y m'expose dans son mémorial, touchant les magasins et les provisions de riz, est très-avantageux pour le peuple. J'ordonne au vice-roi de la province de Chan-si de délibérer au plus tôt sur la manière de l'exécuter; que, d'une part, il détermine la somme qui doit être employée, et qu'en même temps on mette la main à l'œuvre. Pour ce qui regarde le passé, les provisions ne sont pas faites, et c'est la faute des principaux mandarins et de leurs subalternes, qui ont été négligents, qui ont cherché leurs propres intérêts et ont fui le travail. Dans l'affaire dont il s'agit, j'attends un grand zèle et une vigilance particulière, autrement il n'y aura point de pardon. Qu'on envoie promptement cet ordre.

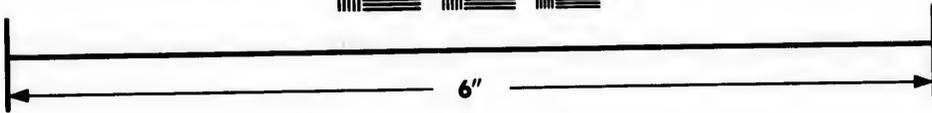
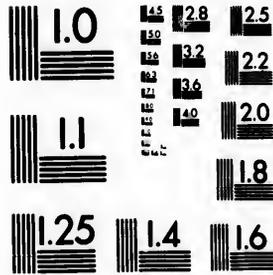
## Pêche des perles; tiré d'un mémorial.

Dans un fleuve de Tartarie, qui est à l'orient du côté de Leao-tong, on trouve des perles. Tous les ans, l'Empereur envoie à cette pêche un certain nombre de Tartares choisis dans les huit bannières. Les trois premières bannières, qui sont les plus nombreuses et les plus illustres, fournissent trente-trois bandes.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

24 2.8 2.5  
132 2.2  
20

10

Les cinq autres bannières n'en fournissent que trente-six. Chaque bande a son chef et son sergent. Trois officiers majors la commandent toutes. Certains marchands qui se connoissent en perles les accompagnent; et, pour avoir la permission de faire la pêche, ils doivent chaque année donner à l'Empereur onze cent quatre perles; c'est le tribut fixé. Les trois premières bannières en donnent cinq cent vingt-huit, et les cinq dernières cinq cent soixante-seize. Celles qu'ils offrent doivent être lumineuses et sans défaut; autrement on les leur rend et on en exige d'autres. Quand ils sont de retour, on examine les perles qu'ils apportent. S'il y en a peu, les officiers sont punis comme coupables de négligence; si la pêche est abondante on les récompense. En 1725, plus de six cents hommes furent employés à cette pêche qui n'avoit pas réussi; a peine eurent-ils ce qu'ils devoient donner à l'Empereur, du moins selon leur déclaration. Mais on n'est pas obligé de croire que leur déclaration ait été fort exacte.

Au lieu d'ordres renouvelés en faveur des parents infirmes ou fort âgés.

Voici le fait qui a donné occasion de renouveler et d'expliquer les anciens réglemens

dont j'avois parlé. Le gouverneur de cette ville  
 de vouloir être représenté par un mandarin de  
 sorte; qui elle ne pouvoit pas être condamnée  
 dans le lieu de son gouvernement; que, pour  
 cette raison, il supplioit l'Empereur de lui en  
 ordonner le grade de quitter sa charge et d'aller  
 auprès d'elle pour lui rendre les devoirs qu'elle  
 a droit d'exiger d'un bon fils. Quoi! dit l'Empe-  
 reur, ayant de la bonté, à peine y a-t-il  
 un homme qui est gouverneur de cette ville: com-  
 ment ce mandarin doit-il être puni? Agé de tant  
 qu'il doit prendre possession de sa charge?  
 Ou si elle doit être pour quelque chose de  
 plus? Le mandarin qui a été pourvu de  
 être un prétexte pour sortir d'un gouverne-  
 ment qui ne lui plaît pas. Peut-être cependant  
 doit-il à être placé dans un lieu d'un plus grand  
 revenu. N'est-il point de ces gens qui craignent  
 le travail et aiment le repos? Ne seroit-il point  
 bruni avec les mandarins de la capitale, les  
 supérieurs? Peut-être a-t-il dépensé une partie  
 de ce qui lui a été remis du trésor public, qui  
 est un quelque chose pour laquelle il craint  
 d'être recherché dans la suite. Que le vice-roi  
 de la province de Hou-quang examine cette  
 affaire et m'envoie son information. De plus  
 j'ordonne que le tribunal souverain qui doit  
 connoître des affaires de tous les mandarins

de l'empire, s'assemble, et qu'il explique encore plus nettement les anciens ordres, qui permettent à un officier de quitter son emploi, pour aller soulager ses parents qui sont ou infirmes ou fort avancés en âge.

Pour mieux entendre ces réglemens, on doit sçavoir que, selon les lois de la Chine, un homme ne peut être mandarin ou de lettres ou de guerre, non-seulement dans sa propre ville, mais même dans la province où demeure sa famille; et, si on lui donne un emploi dans une province qui confine avec la sienne, il doit être placé dans un endroit qui en soit au moins éloigné de cinquante lieues. Car, un mandarin ne doit penser qu'au bien public: au lieu que, s'il exerce une charge dans son pays, il sera troublé par les sollicitations de ses proches et de ses amis, lesquelles sont inévitables, et il seroit dangereux qu'en leur faveur il ne commit quelque injustice dans ses jugemens, ou qu'il n'abusât de son autorité pour perdre ou pour opprimer par esprit de vengeance ceux dont il auroit autrefois reçu quelqu'outrage, ou dans sa propre personne ou dans celle de ses parents. On porte même cette délicatesse jusqu'à ne pas permettre qu'un fils, qu'un frère, qu'un neveu, etc., soit mandarin subalterne dans la province où son père,

son frère, son oncle, etc., seroient mandarins supérieurs. Par exemple, un frère est mandarin dans une ville du troisieme ordre, et l'Empereur vient d'envoyer son frère aîné pour vice-roi de la même province : le cadet doit aussitôt avertir la cour, et la cour lui donne dans une autre province un mandarinat du même degré que celui qu'il quitte. La raison de ce règlement est qu'on doit craindre que le frère aîné ne soit favorable à son cadet inférieur, qu'il ne tolère, qu'il ne dissimule ses fautes, ou que le cadet ne se prévale de la dignité et de la protection de son frère pour exercer son emploi avec moins d'équité et d'exactitude. D'une autre part, il seroit bien dur pour un frère d'être obligé de porter accusation contre son propre frère. Pour lever donc tous ces inconvénients on ne permet point qu'ils soient dans les charges qui mettent entre eux quelque relation de dépendance. Et ce que je dis d'un père, d'un frère aîné, d'un oncle, mandarins, supérieurs à l'égard d'un fils, d'un frère, d'un neveu, doit s'entendre également d'un fils, d'un frère, d'un neveu, mandarins supérieurs, à l'égard d'un père, d'un frère aîné, d'un oncle inférieur; en un mot, de tous les proches parents.

Or, puisque celui qui est choisi pour être mau-

mandarin doit partir de sa province, si ses parents sont encore en vie, il est dans la nécessité ou de se séparer d'eux ou de les accompagner avec lui. Pour l'ordinaire les parents suivent le fils qui devient mandarin. Car c'est pour eux une consolation très sensible que de voir leurs enfants respectés et honorés de tout le peuple. Mais il arrive quelquefois que le père ou la mère ne sont pas en état de faire un long voyage, ou qu'ils craignent que le changement d'air ne soit contraire à leur santé, et ils ne sont pas toujours d'humeur à vouloir quitter leur patrie où ils ont leurs proches, leurs amis, leurs biens. Dans ces occasions, si le mandarin a d'autres frères qui restent à la maison pour les secourir; ou si les parents, n'étant pas encore fort âgés et ne voulant pas l'accompagner, l'obligent cependant, pour leur honneur ou pour leur intérêt particulier, d'accepter la charge, il n'y a pas de difficulté; mais, après l'avoir acceptée, si le frère qu'ils avoient laissé pour assister leurs parents en leur absence, vient à mourir; si les parents sont devenus infirmes ou fort avancés en âge; si le fils est en place depuis long-temps, alors la loi lui permet de faire ses représentations à la cour et de demander sa démission. Mais, parce qu'on pourroit abuser de la permission que donne la

loi, pour quitter au plutôt une charge dont on ne seroit pas content, voici ce qui a été réglé.

1°. Si quelqu'un de ceux qui devoient venir en cour ou pour tirer un emploi au sort, ou pour rentrer en charge après le deuil de trois ans, vouloit rester auprès de son grand-père ou de sa grande-mère, pour les servir jusqu'à leur mort, il doit avertir de son intention le vice-roi de sa province, lequel en informera la cour. On lui accordera sans difficulté ce qu'il demande; et comme sa conduite est louable, il pourra dans son temps se présenter, et il rentrera dans son rang.

2°. Si, sans avoir donné avis de l'âge de ses parents, il a accepté une charge, il l'exercera au moins pendant trois ans. Et si, après trois ans, il veut se rendre auprès d'eux pour les servir, il avertira le vice-roi, lequel fera l'examen ordinaire, dont il instruira la cour. Si ce n'est pas un faux prétexte; s'il n'y a point de malversation; s'il ne doit rien, etc., la Cour lui permettra de se retirer; et, après la mort de ses parents, il lui sera permis de se retirer dans une charge du même degré.

3°. Si, même pendant ces trois premières années, il étoit survenu quelque cas extraordinaire; que ses parents, qui se portoient bien, fussent tombés dans quelque infirmité, ou que

son frère, qu'il avoit laissé auprès de ses parents, fut mort ou hors d'état de les servir; sans attendre le terme de trois ans, il avertira le vice-roi de la province où il est en charge, et ce magistrat enverra au plus tôt un écrit avec son sceau au vice-roi de la province originaire du mandarin, par lequel il le prie de faire examiner dans cet endroit, si les parents d'un tel sont ou infirmes ou âgés, s'ils n'ont point d'autres enfants auprès d'eux, et d'en envoyer des attestations dans les formes avec le secours des mandarins du lieu. Ces informations et ces attestations seront portées en cour, et si elles se trouvent véritables, on entérinera la supplique. L'officier, après la mort de ses parents et le deuil de trois ans, pourra, s'il veut, obtenir une charge semblable à celle qu'il avoit quittée pour aller remplir les devoirs de la piété filiale. Cette explication des anciens ordres, ayant été lue et approuvée de l'Empereur, fut publiée par toutes les provinces.

Au reste, cette grâce de quitter sa charge s'accorde, quand même les parents seroient très riches et auroient auprès d'eux un grand nombre de domestiques, parce que, disent les Chinois, il convient aux enfants, de quelque qualité qu'ils soient, de ne point abandonner à d'autres le soin de leurs parents, ou dans

l'infirmité, qu' dans la vieillesse. Ils doivent les interroger eux-mêmes sur l'état de leur santé, voir leurs besoins de leurs propres yeux, et les servir de leurs propres mains.

On voit par de si beaux règlements l'attention extrême que les premiers empereurs ont eue pour inspirer aux enfants du respect, de l'amour et de la tendresse pour leurs parents, puisqu'ils sont allés jusqu'à permettre à un fils de quitter les emplois les plus illustres, et de s'éloigner de la cour, pour s'approcher de son père et de sa mère, pour les consoler dans leur vieillesse, et les accompagner jusqu'au tombeau. C'est encore pour entretenir et augmenter cette piété filiale, qu'ils ont établi et ordonné pour les enfants certaines cérémonies extérieures et politiques, par lesquelles ils pussent donner à leurs parents des témoignages perpétuels de leur reconnoissance et de leur souvenir, même après leur mort. En faisant honorer les morts, ils enseignent ce qu'on doit aux vivants; et ce qu'un père fait à l'égard de son père mort apprend à ses propres enfants ce qu'ils doivent à plus forte raison faire pour lui pendant sa vie. En un mot, le respect et l'amour pour les parents est comme la base et le fondement sur quoi porte toute la beauté et la solidité du gouvernement chinois. Et on

peut être sans exagération, que, saper ce fondement, ce seroit absolument renverser l'empire de cette nation si sage et si polie.

- Tendresse paternelle de l'Empereur pour les pauvres.

La troisième année du règne d'*Yong-tching*, les pluies furent excessives, et les inondations causèrent la stérilité dans la province de Peking et dans la province limitrophe de *Chang-tong*. De plusieurs villes de ces deux provinces, une grande multitude de pauvres se rendirent à Peking même. L'Empereur leur permit d'y rester, et ordonna qu'on tirât le riz de ses greniers publics, qu'on le fit cuire, et qu'on le distribuât par aumônes chaque jour, dans différents quartiers de cette capitale, à tous ceux qui seroient dans le besoin. Ayant même dans la suite fait réflexion que la ville de Peking étant très vaste, ces quartiers seroient peut-être trop éloignés; et que, parmi cette nombreuse troupe de pauvres, il y auroit infailliblement des vieillards, des infirmes, des femmes qui auroient trop de peines à s'y rendre, il fit encore ajouter cinq autres endroits à ceux qui avoient été déterminés d'abord. Cette distribution se fit pendant tout l'hiver. Cependant

plusieurs de ces pauvres qui étoient venus d'ailleurs, ne sachant où se retirer, étoient réduits à coucher la nuit dans les rues. Ce prince, qui secrètement s'informa de tout, le sut, et ayant fait venir en sa présence les mandarins qui sont obligés par office de veiller au bon ordre de la ville, il leur parla ainsi :

C'est à vos soins qu'est confiée la police des cinq grands quartiers. Vous devez les parcourir jour et nuit. Cette année l'hiver est violent. Or, j'ai appris que la plupart des pauvres qui sont venus des villes voisines, n'ont point de maison où passer la nuit; que plusieurs ont beaucoup souffert du froid, et que quelques-uns même en étoient morts. Cette connoissance m'a saisi le cœur. J'ai été touché d'une tendre compassion. Quoi ! seroit-il possible que parmi les habitants de Peking il ne se trouvât personne qui eût assez de charité pour les retirer ? Je ne puis le croire. Mais je pense qu'ils vous craignent vous autres qui faites la ronde; ils n'osent retirer des inconnus contre les réglemens qui le défendent. C'est l'ordinaire : chacun évite de s'attirer quelque affaire. Je vous avertis donc pour ce temps-ci d'avoir plus d'indulgence. Laissez sur ce sujet plus de liberté. Il ne faut pas empêcher qu'on exerce la charité. Veillez au bon ordre; mais en même temps

faites en sorte que nul de ces misérables ne couche dehors. Il y aura sans doute des gens charitables, qui les recevront chez eux pendant la nuit. Ne vous y opposez pas. Laissez-les pratiquer cette bonne œuvre. Lorsque nous serons venus à la seconde lune, le froid sera presque passé, le temps sera plus doux; vous pourrez alors être plus rigides. Votre devoir est d'empêcher le mal, de veiller à ce que le bon ordre soit observé; mais aussi faut-il avoir de la tendresse pour les pauvres, et secourir les affligés qui n'ont aucune ressource. Je vous donne cet avertissement. Si dans la suite quelque-uns de ces gens-là meurent de froid, c'est à vous que je m'en prendrai. Vous serez en faute, et vous mériterez punition.

L'Empereur offre un sacrifice au commencement du printemps, et va labourer la terre pour obtenir une année abondante.

Une maxime de gouvernement chinois, est que l'Empereur doit labourer la terre, et que l'Impératrice doit filer. L'Empereur donne lui-même cet exemple aux hommes; afin qu'il n'y ait personne qui n'estime l'agriculture; l'Impératrice le donne aux femmes, pour rendre parmi elles le travail des mains plus ordinaire.

Les aliments et les vêtements sont les deux choses nécessaires à la vie. Si l'homme laboure les champs, disent les Chinois, la famille aura de quoi se nourrir, et si la femme file, la famille aura de quoi se vêtir. Les anciens empereurs, qui ont fondé cette belle monarchie, ont pratiqué eux-mêmes cette coutume de labourer; la plupart de leurs successeurs les ont imités; et le nouvel Empereur, après que le temps de son deuil fut expiré, déclara qu'il vouloit s'y conformer tous les ans. Il avoit déjà publié, quelques mois auparavant, une instruction signée du pinceau rouge, c'est-à-dire de sa propre main, pour exhorter le peuple à s'y donner sans relâche à l'agriculture.

Au commencement du printemps chinois, c'est-à-dire, dans le mois de février, le tribunal des mathématiques ayant eu ordre d'examiner quel étoit le jour convenable à la cérémonie du labourage, déterminâ le 24 de la onzième lune, et ce fut par le tribunal des rites que ce jour fut annoncé à l'Empereur, dans un mémorial, où le même tribunal marquoit ce que Sa Majesté devoit faire pour se préparer à cette fête. 1° Nommer les douze personnes illustres qui doivent l'accompagner et labourer après lui; savoir, trois princes, et neuf présidents des cours souveraines. Si

quelques-uns des présidents étoient trop vieux ou infirmes, l'Empereur nomme les assesseurs pour tenir leur place. 2<sup>o</sup> Cette cérémonie ne consiste pas seulement à labourer la terre, pour exciter l'émulation par son exemple, mais elle renferme encore un sacrifice que l'Empereur comme grand pontife, offre au *Chang-ti*, pour lui demander l'abondance en faveur de son peuple. Or, pour se préparer à ce sacrifice, il doit jeûner et garder la continence les trois jours précédents. La même préparation doit être observée par tous ceux qui sont nommés pour accompagner Sa Majesté. 3<sup>o</sup> La veille de cette cérémonie, le monarque choisit quelques seigneurs de la première qualité, et les envoie à la suite de ses ancêtres se prosterner devant la tablette, et les avertir, comme ils feroient s'ils étoient encore en vie, que le jour suivant il offrira le grand sacrifice. Voilà en peu de mots ce que le memorial marquoit pour la personne de l'Empereur. Il déclaroit aussi les préparatifs que les différents tribunaux étoient chargés de faire. L'un doit préparer ce qui sert aux sacrifices. Un autre, composer les paroles que l'Empereur récite en faisant le sacrifice. Le proverbe dit : Comportez-vous à l'égard des morts comme s'ils étoient encore en vie.

fige. Un troisième, faire porter et dresser les tentes sous lesquelles l'Empereur dinera, s'il a ordonné d'y porter un repas. Un quatrième doit assembler quarante ou cinquante vénérables vieillards, laboureurs de profession, qui soient présents lorsque l'Empereur laboure la terre. On fait venir aussi une quarantaine de laboureurs plus jeunes pour disposer la charrue, atteler les bœufs, et préparer les grains qui doivent être semés. L'Empereur sème cinq sortes de grains, qui sont censés les plus nécessaires à la Chine, et sous lesquels sont compris tous les autres : le froment, le riz, le millet, la fève, et une autre espèce de mil, qu'on appelle *Cao-teang*.

Ce furent là les préparatifs. Le 24<sup>e</sup> jour de la lune, Sa Majesté se rendit avec toute la cour en habit de cérémonie, au lieu destiné à offrir au *Chang-ti* le sacrifice du printemps par lequel on le prie de faire croître et de conserver les biens de la terre; c'est pour cela qu'il l'offre, avant que de mettre la main à la charrue. Ce lieu est une élévation de terre à quelque distance de la ville du côté du midi. Il doit avoir cinquante pieds quatre pouces de hauteur. A côté de cette élévation, est le champ qui doit être labouré par les mains impériales. L'Empereur sacrifia, puis il descendit

avec les trois princes et les neuf présidents qui devoient labourer avec lui. Plusieurs seigneurs portoient eux-mêmes les coffres précieux qui renfermoient les grains qu'on devoit semer. Toute la cour y assista en grand silence. L'Empereur prit la charrue, et fit en labourant plusieurs allées et venues ; lorsqu'il quitta la charrue, un prince du sang la conduisit, et laboura à son tour ; ainsi du reste. Après avoir labouré en différents endroits, l'Empereur sema les différents grains. On ne labouré pas alors tout le champ en entier, mais les jours suivans les laboureurs de profession achèvent de le labourer.

Il y avoit, cette année-là, quarante-quatre anciens laboureurs, et quarante-deux plus jeunes. La cérémonie se termina par une récompense que l'Empereur leur fit donner. Elle est réglée. Elle consiste en quatre pièces de toile de coton teintes en couleur, qu'on donne à chacun d'eux pour se faire des habits.

Le gouverneur de la ville de Pekin va souvent visiter ce champ, qu'on cultive avec grand soin. Il parcourt les sillons ; il examine s'il n'y a point d'épis extraordinaires et de bon augure. Par exemple, cet été dernier il avertit qu'il y avoit telle tige qui portoit jusqu'à treize épis. Dans l'automne, c'est ce même

gouverneur qui doit faire ramasser les grains. On les met dans des sacs de couleur jaune, qui est la couleur impériale; et ces sacs se gardent dans un magasin construit exprès, qui s'appelle le *magasin impérial*. Ce grain est réservé pour les cérémonies les plus solennelles. Lorsque l'Empereur sacrifie au *Tien* ou au *Chang-ti*, il en offre comme étant le fruit de ses mains; et à certains jours de l'année, il en sert aussi à ses ancêtres, comme il leur en serviroit s'ils étoient encore vivants.

Instruction par laquelle l'Empereur déclare quel est l'objet de son culte.

Un surintendant de deux provinces écrivit à l'Empereur, que partout où on avoit élevé des temples à l'honneur du général d'armée Lieou-mong, les sauterelles et certains autres vers ne portoient aucun dommage aux campagnes; et qu'au contraire les territoires où on ne lui avoit point érigé de temple se ressentoient toujours du ravage que ces insectes ont coutume de faire. D'autres grands mandarins lui avoient aussi proposé différents expédients superstitieux pour demander ou de la pluie ou du beau temps, selon le besoin. Voici l'instruction que Sa Majesté leur donna

pour réponse, laquelle fut publiée par tout l'empire.

Sur ce que j'ai averti quelques-uns des principaux officiers des provinces de prévenir le dommage que les insectes peuvent causer dans les campagnes, on a mal interprété l'intention de mes ordres, et on y a donné un sens détourné qui ne leur convient point. On s'est imaginé mal à propos que je donne dans l'erreur ridicule de ceux qui ajoutent foi à ces esprits qu'on appelle *Quei-chin*, comme si je croyois que les prières faites à ces prétendus esprits soient un remède à nos afflictions. Voici donc ce que je veux dire.

Il y a entre le *Tien* et l'homme un rapport, une correspondance sure, infailible pour les récompenses et pour les châtimens. Lorsque nos campagnes sont ravagées, ou par les inondations, ou par la sécheresse, ou par les insectes, quelle est la cause de ces calamités? Elles viennent peut-être de l'Empereur même, qui s'écarte de la droiture nécessaire pour bien gouverner, et qui force le *Tien* à employer ces châtimens pour le faire rentrer dans son devoir. Peut-être aussi viennent-elles de ce que les principaux officiers de la province sur laquelle tombent ces malheurs, ne cherchent pas le bien public, et ne prennent

pas la justice pour règle de leur conduite. Ne viennent-elles point aussi, ces calamités, ou de ce que les gouverneurs des villes ne se comportent pas avec équité, et ne donnent pas au peuple les exemples et les instructions convenables, ou de ce que dans telle province, dans tel pays, on viole les lois, on méprise les coutumes, on vit dans le désordre? Alors le cœur de l'homme étant corrompu, cette belle union qui doit être entre le *Tien* et l'homme, se trouble, se corrompt, et les adversités, les malheurs fondent sur nous en abondance : car les hommes manquant ici-bas à leur devoir, le *Tien* alors change l'inclination bienfaisante qu'il avoit à leur égard.

« Persuadé de cette doctrine, qui est indubitable, aussitôt qu'on m'avertit que quelque province souffre ou d'une longue sécheresse, ou de l'excès des pluies, je rentre aussitôt dans moi-même; j'examine avec soin ma conduite; je pense à rectifier les dérèglements qui se seroient introduits dans mon palais. Le matin, le soir, tout le jour, je me tiens dans le respect et dans la crainte. Je m'applique à donner au *Tien* des marques de droiture et de piété, dans l'espérance que, par une vie régulière, je ferai changer la volonté que le *Tien* a de nous punir.

C'est à vous, grands officiers qui gouvernez les provinces, c'est à vous à me seconder. C'est à vous, gouverneurs des villes; c'est à vous, peuples, soldats, et autres, de quelque qualité et condition que vous soyez; c'est à vous, dis-je, à vous acquitter aussi de ce devoir. Veillez sur vous-mêmes; conservez vous dans la crainte; examinez votre conduite; travaillez à vous perfectionner; aidez-vous, exhortez-vous mutuellement les uns les autres; réformez vos mœurs; faites un effort; corrigez vos défauts; repentez-vous de vos fautes; suivez le chemin de la vérité; quittez celui de l'erreur; et soyez assurés que si, de notre part, nous remplissons tous nos devoirs, le *Tien* se laissera fléchir par notre conduite bien réglée, et que nous attirerons sur nous sa paix et sa protection: la disette, l'affliction disparaîtront; l'abondance, l'allégresse prendront leur place, et nous aurons le plaisir de voir se renouveler de nos jours ce qu'on admira autrefois sous le règne heureux de l'illustre prince *Tching-tang*<sup>1</sup>. Car je ne puis trop vous le répéter:

<sup>1</sup> L'histoire rapporte que, voyant son royaume affligé d'une grande sécheresse, il alla sur une colline et s'offrit au *Tien* comme une victime pour recevoir le châtiment à la place de son peuple; et que, dans ce moment, toutes les campagnes furent arrosées d'une pluie très salutaire.

pour prévenir les calamités, il n'y a pas de moyen plus sûr que de veiller sur soi-même, de se tenir dans la crainte et de travailler à sa perfection. Il faut examiner sa conduite, corriger ses fautes, honorer sincèrement et respecter le *Tien*. C'est par cette attention et ce respect qu'on le touche et qu'on le fléchit. Quand on vous dit de prier et d'invoquer les esprits, que prétend-on? C'est tout au plus d'emprunter leur entremise, pour représenter au *Tien* la sincérité de notre respect et la ferveur de nos désirs. Prétendre donc, en quelque sorte, s'appuyer sur ces prières, sur ces invocations, pour éloigner de nous les infortunes, les adversités, pendant qu'on néglige son devoir, qu'on ne veille point sur soi-même, qu'on ne tient pas son cœur dans le respect et la crainte à l'égard du *Tien* pour le toucher, c'est vouloir puiser dans le ruisseau, après avoir bouché la source; c'est laisser l'essentiel pour s'attacher à ce qui n'est qu'accessoire. Comment pourriez-vous espérer, par une telle conduite, d'obtenir l'accomplissement de vos désirs?

» De plus, faites réflexion que le *Tien*, de sa nature, se plaît à faire du bien, à répandre ses faveurs, à nous conserver, à nous protéger. S'il emploie la rigueur, c'est l'homme même

vernez  
r. C'est  
vous,  
qualité  
vous,  
devoir.  
us dans  
travaillez  
hortez-  
éformez  
vos dé-  
nivez le  
l'erreur;  
rt, nous  
e laissera  
t, et que  
protec-  
ottront;  
ur place,  
nouvèler  
fois sous  
*Tching-*  
épéter :  
me affligé  
colline et  
recevoir  
que, dans  
arrosées.

qui se l'attire, c'est l'homme seul qui est l'auteur de son propre malheur. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que souvent le vulgaire, ignorant et incapable de réflexion, se sentant affligé ou par l'excès des pluies, ou par la sécheresse, au lieu de rentrer dans soi-même, d'examiner sa conduite et de corriger ses fautes passées, se livre à la douleur et au désespoir; et ajoutant fautes sur fautes, crimes sur crimes, il achève par là de mettre le comble à son infortune. Car tenir un tel procédé, c'est détruire de plus en plus l'union qui doit être entre le *Tien* et l'homme; et c'est enfin forcer le *Tien* à décharger sur nous ses plus redoutables châtimens. Pour moi, je ne doute nullement que la stérilité et les autres calamités que nous avons éprouvées, pendant la suite de plusieurs années, n'aient eu pour cause les désordres dont je parle.

Voici donc, encore une fois, ce que je pense. Je suis véritablement et intimement persuadé qu'il y a entre le *Tien* et l'homme une union réciproque, et une parfaite correspondance. Je suis bien éloigné d'ajouter foi à ces esprits qu'on appelle *Quei-chin*. C'est pour vous instruire, vous surtout grands-officiers de la couronne et des provinces, que je n'ai pas dédaigné de prendre la plume, et

d'exposer clairement ma pensée, afin que vous vous conformiez à mes sentiments. C'est-là l'unique sujet de cette instruction. »

Je ne pousserai pas plus loin, pour cette année, la traduction de ces extraits. Je crois, mon révérend père, que vous penserez comme moi, qu'ils sont très-propres à donner une connoissance exacte des mœurs des Chinois et de la forme de leur gouvernement : du moins ne peut-on révoquer en doute la vérité de ces faits, qui sont tirés des memoriaux, des requêtes, des instructions et des ordres de l'Empereur, dont le public est instruit, qui se répandent dans tout l'empire. Je me recommande à vos saints sacrifices, et suis, etc.

FIN DU TOME TRENTE-DEUXIÈME.



# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LETTRE du P. Parennin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. Duhalde, de la même Compagnie. . . . .	Page 1
MORIS du prince Jean pour embrasser la religion chrétienne. . . . .	62
LETTRE du P. Contancin, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. Etienne Souciet, de la même Compagnie. . . . .	90
LETTRE du P. d'Entrecolles, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. Duhalde, de la même Compagnie. . . . .	111
LETTRE du P. d'Entrecolles, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au révérend P. Duhalde, de la même Compagnie. . . . .	142
LETTRE du P. d'Entrecolles, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. Duhalde, de la même Compagnie. . . . .	175
LETTRE du P. Parennin, missionnaire de la compagnie de Jésus, au révérend P. Nyel, de la même Compagnie, sous-précepteur des Infants d'Espagne. . . . .	185
LETTRE du P. Contancin, missionnaire de la Compagnie de Jésus au P. Etienne Souciet, de la même Compagnie. . . . .	221

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME-DEUXIÈME.



ÈRES

re de la  
de, de la  
. . . Page 1  
r la reli-  
. . . . . 62  
e la Com-  
uciet, de  
. . . . . 90  
re de la  
e, de la  
. . . . . 111  
re de la  
Dubalde,  
. . . . . 142  
re de la  
e, de la  
. . . . . 175  
la com-  
vel, de  
eur des  
. . . . . 189  
de la  
uciet,  
. . . . . 221

MIÈME.

